

2m11.2841.1

Université de Montréal

L'attitude de la presse française
face à l'indépendance belge de 1830

par

Nicolas Jolicoeur
Département d'Histoire
Faculté des arts et sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès arts (M.A.)
en histoire

Août 2000

©Nicolas Jolicoeur, 2000



1.1486.1166

Travaux de montage

Travaux de montage de la machine à vapeur
dans la salle des machines (1919)

Travaux de montage de la machine à vapeur
dans la salle des machines

D
7
154
2000
N. 017

Travaux de montage de la machine à vapeur
dans la salle des machines (1919)



Travaux de montage de la machine à vapeur

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

L'attitude de la presse française
face à l'indépendance belge de 1830

présenté par

Nicolas Jolicoeur

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Louis Michel, président-rapporteur
Paul Létourneau, membre du jury
Samir Saul, directeur de recherche

Mémoire accepté le 27 octobre 2000

SOMMAIRE

À l'automne 1830, quelques semaines après que le gouvernement de Charles X eut été renversé par la révolution de Juillet en France, et remplacé par la monarchie de Juillet, le peuple belge proclame son indépendance des Pays-Bas. La révolution belge deviendra le plus grand bouleversement qu'a connu l'Europe depuis la fin de l'épopée napoléonienne en 1815. En effet, cet événement pose un dilemme pour les puissances de la Sainte-Alliance qui souhaitent maintenir l'ordre du Congrès de Vienne tout en hésitant à réprimer le peuple belge, lequel bénéficie désormais de nombreuses sympathies au sein du nouveau gouvernement français. D'autre part, le cabinet français tergiverse entre son appui aux mouvements nationaux et libéraux d'Europe, qui ont de nombreux partisans parmi ses alliés politiques, et sa volonté d'éviter le déclenchement d'un conflit militaire contre les royaumes de la Sainte-Alliance.

C'est dans ce contexte politique perturbé que nous avons étudié la concordance entre le corpus idéologique de trois groupes politiques français de l'époque, soit les légitimistes, les orléanistes et les républicains, et le traitement qu'ont fait de la question belge, trois journaux associés à chacun de ces partis. C'est ainsi que les opinions politiques des rédacteurs de *La Quotidienne* (légitimiste), du *Journal des débats* (orléaniste) et de *La Tribune des départements* (républicaine) ont fortement influencé leurs perceptions de l'affaire belge. Que ce soit à propos du soutien aux divers acteurs de la révolution belge, du régime souhaitable pour la Belgique, des opportunités du maintien de la paix en Europe ou de l'analyse de l'attitude du gouvernement français dans la crise belge, les journaux ont reproduit assez fidèlement les idées de leurs groupes politiques. Cette constatation nous conduit à confirmer la fiabilité de ces journaux dans l'étude des courants politiques en question, tout en nous permettant de mieux comprendre la politique étrangère de ces partis.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
--------------------	---

CHAPITRE I^{er}

BRÈVE PRÉSENTATION DES CORPUS IDÉOLOGIQUES DES GRANDS COURANTS POLITIQUES FRANÇAIS À L'AUBE DE L'INDÉPENDANCE BELGE	13
---	----

A- LE LÉGITIMISME	13
-------------------------	----

1) Composition	13
----------------------	----

II) Idées générales	15
---------------------------	----

III) Politique extérieure	18
---------------------------------	----

B- L'ORLÉANISME	24
-----------------------	----

1) Composition	24
----------------------	----

II) Idées générales	27
---------------------------	----

III) Politique extérieure	31
---------------------------------	----

C- LES RÉPUBLICAINS	35
---------------------------	----

1) Composition	37
----------------------	----

II) Idées générales	38
---------------------------	----

III) Politique étrangère	42
--------------------------------	----

CHAPITRE II

LA PRESSE FRANÇAISE ET LES ASPECTS INTÉRIEURS DE L'AFFAIRE BELGE	45
---	----

A- <i>LA QUOTIDIENNE</i> ET LA PRIORITÉ AU MAINTIEN DE L'ORDRE EN BELGIQUE ET EN EUROPE	45
--	----

I) Les acteurs de la révolution belge	45
---	----

II) Le régime politique belge	49
-------------------------------------	----

B-	<i>LE JOURNAL DES DÉBATS POLITIQUES ET LITTÉRAIRES ET LA RÉVOLUTION MODÉRÉE</i>	58
	I) Les acteurs de la révolution belge	58
	II) Le régime politique belge	62
C-	<i>LA TRIBUNE DES DÉPARTEMENTS ET LA LIBÉRATION DE LA BELGIQUE</i>	71
	I) Les acteurs de la révolution belge	71
	II) Le régime politique belge	75
 CHAPITRE III		
	<i>LA PRESSE FRANÇAISE ET LES ASPECTS EXTÉRIEURS DE LA QUESTION BELGE</i>	89
A-	<i>LA QUOTIDIENNE ET LA CRAINTE D'UNE GUERRE EUROPÉENNE</i>	89
	I) La question belge est une question de guerre	89
	II) L'attitude du gouvernement français	95
B-	<i>LE JOURNAL DES DÉBATS ET L'ESPOIR D'UNE SOLUTION DIPLOMATIQUE</i>	99
	I) Le dilemme orléaniste	99
	II) L'attitude du gouvernement français	110
C-	<i>LA TRIBUNE DES DÉPARTEMENTS ET LA RECHERCHE D'UNE RÉVOLUTION EUROPÉENNE</i>	115
	I) La Sainte-Alliance des peuples doit vaincre celle des rois	115
	II) L'attitude du gouvernement français	124
	 CONCLUSION	 129
	 BIBLIOGRAPHIE	 137

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier sincèrement mon directeur, M. Samir Saul, qui m'a donné de précieux conseils tout au long de ma recherche. De plus, j'aimerais remercier ma famille qui m'a encouragé et soutenu dans ce projet.

INTRODUCTION

Le soir du 25 août 1830, enthousiasmée par la représentation de la pièce «La Muette de Portici», la population de Bruxelles se soulève. Ainsi débute la révolution belge. Succédant aux Trois Glorieuses qui avaient renversé le roi de France Charles X un mois plus tôt, la révolution belge va devenir une question politique importante pour l'Europe. En effet, la possible indépendance de la Belgique serait une brèche importante dans l'ordre européen établi par les traités de 1815. Le retrait de la Belgique du royaume des Pays-Bas peut susciter l'espoir d'une libération et de l'exercice du droit à l'autodétermination chez les peuples soumis aux souverains absolus d'Europe. Cela confère à la question belge une grande importance, d'autant plus que les puissances européennes craignent que le nouveau gouvernement français issu des Trois Glorieuses ne puisse tolérer qu'une intervention étrangère réprime le soulèvement de la Belgique. Cette nouvelle politique française n'est pas sans contrarier les puissances de la Sainte-Alliance qui, depuis 1815, intervenaient régulièrement pour contrer l'expansion du libéralisme et du nationalisme dans les divers pays européens. Le gouvernement français manifestant désormais une certaine faveur pour les mouvements libéraux, la Sainte-Alliance se demande, d'une part, si la France tient à défendre ces mouvements, comme celui de Belgique, au point de déclencher une guerre contre les royaumes voulant les réprimer. D'autre part, elle s'interroge sur son propre intérêt de procéder à une répression si celle-ci provoque une pénible guerre européenne contre la France. De la réponse à ces deux questions dépend le sort de la paix en Europe.

Les divers soulèvements que connaît l'Europe de 1815 à 1830 s'inspirent de la Révolution française de 1789 et de la naissance des sentiments de liberté et de nationalisme chez les peuples. Si les peuples ont lutté contre l'envahisseur français

sous la Première République et le Premier Empire, ils n'ont pas oublié l'idéal d'autodétermination des peuples qu'avait érigé la Révolution de 1789. À cet égard, J.-C. Asselain note :

«L'ordre de la réaction, dominant en 1815, ne rallie pas toutes les opinions. Bien des peuples qui ont servi des dynasties traditionnelles dans leur lutte contre l'Empire parce qu'ils y voyaient le seul moyen d'échapper à l'hégémonie française ne sont pas partisans d'un retour systématique à l'Ancien Régime. La suppression des constitutions octroyées (Naples, Espagne, Prusse, États allemands) ou leur mise en veilleuse (Pays-Bas, Norvège, Pologne) est, pour tous ceux qui espéraient un avenir de réformes, le point de départ d'une contestation des régimes restaurés.»¹

En Belgique, cette contestation n'est pas uniquement le fruit d'un mouvement libéral, elle est aussi basée sur un mouvement national. En effet, depuis l'indépendance des Provinces-Unies (Hollande) de la Couronne d'Espagne en 1579, la Belgique et la Hollande ont vécu séparément, du moins jusqu'à la fusion imposée en 1815. Lors du Congrès de Vienne, il a été décidé d'unifier ces deux contrées sous la couronne du roi néerlandais, Guillaume 1er, pour limiter l'influence de la France dans cette région de l'Europe. Mais cette annexion provoque des ressentiments en Belgique, d'autant plus que les postes clés du gouvernement et de l'administration publique sont occupés par les Hollandais. M. Van de Weyer écrit en 1831 qu'à cette époque

«la qualité de Belge était un péché originel qui excluait de tous les emplois. L'intérieur, l'extérieur, l'instruction publique, les finances, les douanes et jusqu'à l'armée, tout était exploité par les Benjamins du Nord... Cette partialité du Roi Guillaume en faveur des Hollandais s'étendit bientôt des personnes aux choses. Tous les grands établissements du Royaume (...) étaient fixés en Hollande.»²

¹J.-C. Asselain et al. *Précis d'histoire européenne, XIXe et XXe siècle*. Paris, Armand Colin, 1993, pp. 15-16.

²Cité dans Wladystaw Zajewski, «L'Europe face à la révolution en Belgique et en Pologne en 1830-31», *Actae Poloniae Historica*, no 69, 1994, pp. 84-85.

En même temps que de la discrimination qui favorise deux millions de Hollandais face à quatre millions de Belges, ces derniers se plaignent des impôts trop élevés et de certaines mesures nuisant à l'Église catholique, religion de la majorité des Belges, face aux Hollandais protestants. Ce ne sont là que quelques griefs qui, n'ayant pas été corrigés par le gouvernement des Pays-Bas, servent de base aux revendications autonomistes des Belges.

N'attendant que le moment propice pour faire valoir leurs revendications, les Belges décident d'agir quelques semaines après les Trois Glorieuses. Dès lors que le régime politique français se modifie suite à la révolution de juillet 1830, le paysage politique de l'Europe change car le nouveau cabinet parisien se rapproche des mouvements libéraux et sympathise avec eux. Certes, les États de la Sainte-Alliance (Autriche, Prusse, Russie) sont encore suffisamment puissants pour réprimer les agitations menaçant les monarchies absolues et l'ordre du Congrès de Vienne, mais ils doivent maintenant agir avec plus de prudence car leur politique conservatrice peut être contrée par la politique libérale de la France et de la Grande-Bretagne, cette dernière s'étant déjà éloignée de la politique réactionnaire des puissances du Nord. D'où le risque d'une guerre européenne.

Dans ce contexte, il est compréhensible que la question belge ait été considérée comme étant de la plus haute importance par les contemporains. En ce qui nous concerne, nous étudierons l'évolution de l'affaire belge dans sa première phase, allant du 25 août 1830 au 20 décembre 1830³. À ce moment, la conférence

³En fait, nous avons poursuivi notre analyse jusqu'au 31 décembre 1830, compte tenu que les moyens de communications de l'époque n'étaient pas aussi rapides que ceux d'aujourd'hui. Il peut donc y avoir un décalage de plusieurs jours entre le moment où se déroule un événement et celui où l'on en est informé.

de Londres⁴, réunissant les grandes puissances qui souhaitent trouver une solution pacifique à la question belge, reconnaît officiellement l'indépendance de la Belgique. Dès lors, celle-ci cherche à consolider cette souveraineté. L'étude de cette première phase de l'indépendance belge est hautement intéressante car on y constate toute l'incertitude face à l'avenir de la Belgique et son impact sur l'Europe. Après la reconnaissance de l'indépendance belge, les risques de conflits entre les puissances européennes sont encore présents mais très réduits.

D'une façon plus précise, nous examinerons la question belge à travers ce qu'en disent trois journaux⁵ français du XIXe siècle publiés durant les mois sur lesquels porte notre étude. La France ayant un rôle potentiellement très important dans l'affaire belge, l'étude de trois journaux généralement identifiés à des courants idéologiques différents nous permettra de mieux définir ces derniers, notamment en matière de politique extérieure. Nous chercherons surtout à vérifier la concordance existant entre l'attitude de ces journaux dans leur traitement de l'affaire belge et les idées du corpus idéologique auquel ils sont habituellement associés.

Les trois courants politiques qui seront étudiés sont le légitimisme, l'orléanisme et le républicanisme, dont nous établirons la composition et les idées principales dans notre premier chapitre. La sélection de ces trois familles politiques

⁴Pour une étude assez complète sur la conférence de Londres, voir J. S. Fishman, *Diplomacy and revolution : the London conference of 1830 and the Belgian revolt*, Amsterdam, CHEV, 1988, 240 p.

⁵Parmi les études concernant la presse française et l'indépendance de la Belgique, notons celles de Louis Trénard, «La révolution belge vue par la presse lilloise» dans *Les relations franco-belges de 1830 à 1934*, colloque tenu à Metz en 1974, 1975, pp. 1-20 et, du même auteur, «À l'écoute de la presse du Nord : la révolution belge», *Franse Nederlanden*, 1980, pp. 117-137. Toutefois, contrairement à notre étude, ces articles s'intéressent uniquement à la presse du Nord de la France, et non à la presse parisienne, et l'aspect principal étudié est la proximité géographique avec la Belgique et non l'influence de leur idéologie.

se justifie par leur impact au début du XIXe siècle. En effet, chacune aura été au pouvoir entre 1815 et 1851. Au moment de la révolution belge, c'est le régime orléaniste de la monarchie de Juillet qui est installé à Paris. Il succède à celui de la Restauration que l'on peut associer au parti légitimiste. D'autre part, la monarchie de Juillet va précéder l'établissement de la Seconde République.

Pour analyser ces trois courants politiques, nous avons choisi d'étudier les articles de *La Quotidienne* représentant le parti légitimiste, de *La Tribune des départements*, tenue pour être un organe républicain, et du *Journal des débats politiques et littéraires*, défenseur des idées orléanistes. La sélection de ces journaux n'est pas basée sur leur tirage mais sur leur réputation de tenants extrêmes de l'opinion des groupes auxquels ils sont associés. Il est vrai que le fait de choisir des journaux radicaux (à l'exception du *Journal des débats*) exige de la prudence puisqu'il faut éviter d'attribuer à tout un groupe les idées de l'aile extrémiste. Cependant, si les précautions dans le traitement des données issues de ces journaux sont de rigueur, la clarté et l'intransigeance de leurs opinions devraient nous apporter un éclairage inestimable, que l'on pourra ensuite nuancer s'il y a lieu.

Associée aux légitimistes, *La Quotidienne* est de ces groupes royalistes qui «croyaient que le plus opportun et le plus honorable était de tirer l'épée et de profiter des sympathies et des intelligences que conservait encore la royauté traditionnelle.»⁶ Toutefois, étant donné que les événements de la révolution belge se déroulent presque immédiatement après la chute du régime de Charles X, il est probable que *La Quotidienne* se trouve à cette époque en état de choc et que ce journal n'a pas encore véritablement commencé sa critique systématique du régime de Juillet. À l'opposé, on retrouve un journal fortement républicain, la *Tribune des départements*.

⁶Eugène Hatin, *Histoire de la presse en France*, Genève, Éditions Slatkine, 1967, tome 8, p. 591.

Maintes fois accusé de lèse-majesté, ce journal est tellement radical que E. Hatin affirme que «c'était moins un journal qu'une machine de guerre, un brûlot.»⁷ Quant au *Journal des débats*, il est considéré comme étant beaucoup plus calme que ses rivaux. Il est vrai que son parti étant au pouvoir, il a des raisons d'être moins critique car il n'a pas à craindre le harcèlement du gouvernement envers les groupes de l'opposition. Par ailleurs, il n'a que «peu d'élans généreux, peu de sensibilités, ni de point de vue enthousiaste, nul goût pour les théories, peu de propension vers ce qu'on appelle aujourd'hui l'idée, beaucoup d'esprit, beaucoup de verve et beaucoup de talent.»⁸

Si l'analyse de ces journaux, numéro par numéro, est utile pour étudier l'application du corpus idéologique de trois grands groupes politiques en France en 1830, il ne faut pas trop se faire d'illusions sur l'impact réel de ces journaux sur la société française. Somme toute, ils n'ont que peu d'abonnés, quoiqu'il soit fort possible que plusieurs lecteurs se partagent le numéro acheté par un seul abonné. L'analyse de G. Feyel⁹ sur la diffusion des principaux journaux quotidiens de Paris en 1832 montre qu'à cette époque, tout de même assez proche de l'époque étudiée pour qu'on puisse s'y référer, *Le Journal des débats* distribue quotidiennement 6 695 exemplaires; *La Quotidienne* compte 3 643 abonnés et *La Tribune des départements* ne vend que 900 exemplaires par jour. S'il est vrai que certains articles de ces journaux nationaux peuvent être repris dans des journaux régionaux et locaux, il n'en demeure pas moins que leur diffusion demeure assez limitée.

⁷Ibid., p. 594.

⁸Ibid., p. 583.

⁹Voir Gilles Feyel, «Une géographie nationale des grands courants d'opinions au début de la monarchie de Juillet : la presse parisienne et les départements en 1832», *Histoire, économie et société*, 4e année, 1er trimestre, 1985, pp. 107-135.

Nous avons déjà signalé précédemment que l'objectif de notre étude est d'évaluer si, par leur traitement journalistique de la question belge, les journaux français examinés reflètent et défendent les opinions attribuées à leurs courants politiques respectifs. À cet égard, nous vérifierons dans quelle mesure les journaux propagent des idées similaires à celles qu'on attribue à leurs groupes idéologiques et demeurent cohérents dans leur vision de l'affaire belge. Pour développer cette hypothèse principale, nous chercherons à tester diverses hypothèses secondaires.

Dans un premier temps, en raison des implications de la question belge que nous avons établies précédemment, il nous paraît probable que les trois journaux vont considérer que l'importance de l'affaire belge est à ce point capitale qu'elle mérite une attention particulière dans le traitement de l'information. La confirmation de cette hypothèse permettrait de justifier notre démarche visant à utiliser un événement reconnu majeur, comme la révolution belge, pour étudier l'attitude des journaux français sur un événement de politique extérieure. En effet, on pourrait douter de l'opportunité d'étudier ce sujet si les journaux n'y consacrent qu'un nombre très limité d'articles.

À ce propos, nous pouvons confirmer que les trois journaux étudiés portent une grande attention aux événements de la Belgique. C'est ainsi que lors de notre dépouillement concernant les numéros des trois journaux publiés entre le 25 août et le 31 décembre 1830, nous avons constaté que 64,5 % des numéros publiés par *La Quotidienne* contiennent des articles ayant une longueur d'une colonne à une page sur la question belge et que 10 % des numéros ont des informations occupant plus d'une page de ce journal qui en compte quatre. En ce qui concerne *Le Journal des débats*, 49 % des numéros étudiés accordent à la question belge des articles occupant entre une colonne et une page du journal. Finalement, 22,5 % des numéros de la *La Tribune des départements* évoquent la Belgique dans des articles équivalant à plus

d'une page du journal, tandis que 44,5% de ceux-ci comportent des articles d'une colonne à une page sur la situation belge.

Ces données révèlent que la question belge a probablement été jugée très importante par les journaux français puisqu'ils lui accordent un espace rédactionnel substantiel.¹⁰ C'est ainsi que dans de nombreux numéros quotidiens publiés entre le 25 août et le 20 décembre 1830, les informations sur la révolution belge et ses conséquences ont fréquemment occupé au moins une colonne de journaux qui ne comptaient que quatre pages de trois colonnes et ne comprenaient aucune illustration.¹¹

Étant donné qu'un journal doit satisfaire son lectorat, il ne serait guère étonnant qu'il traite la question belge selon les aspects qui intéressent le plus ses lecteurs et d'une manière qui soit conforme à leurs idées. Chassés du pouvoir par une émeute de la rue, les légitimistes ne se montreront probablement pas très confiants envers les politiques du gouvernement français. Ils seront sans doute d'autant plus pessimistes que ce gouvernement, trop soumis, à leurs yeux, aux intérêts britanniques, risque de provoquer une guerre entre la France et la Sainte-Alliance. En effet, fermes partisans de l'ordre et n'admettant le changement qu'à long terme, les légitimistes ne peuvent voir dans les révolutions que malheurs et désolations. L'élément principal de la pensée de *La Quotidienne* et des légitimistes devrait se résumer dans cette question : les puissances de la Sainte-Alliance

¹⁰ Seulement 1,5 % des numéros de *La Quotidienne*, 4 % de ceux du *Journal des débats* et 5,5 % des éditions quotidiennes de *La Tribune des départements* ne comportaient aucun article relatif à la question belge. Quant aux numéros dont nous n'avons pas mentionné les statistiques, ils concernent les parutions où les articles relatifs à la question belge représentait moins d'une colonne complète du journal.

¹¹ Il y a cependant quelques exceptions à ce format lorsque des suppléments ont été publiés. De plus, pour une brève période, le *Journal des débats* a compté quatre colonnes.

accepteront-elles que la Belgique, par son indépendance, contrevienne aux principes de l'ordre de Vienne qu'ils ont tenté de défendre depuis 1815 ? Pour les légitimistes, la réponse devrait être négative et alors, le risque d'une guerre avec la France devient imminent. La politique extérieure des légitimistes, dans le cas belge, se résumerait donc à la crainte persistante d'une guerre européenne que la France perdra ou ne gagnera qu'à force de souffrances inutiles. De plus, si cette guerre aboutit à une victoire française, le gouvernement orléaniste bénéficiera de cette gloire militaire pour renforcer son régime, de sorte que la probabilité d'un retour des Bourbons sur le trône de France sera considérablement réduite.

Plus positifs, les républicains devraient croire eux aussi qu'une guerre européenne est possible mais que, si elle a lieu, elle se fera entre les peuples et les rois. En fait, héritière des idéaux d'autodétermination des peuples et de libéralisme politique de la Révolution française de 1789, *La Tribune des départements* devrait souhaiter une croisade contre les monarchies absolues. Au gouvernement de Paris, elle demandera sans doute de ne pas tergiverser et de prendre la direction du mouvement de libération des peuples. Pour ce qui est des orléanistes, la situation est légèrement différente. Ses vues étant proches de celles du gouvernement, *Le Journal des débats* devrait avoir une attitude posée et confiante dans la solution pacifique de l'affaire belge par la coopération constructive des gouvernements de la France et de la Grande-Bretagne. Se considérant comme étant le juste milieu, l'organe orléaniste devrait donner un appui moral aux patriotes belges tout en cherchant une solution pour maintenir l'ordre en Europe. On prévoit que ce journal va accepter l'émergence de mouvements nationaux et libéraux en Europe, tout en voulant conserver la paix et rassurer l'Europe sur les intentions de la France.

Si ces principes de politique étrangère sont confirmés, les journaux devraient chercher à défendre, en Belgique, les acteurs qui partagent leurs opinions ou qui ont une importance majeure au sein de leur parti, soit en tant que membres, soit comme

sympathisants. À ce titre, nous allons examiner la composition de chacun de ces courants politiques. De façon générale, nous pouvons affirmer que les légitimistes ont un grand respect pour le clergé et qu'il est probable qu'ils cherchent à défendre l'intérêt du clergé dans la question belge. Ils pourraient aussi appuyer la noblesse, laquelle dirige le parti légitimiste en France. Pour les républicains, le rôle du peuple est très important et ils insistent fortement pour l'instauration d'un régime démocratique, où les classes populaires formant la majorité de la nation pourront prendre part à la vie politique du pays, de sorte que la faveur des républicains devrait aller au peuple belge. Ils pourraient aussi se méfier de la bourgeoisie belge qui serait tentée d'imiter la bourgeoisie française en détournant à son profit la révolution de juillet. Quant aux orléanistes, leur parti étant dominé par des bourgeois, nous pensons qu'ils appuieront ces derniers en Belgique tout en craignant les classes populaires qui doivent être encadrées afin de prévenir leurs excès, notamment le vol et le pillage des propriétés bourgeoises.

Une autre hypothèse secondaire tient au régime politique que les journaux devraient proposer pour la Belgique. Le principe général de cette politique devrait être basé sur la mise en place, en Belgique, du régime qu'ils favorisent pour la France. Ce principe pose cependant problème pour les légitimistes. Logiquement, *La Quotidienne* pourrait proposer pour la Belgique une monarchie dirigée, comme en France, par un Bourbon. Mais aucune source ne nous ayant permis d'établir cette hypothèse, nous nous replierons sur l'hypothèse affirmant que *La Quotidienne* a souhaité l'annexion de la Belgique à la France. Encore là, cette hypothèse demeure assez fragile même si l'annexionnisme des légitimistes a été établi par certains auteurs et que l'annexion de la Belgique par la France a même été proposée sous Charles X. Il n'est cependant pas certain que les légitimistes accepteraient l'annexion de la Belgique dans une France dirigée par le parti orléaniste.

En ce qui concerne *La Tribune des départements*, elle devrait être favorable à la création d'une république en Belgique, tandis que *Le Journal des débats*, au contraire, devrait favoriser la création en Belgique d'une monarchie constitutionnelle semblable au régime de Louis-Philippe. Mais advenant qu'il soit impossible de créer en Belgique le régime que ces journaux préfèrent, il est fort possible que ceux-ci auront à faire un autre choix et à étoffer une solution de rechange. Ainsi, les légitimistes craignant une guerre provenant d'un bouleversement de l'ordre européen pourraient souhaiter toute solution qui minimiserait le risque de conflit, comme une monarchie belge avec un souverain Nassau. Pour les républicains, ce pourrait être l'annexion de la Belgique rendant la France plus puissante dans une guerre de libération nationale. Finalement, *Le Journal des débats* devrait accepter toute proposition qui concilie le respect de la volonté des Belges et le maintien de la paix en Europe. Par exemple, l'établissement d'une monarchie avec un souverain Nassau, si les Belges l'acceptent. Finalement, il est aussi fort possible que les demandes des Belges et la faveur des journaux français aient été modifiées à travers le temps et que, par exemple, les exigences étaient plus modestes au début de l'affaire belge qu'à la suite de l'intervention militaire hollandaise.

Pour vérifier toutes ces hypothèses, cette étude comportera trois parties. Nous examinerons brièvement la composition, les idées générales et la politique extérieure des légitimistes, des orléanistes et des républicains. Ce sera la base du corpus idéologique auquel devraient se référer les journaux et qui nous a servi pour formuler nos hypothèses. Puis, nous analyserons le contenu de chacun des trois journaux pour établir le degré d'analogie de ses idées avec celles de son corpus sur les questions intérieures de la Belgique, c'est-à-dire l'appui aux acteurs belges et sa vision du régime politique que devrait adopter la Belgique. Finalement, nous étudierons les relations entre le contenu rédactionnel du journal et sa doctrine lorsqu'il s'intéresse aux aspects extérieurs de la révolution belge. Ainsi, nous porterons une attention particulière à l'analyse que fait chaque journal à propos de

la possibilité d'une guerre européenne et des moyens pour l'éviter, de même qu'au jugement de ces journaux sur l'attitude du gouvernement français et son rôle dans la crise belge.

CHAPITRE I^{er} BRÈVE PRÉSENTATION DES CORPUS
IDÉOLOGIQUES DES GRANDS COURANTS
POLITIQUES FRANÇAIS À L'AUBE DE
L'INDÉPENDANCE BELGE

A- LE LÉGITIMISME

Début août 1830, au moment où le roi de France Charles X s'exile en Grande-Bretagne, le groupe politique qui est demeuré fidèle au roi Bourbon retourne dans l'opposition après quinze ans de pouvoir. Dès lors, ce parti que l'on désigne sous le nom de légitimiste va tenter de restaurer la dynastie des Bourbons en France et de renverser le nouveau roi Louis-Philippe d'Orléans. Cette fidélité à la branche aînée de la famille royale est considérée comme étant la principale caractéristique unissant un parti légitimiste hétérogène dans sa composition et dans les intérêts de ses divers sympathisants.

I) Composition

Associé traditionnellement à l'aristocratie française, le parti légitimiste recrute aussi des membres issus de la bourgeoisie ou des couches populaires¹². Par contre, il est vrai que la plupart des dirigeants du parti légitimiste sont issus de la noblesse¹³ et que celle-ci domine ce groupe politique. La plupart des bourgeois et des éléments issus des classes populaires sont davantage attirés par d'autres courants politiques, notamment l'orléanisme ou le républicanisme. Si l'appui au légitimisme varie selon les groupes sociaux, les principaux membres de ce parti sont aussi

¹²À ce sujet, voir Stéphane Rials, *Le légitimisme*, Paris, Presses universitaires de France, 1ère édition, coll. Que sais-je ?, 1983, p. 26-27.

¹³*Ibid.*, p. 24.

concentrés dans quelques régions. On retrouve trois principaux pôles légitimistes en France. Ce sont :

- «- Un légitimisme de l'Ouest, nobiliaire et paysan, religieux et traditionaliste, dont l'extériorité par rapport au jeu politique a pu se traduire par une tendance à l'abstentionnisme;
- un légitimisme méridional, plus urbain, bourgeois et ouvrier autant qu'aristocratique, souvent porté au radicalisme et à l'agitation (...)
- un légitimisme des Flandres, à la fois urbain (à Lille) et campagnard, religieux, conservateur et dans l'ensemble bourgeois.»¹⁴

Ces différences régionales du légitimisme laissent percevoir une considérable hétérogénéité dans la composition et les intérêts de ses sympathisants, selon les régions dont ils proviennent¹⁵. L'ancien fonctionnaire noble retiré sur ses terres de Bretagne n'a évidemment pas les mêmes intérêts sociaux et économiques qu'un bourgeois de Marseille. Conséquemment, au-delà d'une idéologie commune, le légitimisme est marqué par des spécificités régionales favorisant l'émergence de journaux légitimistes dont les points de vue varient selon les milieux où ils sont diffusés. Dans le cadre de cette étude, nous traiterons plus spécifiquement du journal *La Quotidienne*. Ne comptant qu'un nombre restreint de lecteurs dans le Nord et dans les Bouches-du-Rhône, celle-ci est «très influente dans les pays de grande propriété légitimiste. Dans l'Ouest et sur ses marges, mais aussi dans une partie du

¹⁴Ibid., p. 30-31.

¹⁵Pour en savoir davantage sur le légitimisme dans diverses régions de France, voir André-Jean Tudesq, *Les grands notables en France (1840-49), étude historique d'une psychologie sociale*, Paris, Presses universitaires de France, tome 1, coll. Série Recherche, 1964, pp. 131-184.

Sud-Ouest.»¹⁶ Ses abonnés sont principalement de grands propriétaires nobles, souvent anciens fonctionnaires de la Restauration. Suite au choc de la révolution de Juillet, ceux-ci refusent de prêter un serment d'allégeance au nouveau régime et préfèrent s'exiler dans leurs terres. Ce mouvement isole les légitimistes et les transforme en «émigrés à l'intérieur de leur pays et de leur siècle»¹⁷ défendant des idées réactionnaires.

II) Idées générales

Au-delà des intérêts particuliers de chaque légitimiste, ce groupe politique est doté d'un tronc commun idéologique que nous devons examiner. Si l'origine du parti légitimiste en tant que mouvement politique date de la révolution de Juillet 1830, sa doctrine politique est antérieure au renversement du roi Charles X. D'une façon générale, le légitimisme emprunte son corpus idéologique à l'ancienne droite ultra¹⁸. C'est ainsi qu' :

«en face du fait révolutionnaire, c'est-à-dire d'une transformation soudaine et globale opérée délibérément par l'action de l'homme, se dresse bientôt la notion idéalisée d'une évolution lente et graduelle se développant spontanément et conformément aux lois naturelles. À l'entreprise rationnelle et volontaire des hommes pour modifier les institutions, la pensée contre-révolutionnaire oppose le cours naturel des choses, à un effort systématique pour calquer la politique sur les impératifs de la raison universelle, l'oeuvre empirique du temps.»¹⁹

¹⁶Feyel, *op.cit.*, p. 123

¹⁷Voir René Rémond, *La droite en France de la première restauration à la Ve république*, Paris, Aubier, 1963, p. 58.

¹⁸Ibid., p. 53.

¹⁹Ibid., p. 27-28.

Dans cette situation, les révolutions sont considérées comme étant contre nature et il est inacceptable que l'on veuille, par une révolte populaire de trois jours, remplacer un roi issu d'une dynastie régnant depuis plusieurs siècles sur la France. D'ailleurs, ce qui choque les légitimistes dans le régime de Juillet n'est pas le fait que Louis-Philippe d'Orléans, qui est tout de même un des descendants de Louis XIII, devienne roi, mais plutôt la manière dont il accède au trône. La faute de Louis-Philippe est d'avoir usurpé le trône en profitant d'une révolte populaire plutôt que de succéder au roi d'une manière traditionnelle. L'instauration de la monarchie de Juillet devient le symbole d'un changement brusque venant d'une action populaire qui s'oppose aux idées d'ordre et d'évolution lente et naturelle des choses, prônées par les partisans de la branche aînée des Bourbons. De la même façon, on comprend que les légitimistes déplorent le fait que la vague révolutionnaire s'étende à toute l'Europe et détruise en quelques jours ce que l'histoire a bâti en plusieurs siècles. Ainsi, on devrait retrouver dans *La Quotidienne*, une hostilité face aux révolutions et une peur de leurs conséquences. D'ailleurs de nombreux éléments du parti légitimiste se souviennent des événements dont ils ont été victimes (exil, expropriation, perte de privilèges) dans les années 1789-1815. On reviendra sur la politique extérieure des légitimistes ultérieurement.

Un point essentiel de la doctrine légitimiste est son soutien au catholicisme, et on devrait trouver des échos de cet appui dans l'attitude de *La Quotidienne* face au clergé belge. L'Église catholique représentant la tradition, les valeurs familiales²⁰ et l'ordre, les légitimistes estiment qu'elle partage leurs convictions sur les principes fondamentaux de la société. D'autre part, le clergé français s'associe dans une large mesure aux légitimistes après la révolution de Juillet tout comme il l'avait fait avec leurs prédécesseurs du parti ultra sous la Restauration. Cette union entre les légitimistes et le clergé catholique est favorisée par la complaisance dont fait preuve

²⁰Voir A.-J. Tudesq, *op. cit.*, p. 212 et S. Rials, *op. cit.*, p. 48-49.

le nouveau gouvernement français à l'égard des persécuteurs du clergé français.

René Rémond note que :

«La révolution (de 1830) s'est accompagnée d'une explosion d'anticléricalisme populaire qui révèle soudain la profondeur du ressentiment accumulé au fil des ans dans certaines couches contre le parti-prêtre. Longtemps contenu dans les bornes d'une expression mesurée, ou comprimé par la contrainte et la crainte, il jaillit subitement avec une violence incoercible et inspire toute sorte d'excès. (...) La situation de l'anticléricalisme se trouve profondément modifiée. Hier dans l'opposition, il est aujourd'hui au pouvoir ou en bons termes avec ses occupants.»²¹

Non seulement les légitimistes et le clergé catholique deviennent solidaires face à la répression du nouveau régime, mais les légitimistes cherchent aussi dans la religion un support moral.

«Le rappel de la tradition catholique est aussi, pour la pensée légitimiste, une thérapeutique contre la révolution. Révolution, choléra, inondations, désordre social ou désordre de la nature, prennent dans la mentalité légitimiste une valeur morale de châtement de l'athéisme (c'est le terme qui revient le plus souvent), et, implicitement, de désaveu providentiel du renversement de Charles X et de sa descendance.»²²

Outre leur lutte pour réintroduire en France le régime des Bourbons, les légitimistes entament aussi un combat pour défendre les valeurs de l'Église catholique contre les idées nocives d'une Révolution ne respectant pas l'ordre divin.

Parmi les autres idées, parfois étonnantes, de certains légitimistes, on retrouve la promotion de l'extension du suffrage et même la volonté d'établir le

²¹R. Rémond, *L'anti-cléricalisme en France de 1815 à nos jours*, Paris, Fayard, 1976, p. 64.

²² A.-J. Tudesq, *op. cit.* p. 215.

«suffrage universel au moins à l'échelon de la commune.»²³ Cette attitude surprend chez un groupe que l'on qualifie souvent de réactionnaire, attaché à l'Ancien Régime et opposé à la démocratie populaire . Elle peut s'expliquer par le fait que l'élargissement du suffrage embarrasserait le régime de Louis-Philippe fondé sur le suffrage censitaire. D'autre part, «les royalistes (légitimistes) croyaient pouvoir compter davantage, et ils n'avaient pas tort, sur les classes populaires que sur les classes moyennes.»²⁴ En effet, le suffrage universel donnerait au parti légitimiste un électorat formé, dans plusieurs régions, de paysans appuyant fidèlement leurs «seigneurs» locaux, souvent légitimistes.

De la même manière, l'influence locale des nobles légitimistes a pu contribuer à les transformer en partisans de la décentralisation, conscients que leur ascendant s'exerce plus facilement en province qu'à Paris. Toutefois, cette politique d'extension du suffrage est contestée par certains membres du parti légitimiste. On peut supposer que *La Quotidienne* n'appuiera pas ce dernier élément du programme politique des légitimistes. En effet, ses opinions radicales la rendraient moins encline à faire des compromis idéologiques que d'autres journaux légitimistes, tels que la *Gazette de France*.²⁵

III) Politique extérieure

Contrairement à une idée répandue, les légitimistes font preuve, en politique étrangère, d'un certain nationalisme ou plutôt d'un sentiment national les portant à défendre le prestige de la France. D'ailleurs, E. Lecanuet résume bien le sens de

²³Hugues de Changy, *Le soulèvement de la duchesse de Berry (1832)*, Paris, Albatros, 1986, p. 47.

²⁴Rials, *op. cit.*, p. 50-51.

²⁵Voir E. Hatin, *op. cit.*, p. 591-592.

l'honneur national des légitimistes lorsqu'il affirme, à propos d'un des députés les plus en vue du parti légitimiste, que «M. Berryer²⁶ est le plus complètement Français de tous les Français. Personne n'eut jamais plus que lui le souci de sa dignité, de ses droits, de son extension civilisatrice. Ce ne fut point par esprit de parti qu'il blâma souvent la politique du gouvernement, mais parce qu'il la jugeait indécise, faible, pusillanime, contraire au véritable intérêt national.»²⁷ Dans le même ordre d'idées, Lourdoueix²⁸, affirme que les légitimistes appartiennent au parti national qui, contrairement au parti de la Révolution, veut «la gloire de la France et sa prépondérance parmi les nations.»²⁹

Certes, le nationalisme des légitimistes est différent de celui des révolutionnaires, mais il n'en est pas moins réel. C'est un nationalisme qui souhaite la gloire de la France en se fondant sur les bases de la monarchie et de la tradition. «Dans la logique légitimiste, tout ce qui dévie de la tradition monarchique et chrétienne, l'évolution française, est considéré comme contraire à ce qu'ils appellent le *génie de la France*, ainsi la chute de la branche aînée des Bourbons est-elle considérée par eux comme un acte antinational.»³⁰ Ce nationalisme se base aussi sur l'histoire de la France et *La Gazette du Dauphiné* affirme que «le parti royaliste (légitimiste) est national par tous ses souvenirs, chaîne non interrompue qui réunit les vieux âges et les temps modernes. Nous aimons la France dans son présent, dans

²⁶Antoine Berryer (1790-1868) a été un des principaux orateur du parti légitimiste.

²⁷E. Lecanuet, *Berryer, sa vie et ses oeuvres*, Paris, Bloud et cie, 1893, p. 209.

²⁸Le baron Jacques-Honoré de Lourdoueix (1787-1860) a été journaliste à *Gazette de France*, dont il devint propriétaire et rédacteur en chef en 1849.

²⁹De Changy, *op. cit.*, p. 45.

³⁰A.-J. Tudesq, *op. cit.*, p. 228.

son avenir de tout l'amour que nous portons à ce glorieux passé.»³¹ Malgré une interprétation différente de la nation, les légitimistes font preuve d'une forte appartenance à la France qui se manifeste par leur nationalisme et leur patriotisme. Le journal légitimiste *La mode* rappelle que «le vrai patriotisme reste dans le pays et ne va pas courir le monde»³², comme le fait celui du parti révolutionnaire. En ce sens, il ne faut pas confondre le nationalisme et le libéralisme. S'ils ne reconnaissent pas la prépondérance de la souveraineté du peuple, les légitimistes conservent une forte conscience nationale prônant la gloire de la France et son indépendance à l'égard des pays étrangers, et notamment face à la Grande-Bretagne.

C'est ainsi que ce «nationalisme avant la lettre» pousse les légitimistes à démontrer une très forte hostilité à la Grande-Bretagne. Ce qui irrite les légitimistes n'est pas le fait que le Royaume-Uni soit protestant et opposé à la religion catholique, car la Prusse est elle aussi un État protestant; ce sont les liens exceptionnels qu'il entretient avec Louis-Philippe. Au-delà des arguments historiques de rivalité franco-anglaise depuis la guerre de Cent Ans ou encore de la dénonciation de la politique britannique à l'égard de la France et du reste du monde, le «principal motif d'antipathie envers le Royaume-Uni venait de l'accueil rapidement favorable fait par ce pays au régime de Juillet.»³³ Selon les légitimistes, les liens étroits entre les politiques britannique et française sont néfastes car ils se font au détriment des intérêts purement français. Le gouvernement français semble vouloir axer sa politique sur les désirs de la perfide Albion plutôt que de défendre ceux de la France. Cette hostilité à l'égard de la Grande-Bretagne pouvait-elle se reporter sur la

³¹Bernard Jacquier, *Le légitimisme dauphinois 1830-70*, Grenoble, CRHESI, 1976, p. 153.

³²Idem, p. 230.

³³Tudesq, op. cit. p. 228-229.

Belgique une fois Léopold de Saxe-Cobourg choisi roi des Belges³⁴? C'est possible, mais la nomination de ce roi n'entre pas dans le cadre chronologique de notre étude. En effet, nous examinerons les premiers mois de la Révolution belge jusqu'à la reconnaissance de son indépendance par les grandes puissances européennes et, durant cette période, le futur souverain de Belgique n'est pas encore désigné.

En ce qui concerne les autres puissances, les légitimistes sont moins critiques. Ils semblent apprécier l'Autriche qui s'oppose aux mouvements révolutionnaires, protège le pape et donne asile au duc de Bordeaux (héritier Bourbon), tout en dédaignant Metternich qu'ils accusent d'opportunisme et de myopie puisque le maintien du statu quo européen favorise l'avènement des révolutions. D'ailleurs, les légitimistes ne sont pas aussi attachés qu'on pourrait le croire au rétablissement de l'ordre du Congrès de Vienne puisque, même à l'époque de la Restauration, le roi Charles X aurait envisagé de remanier la carte de l'Europe et de favoriser l'annexion de la Belgique à la France.³⁵ Leur opinion envers la Prusse est plus positive mais c'est surtout pour le tsar de Russie que les légitimistes montrent le plus de considération. L'admiration pour la Russie vient en grande partie du fait que ce pays, plus que tout autre, symbolise le rempart contre les mouvements révolutionnaires amenant le désordre et menaçant les principes fondamentaux des légitimistes. De plus, le tsar est le dernier grand souverain qui va reconnaître le régime de Louis-Philippe. On peut voir les traces de cette admiration pour la Russie dans le journal légitimiste *La France*, lequel affirme en 1842:

«La Russie (...) on nous l'a dit, est un pays barbare; bien barbare, en effet, puisqu'il en est encore à considérer qu'il y a une morale absolue

³⁴Ibid., p. 229.

³⁵Voir R. Demoulin, «L'influence française sur la naissance de l'État belge», *Revue historique*, janvier 1960, t. 223, p. 14.

qui consacre les droits du sang et de la parenté et qu'il ne tombe pas d'admiration devant les spoliations révolutionnaires.»³⁶

La Russie est le bastion des idées de légitimité et d'ordre face aux principes révolutionnaires qui ont chassé du pouvoir la dynastie des Bourbons et forcé les légitimistes à retourner dans les rangs de l'opposition.

Malgré leur sympathie pour la Russie, les légitimistes ne comptent pas sur la Sainte-Alliance pour remettre un Bourbon sur le trône de France.³⁷ Leur nationalisme et l'expérience de la Restauration entraînent les légitimistes à promouvoir une prise de pouvoir sans l'intervention étrangère. Ils se souviennent qu'à l'époque de la Restauration le gouvernement avait «surtout besoin de prestige. La lourde tare dont il souffr(ait), c'(était) d'être revenu dans les fourgons de l'étranger.»³⁸ Ils ne tiennent sans doute pas à renouveler cette expérience où le gouvernement, du fait qu'il n'était pas issu de la politique intérieure française mais de l'étranger, souffrait d'un certain manque de crédibilité. «L'insistance sur son caractère national est une riposte maladroite du légitimisme aux si faciles reproches adressés à la Restauration d'avoir été l'oeuvre de l'étranger.»³⁹ Par ailleurs, un rétablissement interne des Bourbons était possible et les légitimistes devaient se préparer à cette éventualité. En effet, l'échec de leurs projets, dont le malheureux soulèvement de la duchesse de Berry en 1832, ne doit pas nous faire oublier que

«d'un côté, il n'y avait qu'un régime encore faible, mal soutenu par des partisans fort divisés -déjà tiraillés entre réforme et conservation,

³⁶Ibid., p. 231. C'est aussi A.-J. Tudesq qui nous a renseigné sur l'opinion des légitimistes à l'égard de la Prusse et de l'Autriche.

³⁷Voir Rials, *op. cit.*, p. 63.

³⁸Pierre Renouvin. *Le XIXe siècle* (t. I : De 1815 à 1871), t. V de *L'Histoire des relations internationales*, Paris, Hachette, 1954, p. 39.

³⁹Tudesq, *op. cit.*, p. 227.

entre «mouvement» et «résistance»-, miné par l'entrecroisement insaisissable des complots républicains, bonapartistes et royalistes, menacé par la guerre extérieure et sommé d'ailleurs d'ouvrir les hostilités par les factions républicaines bellicistes ; et que, de l'autre, les légitimistes n'étaient pas sans atouts, rompus qu'ils étaient à l'action clandestine et capables de dominer le Midi et l'Ouest où la population leur était très majoritairement acquise.»⁴⁰

D'autre part, les légitimistes sont aussi confrontés à la question de la guerre. Selon eux, en plus d'être inutile et de ne procurer aucun avantage notable au royaume, le déclenchement d'une guerre entre la France et la Sainte-Alliance provoquerait de nombreux problèmes économiques et sociaux pour la France. De plus, un conflit militaire risquerait de profiter aux extrémistes du parti révolutionnaire qui renforceraient leurs positions sur l'échiquier politique français au moment où le pays serait en crise, à l'instar des événements de 1792. Malgré leur appréhension de tels événements, certains légitimistes considèrent que le parti doit être prêt à profiter de futures circonstances favorables à leur cause. C'est ainsi que «si Louis-Philippe était renversé par une révolution et qu'une guerre étrangère s'ensuivait, les légitimistes arboreraient le drapeau blanc dans l'Ouest et le Midi.»⁴¹ De là, ils pourraient débiter la reconquête de la France. Toutefois, il paraît douteux que des plans aussi machiavéliques soient énoncés dans *La Quotidienne*.

Cette guerre semble d'autant plus imminente pour les légitimistes qu'ils doutent des capacités des dirigeants de la monarchie de Juillet. C'est ainsi que Louis-Philippe ne mérite, à leurs yeux, aucune estime. N'a-t-il pas trahi sa famille et usurpé le trône en s'appuyant sur la populace et les barricades pour prendre le pouvoir ? Ce nouveau roi ne vaut guère mieux que son père régicide, Philippe

⁴⁰Stéphane Rials, *Révolution et contre-révolution au XIXe siècle*, Paris, Albatros, 1987, p. 178-179

⁴¹H. De Changy, *op. cit.*, p. 8.

Égalité et il ne sera sans doute pas en mesure d'éviter le conflit. Pour conserver la paix, il faudrait que le gouvernement rejette les idées émises par ses membres révolutionnaires. Les légitimistes peuvent cependant douter que le cabinet ait le courage politique de poser un tel geste, pourtant essentiel à ce qu'ils croient être le salut de la France.

B- LES ORLÉANISTES

Les orléanistes, dont le nom vient du nouveau roi Louis-Philippe d'Orléans arrivent au pouvoir en août 1830. Avant d'étudier les principales idées de ce groupe qui prend la direction du gouvernement français après la chute de Charles X, nous étudierons brièvement sa composition. Le *Journal des débats politiques et littéraires* lui est associé.

I) Composition

Le parti orléaniste est très lié avec la bourgeoisie française. En fait, «l'orléanisme serait sans doute resté un groupe politique charnière, influent mais minoritaire, si son implantation en France n'avait coïncidé avec l'essor de la bourgeoisie, et s'il n'avait encouragé la montée de cette nouvelle force politique et sociale, en même temps qu'il bénéficiait de son ascension.»⁴² Pour soutenir son nouveau régime, l'orléanisme a besoin de l'appui de la bourgeoisie, d'autant plus que les autres groupes sociaux importants sont peu intéressés à la politique ou davantage

⁴²G. De Broglie, *L'orléanisme, la ressource libérale de la France*, Paris, Librairie académique Perrin, 1981, p. 230.

attirés par les idées des légitimistes ou des républicains⁴³. Quant à la bourgeoisie, elle considère que le régime de Juillet est un excellent moyen de faire valoir ses idées politiques et de s'assurer le contrôle du gouvernement. Il n'est donc pas surprenant que plusieurs membres de la bourgeoisie, et surtout de la haute bourgeoisie, comme Guizot⁴⁴ ou Casimir Périer⁴⁵ soient entrés dans le gouvernement orléaniste. À cet égard, René Rémond note que

«la justesse de l'équation régime de Juillet-bourgeoisie éclate de façon plus neuve peut-être, et plus saisissante encore, pour leurs idées politiques : la notion de l'État, la définition de sa compétence et de ses attributions sont l'expression typique de la société bourgeoise du temps.»⁴⁶

De plus, on peut réitérer la démonstration de R. Rémond affirmant que le gouvernement français, sous Louis-Philippe, a des comportements typiquement bourgeois. Il est fortement préoccupé par le fait de limiter ses dépenses, d'être prudent dans la gestion des finances publiques, de ne pas faire d'extravagances et de vouloir épargner de l'argent. Bref, «le gouvernement doit gérer la Maison France (l'État) comme une maison de commerce.»⁴⁷ Les bourgeois reproduisent donc, dans la gestion de l'État, la politique économe qu'ils pratiquent dans leurs affaires privées. Malgré l'apport évident d'individus provenant des autres classes sociales dans le parti orléaniste, et outre le fait que certains bourgeois soient plus attirés par d'autres

⁴³À ce sujet, René Rémond, *La droite en France, de la première restauration à la Ve république*, Paris, Aubier, 1963, p. 75.

⁴⁴François Guizot (1787-1874) a été un historien et un ministre important sous la monarchie de Juillet. On considère qu'il a été le véritable leader du ministère Soult (1840-47) avant de devenir officiellement président du Conseil des ministres (1847-48).

⁴⁵Casimir Périer a été un banquier et le président du Conseil en 1831-32.

⁴⁶Rémond, *La droite en France, de la première restauration à la Ve république*, p. 75.

⁴⁷Ibid., p. 76.

groupes politiques, il demeure indéniable que les relations entre l'orléanisme et la bourgeoisie française sont très étroites.

Toutefois, étant donné certaines divergences entre les divers types de bourgeois, il est utile de préciser que les intérêts du parti orléaniste sont plus particulièrement en symbiose avec les éléments de la haute bourgeoisie française⁴⁸.

Si l'influence du parti orléaniste n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire français, il demeure difficile d'utiliser le niveau des activités partisans pour établir l'importance des orléanistes dans chaque région. En effet, étant au pouvoir, ils n'ont pas le besoin de créer de grandes sociétés rassemblant leurs membres pour contester le régime en place et propager leurs idées, comme ce fut le cas pour l'«Aide-toi, le ciel t'aidera» des républicains. D'autre part, si plusieurs partisans appuient réellement le programme orléaniste, certains adeptes de l'orléanisme peuvent courtiser le parti formant le gouvernement sans partager ses convictions politiques. Néanmoins, on peut identifier les régions plus fidèles à l'orléanisme, comme la Normandie et la Gironde, à travers les résultats électoraux de ce groupe politique pendant et après la monarchie de Juillet⁴⁹. D'une manière plus générale, H. Robert précise que «l'orléanisme réussit dans des départements où la population partageait avec ses notables traditionnels un même souci de conservation sociale et accepta durablement de les considérer comme les meilleurs représentants de ses intérêts. Son électorat fut tout au long du siècle conservateur mais nullement réactionnaire.»⁵⁰

⁴⁸Ibid., p. 77-78.

⁴⁹Voir Hervé Robert, *L'orléanisme*, Paris, Presses universitaires de France, 1992, p. 83.

⁵⁰Ibid., p. 84.

II) Idées générales

L'orléanisme forme un parti du juste milieu, critiqué à sa droite par les légitimistes et attaqué à sa gauche par les républicains. Étant libéral, il s'oppose à l'idéologie des légitimistes donnant la prépondérance à Dieu et la souveraineté de l'État au roi désigné par une longue tradition historique. Pour les orléanistes, c'est la nation qui possède la souveraineté nationale et l'on doit accepter l'héritage de la Révolution française mettant à l'écart l'absolutisme pour instaurer un libéralisme défendant les libertés fondamentales de l'individu.

En revanche, s'ils acceptent l'héritage de 1789, les orléanistes refusent d'accorder au peuple les réformes trop radicales souhaitées par les républicains. À leur avis, ces réformes peuvent rétablir les excès de la souveraineté populaire, comme en 1793-94. D'ailleurs, «toute la vie, toute la pensée d'un Royer-Collard⁵¹ seront dominées par le terrifiant souvenir de la tyrannie conventionnelle.»⁵² Donner trop de pouvoir à un peuple ignorant est une option dangereuse qui menace l'ordre à l'intérieur du pays. Le chaos ainsi provoqué risque de nuire au commerce et à la prospérité qui en découle. De plus, le désordre peut faire s'effondrer un régime avantageux pour la classe moyenne dominante, tout en mettant en péril la propriété des bourgeois au pouvoir.

Dans ce contexte, on comprend mieux que l'intérêt fondamental du régime orléaniste consiste à maintenir le fragile équilibre entre les groupes réactionnaires et révolutionnaires. La France ne doit sombrer ni dans l'absolutisme ni dans l'anarchie

⁵¹Pierre Royer-Collard (1763-1845) a dirigé le groupe des doctrinaires, prédécesseurs des orléanistes, sous la Restauration.

⁵²Dominique Bagge, *Les idées politiques sous la Restauration*, Paris, Presses universitaires de France, coll. Bibliothèque de la science politique, 1952, p. 141-142.

républicaine. À l'intérieur même du parti orléaniste, on retrouve deux factions : l'une ayant des idées de droite (maintien de l'ordre), l'autre étant plutôt à gauche (changements). L'orléanisme a connu deux phases dirigées par ces factions différentes, soit la période du Mouvement, plus libérale, et celle de la Résistance, plus conservatrice. Sans nier le fait que les orléanistes ont parfois des idées et des intérêts divergents, cette opposition entre le Mouvement et la Résistance mérite d'être nuancée. Ainsi, Gabriel de Broglie indique que

«les deux attitudes ne s'opposèrent pas directement l'une à l'autre. Issu du mouvement, le régime de Juillet était le Mouvement et tenta de le mettre en oeuvre de façon certes désordonnée par Laffitte, mais sincère chez Louis-Philippe. Il s'en trouva empêché par la contestation politique et sociale qui était un défi à son existence, et qui l'obligea à réagir. La Résistance fut conçue comme une réaction contre l'anarchie qui préservait la vocation progressiste de l'orléanisme.»⁵³

Victimes d'une importante contestation, les orléanistes décident de s'opposer aux grandes revendications réformistes pour ne préserver que les libertés déjà acquises par la Révolution de 1830. «Rien ne devait plus remettre en cause ce résultat chèrement acquis, sous peine de relancer les tribulations politiques de la France. L'ordre et la paix devaient donc être sauvegardés à tout prix.»⁵⁴ Pour les orléanistes, le processus de libération de la France de l'absolutisme commencé en 1789 a pris fin en juillet 1830; aller au-delà des réformes acquises risque de créer l'anarchie.

En s'appropriant ainsi l'héritage de la Révolution française, les orléanistes tentent de «séparer la révolution de la forme républicaine, de réduire le parti républicain à être le défenseur d'une abstraction institutionnelle et non le gardien

⁵³De Broglie, *op. cit.*, p. 287

⁵⁴*Ibid.*, p. 287

d'une légitimité historique.»⁵⁵ Autrement dit, les orléanistes dissocient les libertés obtenues lors de la Révolution française de l'établissement de la Première République. Non seulement il paraît possible pour une monarchie constitutionnelle, dont le pouvoir est limité par la Charte et les autres institutions politiques, de gouverner le pays avec des principes libéraux, mais «la monarchie parlementaire leur sembl(e) opérer la synthèse la plus équilibrée de la tradition et de la modernité, et assurer l'ordre dans la liberté.»⁵⁶ Quant à la république, elle est considérée comme une utopie qui peut sembler merveilleuse mais qui, lorsqu'elle est appliquée, provoque la montée de démagogues et instaure une nouvelle Terreur.

D'un autre côté, on refuse aussi de revenir à un régime absolutiste où le souverain peut décider sans le Parlement et ainsi menacer la liberté du peuple. Étant donné que, suite aux ordonnances de Charles X violant l'esprit de la Charte de 1815 et de ses libertés, les orléanistes se sont joints aux protestations menant à la chute du régime Bourbon, il serait incohérent, de leur part, de profiter d'une révolution contre le despotisme des Bourbons pour établir un régime autocratique. Au contraire, issu de l'appel de la nation souveraine, appelant le souverain roi des Français plutôt que roi de France et acceptant le drapeau tricolore provenant de la Révolution plutôt que le traditionnel drapeau blanc royal, le régime de Louis-Philippe est jugé meilleur que la République. Il symbolise les libertés républicaines dans l'ordre d'une monarchie constitutionnelle.

Malgré tout, ces libertés de Juillet demeurent assez limitées. Craignant les masses populaires, les orléanistes refusent l'instauration du suffrage universel,

⁵⁵Francis Demier, «Les modèles révolutionnaires du parti national en 1830», *Romantisme*, 1980, p. 49.

⁵⁶Robert, *op.cit.*, p. 35.

préférant conserver le suffrage censitaire. La justification de ce mode de scrutin se trouve notamment sous la plume de Benjamin Constant⁵⁷ :

«Seule la propriété, qui procure aux hommes le loisir indispensable à l'acquisition des lumières et à la rectitude du jugement, les rend capables d'exercer les droits politiques. Accorder ces droits à la multitude des indigents aboutirait inévitablement à la spoliation des possédants alors que le but à atteindre est au contraire de permettre aux indigents d'accéder à la propriété par les voies régulières que sont le travail et l'épargne.»⁵⁸

On remarque ainsi le mépris paternaliste exprimé envers des classes populaires qui ne comprennent rien aux enjeux politiques. Une plèbe mal éclairée pourrait être tentée d'élire des démagogues incompetents qui, par leur méconnaissance des affaires publiques, mettraient la nation en péril. Mais, derrière ce principe de la compétence, on perçoit la volonté d'une classe dominante souhaitant préserver son pouvoir. La monarchie de Juillet, à quelques exceptions près, ne fonde pas la sélection des électeurs sur l'éducation, mais sur la richesse. Toutefois, il n'y a aucune garantie qu'un homme riche prendra des décisions politiques plus éclairées qu'un pauvre.

En 1831, Casimir Périer lance une formule demeurée célèbre et qui caractérise bien la politique de la monarchie de Juillet: «Au-dedans l'ordre sans sacrifices pour la liberté, au-dehors la paix sans qu'il en coûtât rien à l'honneur.»⁵⁹

Cette doctrine, qui s'applique d'ailleurs en partie dès l'automne 1830, est en quelque

⁵⁷Benjamin Constant (1767-1830) a été un écrivain et politicien libéral français, devenu un des plus grands penseurs de l'idéologie doctrinaire devenue la pensée orléaniste après la révolution de Juillet 1830.

⁵⁸Ivo Rens, «Aspects du libéralisme politique dans la première moitié du XIXe siècle», *Synthèses*, 1964, p. 222.

⁵⁹Cité dans H. Robert, *op. cit.*, p. 23.

sorte le programme des orléanistes tant au niveau intérieur, comme nous l'avons constaté précédemment, qu'au niveau extérieur.

III) Politique extérieure

L'étude de la politique extérieure des orléanistes est difficilement dissociable des actions et des projets de la diplomatie et du gouvernement français dirigé par les orléanistes. Cela étant, nous déduisons le corpus idéologique du parti orléaniste de l'étude de la politique étrangère de la France en 1830, celui-ci étant évidemment fortement influencée par l'opinion de ses dirigeants siégeant au gouvernement.

Comme dans les affaires intérieures, la politique étrangère des orléanistes est située entre le libéralisme et le conservatisme. D'une part, les orléanistes ont une sympathie naturelle pour les mouvements libéraux qui, voulant imiter la révolution de Juillet, souhaitent s'émanciper de leurs régimes despotiques. D'autre part, Louis-Philippe veut préserver la paix et maintenir des relations cordiales avec les autres souverains d'Europe. À ce propos, il attend de ces souverains une reconnaissance officielle de son accession au trône de France. Au préalable, les souverains exigent que le roi des Français réaffirme la volonté de la France de préserver l'ordre du Congrès de Vienne en refusant d'aider les mouvements libéraux et nationaux menaçant les trônes européens.

«L'opinion française soufflait la révolte et la croisade contre l'absolutisme. Les cours européennes veillaient et n'auraient pas pardonné au nouveau roi d'apporter son appui aux insurrections. Louis-Philippe le savait et manoeuvra pour ne pas décourager les mouvements qui avaient sa sympathie, parfois les appuyer, mais dans les autres cas approuver la répression et, lorsque c'était possible, tenter d'orléaniser les régimes issus de ces événements pour en faire des royaumes frères.»⁶⁰

⁶⁰De Broglie, *op. cit.*, p. 299.

Orléaniser les autres régimes signifie, entre autres, s'assurer qu'ils deviennent des monarchies constitutionnelles aussi éloignées du despotisme des monarchies absolues que de l'anarchie républicaine. De plus, on préfère les voir dirigés par des représentants de la classe moyenne à l'exemple des bourgeois en France.

Le problème de cette imitation de la monarchie de Juillet survint assez rapidement. Dès la fin d'août, la Belgique, jusque-là intégrée de force aux Pays-Bas, se soulève. L'attitude de la France dans la question belge est déterminante pour la paix de l'Europe. Si le gouvernement français appuie les révolutionnaires belges, il met en péril la sécurité de l'Europe et encourage un conflit entre la France et la Sainte-Alliance. Par contre, si le cabinet de Paris abandonne les Belges à la répression des rois autocrates, les milieux libéraux français risquent de se retourner contre ce gouvernement ne défendant guère plus les libertés que l'ancien roi Charles X.

Avant de trouver une solution à ce dilemme, le gouvernement orléaniste veut s'assurer de la reconnaissance du nouveau régime par les souverains étrangers. Ainsi, la France ne sera pas marginalisée en Europe et pourra participer à des conférences européennes réunies pour régler les divers conflits, dont celui de la Belgique.

Le premier royaume à reconnaître le nouveau régime français, dès le 26 août 1830, est la Grande-Bretagne. D'ailleurs, cela n'est pas très étonnant car «ce fut une des originalités de l'orléanisme par rapport aux Bourbons et à Napoléon que son attitude constamment et résolument favorable à l'Angleterre.»⁶¹ À cet égard, Louis-Philippe est lui-même très épris de la culture anglo-saxonne. De plus, certains orléanistes ont voulu voir, dans les Trois Glorieuses, une répétition de la Révolution

⁶¹Ibid., p. 236.

anglaise de 1689. Cette référence n'est pas fortuite car, au niveau de la politique intérieure, le modèle britannique a l'avantage de favoriser le libéralisme tout en ne tombant pas dans la démagogie. C'est exactement le programme politique des orléanistes :

«C'est donc dans la révolution anglaise que bon nombre de libéraux cherchèrent un exemple pour redéfinir un pouvoir constituant, déjà présent dans le principe des 221, mais dans lequel l'axe politique du nouveau régime se trouverait dans la chambre élue et non dans le mouvement populaire victorieux des Bourbons.»⁶²

Le Royaume-Uni devient, pour les orléanistes, le modèle d'une monarchie à la fois libérale et conservatrice. De son côté, la Grande-Bretagne voit d'un bon oeil le nouveau régime français chercher à l'imiter et à s'allier avec elle. Comme la Grande-Bretagne, la monarchie de Juillet réussit à défendre le libéralisme tout en évitant les excès commis durant la révolution de 1789. L'ambassadeur à Londres, Talleyrand, note cette cordiale relation entre les gouvernement français et anglais en affirmant que ce dernier «veut marcher avec la France, et croit que c'est dans le concours de ces deux puissances qu'est la paix, et il y contribuera par tous les moyens compatibles avec la dignité.»⁶³ Pour ce qui est des autres grandes puissances, la Prusse et l'Autriche imiteront la Grande-Bretagne dans la reconnaissance du nouveau roi des Français, redoutant que leur refus entraîne la France dans un régime républicain. Seul le tsar de Russie tarde avant de reconnaître Louis-Philippe mais il finit par y consentir, craignant d'être isolé des autres rois d'Europe. Ainsi, au début de septembre 1830, «la reconnaissance de facto est accordée au nouveau souverain, mais elle est conditionnée au respect, par la France, des traités existants

⁶²Demier, loc. cit., p. 57.

⁶³Cité dans G. Pallain, *Ambassade de Talleyrand à Londres 1830-34*, New-York, Éditions Da Capo Press, 1973, p. 21-22.

et de la réciprocité de non-intervention de la France dans les affaires intérieures des autres États de l'Europe.»⁶⁴

Cette non-intervention devient l'axe principal de la politique européenne des orléanistes à la fin de 1830. C'est leur solution au problème d'une France voulant la paix avec les royaumes d'Europe tout en soutenant les mouvements libéraux. Selon F. De Lannoy, l'élément central de la non-intervention est que

«ce principe reconnaissait à chaque peuple le droit de régler ses affaires intérieures, de se donner des lois, de les changer, de renverser un gouvernement devenu odieux, sans qu'il fût permis à un gouvernement voisin de s'occuper de ces changements. Bien plus, en cas d'intervention d'une Puissance étrangère, le peuple auquel on faisait violence avait droit de réclamer à son tour l'aide de ses voisins.»⁶⁵

Cette politique de non-intervention s'applique notamment dans la crise belge où la France n'accepte pas qu'une autre puissance intervienne pour aider le roi des Pays-Bas à réprimer le soulèvement. Si ce souverain est capable de rétablir seul son autorité, tant mieux pour lui. Sinon il devra faire des concessions aux Belges ou risquer de perdre tout pouvoir dans cette région. En fait, face aux demandes des républicains, la non-intervention peut sembler pacifiste mais elle est tout de même en opposition avec le système régissant l'Europe depuis 1815. En vertu de l'ordre instauré à Vienne, les grandes puissances se donnent le droit d'intervenir dans les autres pays pour réprimer des révoltes menaçant le trône des rois légitimes.

⁶⁴Jacques-Henri Pirenne, *L'Europe et l'indépendance belge ou le triomphe du parlementarisme en Occident*, Bruxelles, Éditions Bruylant, 1990, p. 16.

⁶⁵F. De Lannoy, «La politique de la France au début de la révolution belge», *Revue générale*, juillet 1929, p. 25-26.

Dans ce contexte, le danger d'une guerre européenne entre la France et les royaumes de la Sainte-Alliance (Prusse, Russie, Autriche) peut sembler imminent. Mais, tout en étant conscients des risques, les orléanistes demeurent assez confiants de voir les problèmes se régler pacifiquement, avec l'appui de la Grande-Bretagne et la bonne volonté de tous les intervenants, cabinets des divers États ou insurgés belges. Ils croient que la diplomatie, notamment la politique de non-intervention, sauvera l'Europe et la France des malheurs de la guerre.

C- LES RÉPUBLICAINS

Pendant plus de trente ans, le régime de Bonaparte et la Restauration ont associé la République aux atrocités commises pendant la grande Terreur de 1794. Le seul mot de république fait frissonner et évoque les souvenirs de milliers de citoyens condamnés à la guillotine, d'expropriations abusives et d'autres actes du même acabit posés durant les années terribles de la Révolution. D'ailleurs, Littré⁶⁶ rappelle que:

«La république parut bien morte sous le Premier Empire : et je me rappelle combien, dans notre humble intérieur, on craignait de laisser paraître l'ancien attachement qu'on avait eu pour la république, et comment, un peu plus tard, moi enfant mal informé, mais répétant les propos de mon jacobin de père, j'excitais la surprise, voire l'indignation, de mes camarades pour qui, d'après leur enseignement domestique, la république était un spectre abominable.»⁶⁷

Malgré ce sombre tableau, le mythe de la Première République commence à se constituer dès la fin de la Restauration. De jeunes gens s'intéressent à cette

⁶⁶Émile Littré (1801-1881) a été un lexicographe et tenant du positivisme d'Auguste Comte.

⁶⁷Cité dans D. Bagge, *op. cit.*, p. 9-10

époque où la France était crainte de toute l'Europe plutôt que d'être soumise aux desseins des monarchies absolues. Voulant rétablir ce glorieux passé, de petits groupes républicains prennent part aux Trois Glorieuses contre le roi Charles X et réussissent, conjointement avec les futurs orléanistes, à renverser la dynastie des Bourbons. Toutefois, l'antipathie générale à l'égard de la République et l'absence d'organisation du parti républicain empêchent ce dernier d'accéder au pouvoir. Face à ces contraintes, les républicains acceptent l'instauration d'une monarchie constitutionnelle dirigée par Louis Philippe d'Orléans.

Cette adhésion au nouveau régime demeure cependant conditionnelle à l'adoption de diverses réformes démocratiques et populaires par le nouveau gouvernement orléaniste. Or, ce dernier abandonne rapidement les revendications républicaines trop démocratiques et veut s'approprier les fruits de la révolution de juillet sans tenir compte des intérêts de ses anciens alliés républicains. Outrée par cette trahison, *La Tribune des départements*, journal républicain, laissera probablement percer de l'amertume face aux orléanistes. Le divorce définitif ne tarde pas, le gouvernement orléaniste considérant les républicains comme de perfides agitateurs. D'ailleurs, lors d'une cérémonie de remise de médailles présidée en août 1830 par le roi Louis-Philippe, Daunou⁶⁸ anticipe l'avenir en avertissant ses confrères républicains : «aujourd'hui, on vous tresse des couronnes; avant trois ans, ces mêmes mains qui vous les donnent vous garrotteront peut-être pour vous conduire à l'échafaud.»⁶⁹

⁶⁸Pierre Daunou (1761-1840) a été un historien et archiviste sous le Premier Empire.

⁶⁹Jeanne Gilmore. *La république clandestine 1818-48*, Paris, Aubier, 1997, p. 139.

I) Composition

En 1830, il n'existe pas encore de parti républicain bien défini et bien structuré. Les républicains forment plutôt un agrégat de groupes se recrutant essentiellement parmi la jeunesse étudiante de Paris. De plus, ces groupes sont fréquemment liés au général La Fayette, héros de la Révolution américaine et de la Révolution française de 1789. Décrivant ces sympathisants de la République, G. Weill rapporte que

«la plupart des républicains étaient des jeunes gens. Les ouvriers au début formaient l'infime minorité, à côté des étudiants ou anciens étudiants. Ces jeunes intellectuels, qui avaient mené la bataille des trois jours, se considéraient comme un des pouvoirs publics de l'État. Il y avait parmi eux des amateurs de bruit et de désordre, il y avait des ambitieux; mais chez la plupart on trouvait des idées généreuses, la confiance dans le progrès, un dévouement sans borne à l'apostolat pacifique ou guerrier.»⁷⁰

Pour propager leurs idées, ces républicains entrent dans diverses associations, notamment le groupe «Aide-toi, le ciel t'aidera» dont ils prennent le contrôle après en avoir partagé la direction avec les orléanistes sous la Restauration. Cette association crée «une structure qui leur donnait une couverture nationale en apparence légale et leur permettait en même temps de mener semi-clandestinement leur politique et leur propagande.»⁷¹ La semi-clandestinité procure une protection contre le harcèlement gouvernemental non seulement sous la Restauration, mais aussi sous la monarchie de Juillet.

Ces divers groupes républicains ont cependant une influence très variable selon les diverses régions de la France. L'étude du niveau d'activité des groupes affiliés aux républicains et de la diffusion de la presse républicaine permet

⁷⁰Georges Weill. *Histoire du parti républicain en France (1814-1870)*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1928, p. 36.

⁷¹ Gilmore, *op. cit.*, p. 73.

d'identifier les principaux pôles régionaux de cette tendance politique. On retrouve ainsi trois grandes régions républicaines :

«La plus puissante, l'Est, groupait 20 départements depuis la Moselle jusqu'à l'Isère; les sociétés et les associations y réunissaient quelque 10 000 hommes, bien unis entre eux par des correspondances suivies et par l'idéal commun du patriotisme. Le Midi méditerranéen et Pyrénéen contenait quelques grosses forteresses républicaines - Marseille, les Pyrénées-Orientales, Toulouse, Montauban-, ainsi que quelques plus petits centres-Bayonne, Orthez, Aix, etc. Le Centre, depuis le Cher jusqu'au Cantal, possédait quelques petites forteresses - Saint-Amand, Clermont-Ferrand, Tulle, Aurillac.»⁷²

C'est à ce milieu, relativement jeune et concentré, hors de Paris, dans l'Est et le Sud-Est de la France que s'adresse *La Tribune des départements*.

II) Idées générales

Affirmer que l'objectif fondamental des républicains est l'instauration d'une république en France est insuffisant. Au-delà de la sympathie pour un régime politique, le républicanisme est une idéologie politique basée sur la liberté, l'égalité et la fraternité. Il vise à établir un système démocratique accordant divers droits aux citoyens et reconnaissant la souveraineté du peuple. La république demeure le régime idéal pour atteindre ces objectifs mais, dans certaines circonstances, une monarchie constitutionnelle peut parvenir, quoique imparfaitement, à un régime démocratique. C'est pourquoi, La Fayette aurait présenté le duc d'Orléans comme étant la meilleure des républiques, même s'il devenait roi des Français. En fait, les républicains «n'acceptent la monarchie qu'à la condition qu'elle donne satisfaction à leurs aspirations politiques et sociales.»⁷³ Mais cet appui demeure circonstanciel.

⁷²G. Feyel, loc. cit., p. 130.

⁷³Félix Ponteil, *La monarchie parlementaire 1818-1848*, Paris, Librairie Armand Colin, 1949, p. 131.

Fondamentalement antimonarchistes, ce n'est qu'avec méfiance que les républicains acceptent la monarchie constitutionnelle. La cause de ce compromis est révélée par Guizot qui affirme, à propos du parti républicain, «qu'il était fort, parce qu'il promettait ce que désirent les peuples, et faible, parce qu'il ne pouvait pas leur donner : la république.»⁷⁴ Toutefois, devant la dérobade des ex-alliés orléanistes qui refusent d'établir une monarchie défendant les principes républicains, il est probable que, dans la question belge, *La Tribune des départements* souhaite voir le peuple voisin mettre en place un régime républicain, sans devoir faire des compromis comme en France.

Transcendant la création d'un régime politique, le républicanisme préconise le transfert de la souveraineté de l'État de la personne du roi à la nation, au peuple. Ce n'est point l'établissement d'une république patricienne, dirigée par une oligarchie, que souhaitent les républicains français de 1830, mais plutôt un régime démocratique fondé sur l'égalité et attribuant les promotions et postes de direction selon le mérite, et non selon la naissance. Cette idéologie est définie par le journal *La jeune France* :

«Par républicanisme (...) J'entends parler de cette soif d'égalité et de justice, de ce dédain universellement éprouvé pour les distinctions qui ne viennent pas du mérite personnel, de ce besoin de contrôle de tous les actes du pouvoir, enfin de cette conscience de la dignité de l'homme et du citoyen qui le fait résister à l'arbitraire et s'indigner du despotisme.»⁷⁵

Une des principales réformes demandées par les républicains est l'instauration d'un «pouvoir central responsable, temporaire, électif; (et d'une) Assemblée nationale unique, élue au suffrage universel.»⁷⁶ En souhaitant

⁷⁴Ibid., p. 131.

⁷⁵Cité dans Weill, *op. cit.*, p. 19-20.

⁷⁶Ibid., p. 94.

l'établissement d'un pouvoir central temporaire et électif, les républicains démontrent leur attachement à l'attribution des responsabilités en vertu de la compétence des individus, jugés par leurs concitoyens. Pour les républicains, il est inadmissible de confier l'exercice du pouvoir à n'importe qui, sous prétexte de l'hérédité. C'est une des principales différences entre la monarchie et la république. D'autre part, le pouvoir doit être temporaire. Si, par malheur, un président incompetent est élu, il demeure possible de le renvoyer lors des élections suivantes. Or, dans le cas d'un roi, c'est légalement impossible. Même dans une monarchie constitutionnelle, on ne peut tolérer un souverain inapte car il exerce un certain pouvoir. Si le roi ne détient aucun pouvoir, cela limite le danger d'incompétence mais devient une preuve accablante de l'inutilité de la royauté. Ainsi, le pouvoir doit être assumé d'une manière élective et temporaire.

Un autre aspect fondamental de la pensée républicaine est l'instauration du suffrage universel, malgré quelques hésitations à propos de la mise en place d'un suffrage à deux degrés.⁷⁷ Au début de la monarchie de Juillet, la chambre des députés est élue par un suffrage censitaire où seuls les citoyens les plus riches peuvent voter. Si le nouveau gouvernement de Louis-Philippe élargit ce suffrage en augmentant le nombre d'électeurs de 94 600 en juillet 1830 à 167 000 un an plus tard, ces électeurs demeurent fortement minoritaires dans une France de 32 600 000 habitants⁷⁸. Selon les républicains, le suffrage universel, du moins chez les hommes adultes, est une des plus limpides manifestations de la souveraineté nationale. Par les urnes, c'est le peuple, et non le roi, qui dirige le pays via ses représentants. C'est

⁷⁷Ibid., p. 29.

⁷⁸Ces statistiques ont été prises dans le livre de Philippe Vigier, *La monarchie de Juillet*, Paris, Presses universitaires de France, coll. Que sais-je ?, 1965, p. 74.

ainsi que «de la révolution de juillet, disait Cornemin, est née la souveraineté du peuple, et de la souveraineté du peuple le suffrage universel.»⁷⁹

De plus, le suffrage universel est un indice de l'attention que les républicains portent au sort des classes populaires, paysans ou prolétaires, démunis dans un régime aux mains des bourgeois et des banquiers. Le suffrage universel symbolise le respect des républicains envers des milieux populaires capables de bien comprendre les enjeux politiques, malgré la condescendance des orléanistes à leur égard. D'autre part, l'attribution du droit de vote aux classes populaires exige, de la part des candidats aux élections, de porter une attention particulière à leurs problèmes et de proposer des solutions, s'ils souhaitent obtenir leur vote. D'ailleurs, la question sociale deviendra l'un des thèmes principaux des républicains. Dès 1832, François Raspail⁸⁰ affirme que :

«Le peuple français est, comme tous les peuples, né pour le bonheur; la France, bien cultivée, pourrait nourrir soixante millions d'hommes : elle n'en renferme que trente-deux, et les deux tiers meurent de faim. Voilà le problème à résoudre.»⁸¹

Les républicains exigent des réformes et se préoccupent du sort des classes défavorisées, notamment par des organismes chargés de les instruire, comme l'Association pour l'instruction gratuite du peuple. L'intérêt que portent les républicains au peuple vient du fait qu'il représente l'élément fondamental de la nation. Ainsi le démontre cette chanson qui célèbre que

«Ces paysans, fils de la République,
Sur la frontière à sa voix accourus

⁷⁹Cité dans Weill, *op. cit.*, p. 30.

⁸⁰François Raspail (1794-1878) est un chimiste et un homme politique français fréquemment emprisonné pour ses opinions politiques.

⁸¹Gilmore, *op. cit.*, p. 161.

Pieds nus, sans pain, sourds aux lâches alarmes,
Tous à la gloire allant du même pas!»⁸²

Si le peuple est l'élément fondamental sur lequel se base le patriotisme; s'il partage les idéaux républicains lui donnant une voix par la démocratie, il ne serait pas étonnant que *La Tribune des départements*, relativement à la question belge, appuie fortement «la sainte populace et la sainte canaille»⁸³ qu'est le peuple.

III) Politique étrangère

Sur le plan de la politique étrangère, les républicains ont une attitude militante allant jusqu'à la guerre de libération des peuples de toute l'Europe contre les rois et, surtout, contre l'ordre du Congrès de Vienne. C'est ainsi que

«les républicains de 1830 voyaient surtout dans la Révolution la guerre aux rois. Comme les Jacobins, ils unissaient le désir des conquêtes à la passion de la propagande révolutionnaire. Ils appelaient de leurs vœux une grande lutte qui débarrasserait les nations de leurs tyrans. La liberté pour le monde, c'était la grandeur pour la France, mère et initiatrice des idées nouvelles. (...) Délivrer l'Allemagne, délivrer l'Italie, faire appel aux peuples contre les aristocraties oppressives, tel était le programme extérieur des républicains.»⁸⁴

C'est un programme qui risque de bouleverser l'Europe et de déclencher une guerre. Plusieurs républicains, comme Armand Carrel⁸⁵ ne craignent pas ce conflit et souhaitent même la guerre «qui laverait la honte de Waterloo, (et) qui donnerait la

⁸²Bagge, *op. cit.*, p. 158.

⁸³Cité dans Weill, *op. cit.*, p. 31.

⁸⁴*Ibid.*, p. 29.

⁸⁵Armand Carrel (1800-1836) est un publiciste qui fonde *Le National*.

grandeur à la France et la liberté aux peuples opprimés.»⁸⁶ Dans cette guerre, les libéraux ont une chance de l'emporter elle ne se ferait pas uniquement entre la France et l'Autriche ou la Russie, mais surtout entre les peuples soutenus par la France et leurs rois autocrates. Avant tout, les peuples devraient s'unir pour lutter contre ces souverains absolus et leur Sainte-Alliance. En 1815, sous le prétexte de la légitimité, ils ont créé un système oppressif pour plusieurs peuples, la Sainte-Alliance. Que ce soit en Pologne dépecée entre la Russie, l'Autriche et la Prusse; en Belgique cédée aux Pays-Bas ou tous les autres populations dont les gouvernements refusent des réformes libérales, les monarques omnipotents du Nord (Prusse, Autriche et Russie) ont réussi à enrayer l'expansion du libéralisme en Europe. Par exemple, si dans un royaume les réformistes parviennent à imposer à leur prince une constitution libérale, la Sainte-Alliance peut intervenir pour réprimer ce mouvement, comme ce fut le cas en Espagne en 1823, où la France s'ingéra militairement au nom de la Sainte-Alliance pour maintenir l'ordre de Vienne.

Face à cette situation intolérable, les républicains exhortent les nations à former une Sainte-Alliance des peuples contre les souverains. Ainsi, Pierre Jean de Béranger⁸⁷ écrit:

«Des potentats, dans vos cités en flammes,
Osent du bout de leur sceptre insolent
Marquer, compter et recompter les âmes
Que leur adjuge un triomphe sanglant.
Faibles troupeaux, vous passez sans défense,
D'un joug pesant sous un joug inhumain.
Peuples, formez une Sainte-Alliance...»⁸⁸

⁸⁶Ibid., p. 47.

⁸⁷Pierre Jean de Béranger (1780-1857) est un célèbre poète et chansonnier français.

⁸⁸Bagge, *op. cit.*, p. 158.

Dans ce contexte, on peut présumer que *La Tribune des départements* appuiera un soulèvement général des peuples de l'Europe, notamment des révolutionnaires belges s'opposant au roi des Pays-Bas. Par ailleurs, elle ne devrait pas craindre une guerre à laquelle la France serait prête militairement et qui lui permettrait de servir de phare de la liberté aux peuples en vengeant sa défaite du 18 juin 1815, près d'une ville de Belgique.

CHAPITRE II LA PRESSE FRANÇAISE ET LES ASPECTS INTÉRIEURS DE L'AFFAIRE BELGE

A- LA QUOTIDIENNE ET LA PRIORITÉ AU MAINTIEN DE L'ORDRE EN BELGIQUE ET EN EUROPE

I) Les acteurs de la révolution belge

Le clergé est le principal acteur auquel s'intéresse *La Quotidienne* dans la révolution belge. Cela n'est pas étonnant. Appuyant un clergé français menacé par la recrudescence de l'anticléricisme, le journal légitimiste observe attentivement le sort des catholiques dans une Belgique soumise à des événements révolutionnaires. En fait, le journal se donne pour mission de défendre les intérêts de l'Église catholique aux Pays-Bas.

Au cours de la période étudiée (août-décembre 1830), *La Quotidienne* connaît, relativement à la question religieuse aux Pays-Bas, trois phases distinctes. Dans un premier temps, le journal montre une certaine angoisse face à l'impact de la séparation de la Belgique et de la Hollande, puisqu'elle réduit les catholiques hollandais au statut de petite minorité dans leur pays.

«Un des plus grands (désavantages de la séparation), à nos yeux, c'est le délaissement où se trouveraient nos frères catholiques des provinces septentrionales. (...) Dans la représentation nationale, ils se verraient probablement 1 contre 10. Sans doute jamais les protestants n'oseraient exercer contre eux les injustices qu'ils exerçaient autrefois; ils comprennent trop bien que la Belgique aurait le moyen d'user de représailles. Mais il n'en est pas moins vrai que l'émancipation complète des catholiques hollandais serait reculée.»⁸⁹

⁸⁹*La Quotidienne*, 15 septembre 1830, p. 1, col. 1.

Ce souci du sort des catholiques hollandais dénote une préoccupation du bien-être des coreligionnaires transcendant les frontières. Les légitimistes s'associent au clergé catholique et le soutiennent tant en France qu'à l'étranger. Toutefois, dans la question belge, la sollicitude de *La Quotidienne* envers les catholiques hollandais n'est pas l'élément central de l'orientation de cet organe légitimiste.

Lors de son étude de l'affaire belge, le journal découvre avec allégresse la considération qu'ont les révolutionnaires belges à l'égard de l'Église catholique. Loin d'imiter la complaisance du nouveau gouvernement français envers les actes anticléricaux, les dirigeants de la révolution belge respectent la religion qui a pris une place importante dans leur lutte d'émancipation. *La Quotidienne* constate que, pour le novice méconnaissant la situation belge, c'est «une chose incroyable que le recueillement religieux de ces hommes qui se trouvent associés par le fait aux révolutionnaires de l'Europe, qui se font gloire de professer l'athéisme et la haine du clergé.»⁹⁰ Cette apparente incohérence s'explique par le fait qu'en Belgique, la révolution vise à sauvegarder la foi catholique des assauts d'un gouvernement protestant. C'est ce qui distingue la Belgique de la France.

«Non certes, la révolution française qui manifeste son triomphe par des expéditions contre la croix, par des actes d'intolérance contre les prêtres, par des usurpations violentes contre la conscience, n'a rien de commun avec la révolution belge qui se fait justement parce qu'il y a eu un gouvernement assez insensé pour imaginer qu'on pouvait impunément choquer la foi de tout un peuple, et mettre l'Église catholique sous la domination du protestantisme.»⁹¹

Malgré quelques idées politiques communes, les révolutions belge et française doivent être formellement dissociées. Par sa politique sympathique au clergé, la révolution belge démontre que l'on peut accomplir une émancipation

⁹⁰*Ibid.*, 6 octobre 1830, p. 1, col. 1.

⁹¹*Ibid.*, 17 octobre 1830, p. 2, col. 1.

politique sans agresser l'Église et que la révolution laïque à la française n'est pas la seule voie que peuvent emprunter les peuples.

Cependant, en novembre et en décembre, *La Quotidienne* perd un peu de ses illusions concernant la situation du clergé en Belgique. Elle dénonce les intrigants tentant de «rompre en Belgique l'union des libéraux et des catholiques au profit des révolutionnaires.»⁹² Le journal croit que la source de cette méfiance envers le clergé belge réside dans les manoeuvres de certains partisans de l'annexion à la France. Ces derniers propageraient des rumeurs anticléricales voulant que, lorsque les catholiques prendront le pouvoir en Belgique, ils adopteront des mesures réactionnaires et négligeront de proposer des lois libérales. *Le Courrier des Pays-Bas* rétorque en assurant que «tous les gouvernants quelconques, constitutionnels, démagogues, apostoliques, jésuites, doivent faire des lois libérales, équitables, protectrices de tous les droits, de toutes les personnes, de tous les intérêts.»⁹³ S'ils ne le font pas, ils deviennent tyranniques et, alors, il se crée une forte opposition qui peut les chasser du pouvoir.

Toutefois, le clergé belge comprend bien que l'annexion de la Belgique à la France pourrait lui être défavorable et il craint «que l'union à la France ne l'exposât à des avanies du genre de celles qu'éprouve le clergé français.»⁹⁴

Même en Belgique, la situation du clergé se détériore car «le gouvernement provisoire s'arme contre le catholicisme comme pour prouver que toutes les révolutions sont antipathiques avec le principe religieux, considéré comme principe

⁹²*Ibid.*, 5 novembre 1830, p. 1, col. 2.

⁹³Cité dans *Ibid.*, 9 novembre 1830, p. 1, col. 1.

⁹⁴*Ibid.*, 24 décembre 1830, p. 1, col. 1.

d'autorité et de liberté.»⁹⁵ Cette situation déprime *La Quotidienne* qui croyait que la Belgique était un cas d'exception par sa tolérance religieuse. Toutefois, le journal explique la nouvelle attitude des révolutionnaires belges en affirmant qu'ils craignent les principes religieux au point de vouloir les éliminer. D'après le journal, les valeurs d'ordre propagées par l'Église freinent les lubies et les excès des démagogues et repoussent les menées des ambitieux.

En même temps qu'au clergé belge, *La Quotidienne* est favorable à la bourgeoisie. Cet appui s'explique par la marginalité de la noblesse belge qui ne joue pas un rôle important dans la révolution. Quant aux membres de l'aristocratie fortement impliqués dans les événements de leur pays, comme la famille de Mérode, ils sont souvent indirectement assimilés à la bourgeoisie. C'est donc cette dernière qui joue le rôle prépondérant et, à propos de Bruxelles, le journal note que «grâce au zèle et à l'activité des compagnies bourgeoises, qui se sont simultanément reconstituées pour le maintien de l'ordre, la tranquillité est rétablie en ce moment dans toute la ville.»⁹⁶ Cependant, cet appui à une bourgeoisie qui, en France, est surtout associée au mouvement orléaniste, demeure partiel. Il vise essentiellement à contrecarrer l'action des classes laborieuses menaçant l'ordre en Belgique. Utile, la bourgeoisie belge demeure, pour le journal légitimiste, incapable de remplir adéquatement son mandat. C'est pourquoi, malgré la bonne volonté de la bourgeoisie belge, le clergé doit intervenir pour l'aider à contrôler la populace.

«La classe ouvrière, dénuée de travail et de moyens de subsistance, finira par se porter à de grands excès; si jusqu'à présent elle s'est maintenue, on doit l'attribuer surtout à l'influence du clergé catholique, dont l'intervention a évité bien des malheurs, car la garde bourgeoise n'y eut pas suffi.»⁹⁷

⁹⁵Ibid., 25 décembre 1830, p. 3, col. 1.

⁹⁶Ibid., 30 août 1830, p. 1, col. 3.

⁹⁷Ibid., 20 septembre 1830, p. 1, col. 1.

II) Le régime politique belge

Compte tenu de son appui au clergé et à la bourgeoisie dont l'objectif principal est d'éviter l'implantation de l'anarchie en Belgique, *La Quotidienne* devrait favoriser l'émergence d'un régime politique préservant l'ordre à l'intérieur et à l'extérieur de la Belgique. Cependant le journal n'indique que très rarement son opinion sur le régime politique souhaitable pour la Belgique étant entendu qu'il doit être le moins compromettant possible pour la paix européenne. Les intérêts nationaux du peuple belge sont secondaires. C'est ainsi que, commentant un projet assez original voulant créer entre la Belgique et les Pays-Bas une Confédération semblable à la Confédération germanique, *La Quotidienne* indique simplement que l'«on voit que, dans ce projet, comme dans tous ceux qu'on a présentés jusqu'à présent, il n'est nullement question des forteresses, et c'est pourtant un des points capitaux de l'affaire.»⁹⁸ Le statut des forteresses de la Belgique, et plus tard celles du Luxembourg, préoccupe grandement *La Quotidienne* puisque l'occupation de celles-ci pourraient devenir objet de tensions entre la Belgique, soutenue par la France, et les royaumes qui y tiennent garnison, dont la Prusse. En effet, établies dans ces forteresses pour contrer une future expansion française⁹⁹, ces garnisons pourraient refuser de céder les bases militaires à une Belgique indépendante qui verrait d'un mauvais oeil le maintien de ces bastions étrangers sur son territoire. L'intérêt de *La Quotidienne* pour cette question démontre que le journal légitimiste est très préoccupé par la question de la paix en Europe, peut-être davantage que par les bénéfices que pourrait tirer la population belge de l'instauration d'un régime politique plutôt que d'un autre.

⁹⁸*Ibid.*, 18 octobre 1830, p. 1, col. 2.

⁹⁹Pour en savoir davantage sur les discussions du Congrès de Vienne concernant ces forteresses, et particulièrement celle de Luxembourg, voir Christian Calmes, *Création et formation d'un pays, de 1815 à nos jours*, Luxembourg, Imprimerie Saint-Paul, 1989.

Quoi qu'il en soit, la première solution qui a été proposée pour résoudre la question belge, a été la séparation administrative de la Belgique et de la Hollande. Conservant le même roi, chaque région aurait dirigé de façon autonome sa politique intérieure. *La Quotidienne* ne manifeste aucune hostilité à l'égard de cette solution et cite un journal belge affirmant que «la séparation des deux pays rivaux paraît le principal moyen de ramener la tranquillité et la bonne harmonie. Dans ce cas, le prince d'Orange serait vice-roi de Belgique.»¹⁰⁰ Cette solution peut d'ailleurs être considérée comme étant la moins périlleuse car le maintien de la maison d'Orange à la tête d'une Belgique autonome réduit considérablement les risques d'une guerre européenne découlant de la révolution belge. À ce propos, le journal belge *Le Politique* affirme que

«le traité qui a fondé le royaume des Pays-Bas serait modifié tout aussi facilement par les puissances étrangères, dont les ambassadeurs se montrent, dit-on, déjà favorables, et qui n'ont pas de plus grand intérêt que de voir les Pays-Bas pacifiés par une mesure qui ferait disparaître la crainte de l'agrandissement de la France.»¹⁰¹

La Quotidienne, craignant fortement le déclenchement d'une guerre européenne, demeure pessimiste sur la résolution pacifique de la crise belge par une séparation politique de la Belgique et des Pays-Bas. En fait, au-delà de la situation intérieure de la Belgique, c'est tout l'équilibre européen qui est remis en cause par la révolution belge. Pourquoi le roi des Pays-Bas, qui peut bénéficier, conformément aux traités de 1815, de l'appui des grandes puissances pour rétablir son pouvoir, accepterait-il de faire des concessions aux Belges ? Si ce souverain consent à étudier la possibilité d'une séparation par la convocation des États-Généraux composés de 50 % de députés hollandais et de 50 % de députés belges, ce n'est que pour gagner du temps. Le roi attend simplement que les autocrates lui accordent le soutien

¹⁰⁰*La Quotidienne*, 12 septembre 1830, p. 1, col. 3.

¹⁰¹Cité dans *Ibid.*, 8 septembre 1830, p. 1, col. 1-2.

militaire auquel il a droit pour restaurer son autorité en Belgique.

«La question belge est toute extérieure, toute diplomatique; et il nous semble qu'au fond elle est envisagée dans ce sens-là par le roi des Pays-Bas. S'il en était autrement, on devrait regarder la convocation des États-généraux comme une faute grave. Ce serait du temps de perdu, et il ne faut jamais perdre de temps quand on veut faire ou arrêter une révolution.»¹⁰²

Les Hollandais ne souhaitent pas réellement la séparation de la Belgique. Lors des États-généraux, on note que

«les représentants des deux parties du royaume forment ici comme deux camps séparés; la froideur et l'immobilité des figures est une chose inexplicable, tandis que tout le monde devrait tendre à la paix; aucune main hollandaise, même libérale, ne s'ouvre plus pour serrer une main de l'opposition belge.»¹⁰³

À la fin de septembre 1830, lorsque les troupes hollandaises échouent dans leur attaque de Bruxelles, l'option de la séparation administrative perd toute sa crédibilité. De nombreux Belges refusent d'être associés à ceux qui ont fait couler le sang belge. *La Quotidienne*, analysant l'évolution des événements, affirme qu'ils suivent le cours normal d'une révolution. Au début, les griefs sont limités puis prennent de l'ampleur avec le succès. Au fur et à mesure que les revendications augmentent, l'ordre européen est davantage mis en péril et l'intérêt des puissances est de plus en plus menacé. C'est ainsi qu'en Belgique le peuple a demandé le renvoi d'un ministre détesté. Puis

«la fortune favorise cette première prétention. Aussitôt on va plus loin; le mot séparation est prononcé. Bruxelles triomphe du prince Frédéric; la séparation ne suffit plus : les derniers liens qui pouvaient rattacher la Belgique à la maison de Nassau sont brisés. L'indépendance des provinces belges est proclamée. (...) Le roi des Pays-Bas n'est plus en ce moment que le roi de Hollande; car ce prince est par lui-même évidemment hors d'état de replacer sous son

¹⁰²Ibid., 17 septembre 1830, p. 3, col. 1.

¹⁰³Ibid., 20 septembre 1830, p. 1, col. 1.

autorité, à quelques titres que ce soit, les provinces insurgées. (...) Dès ce moment, la question change de face, elle n'est plus belge, elle n'est plus hollandaise; elle est européenne.»¹⁰⁴

La question belge devenant européenne, *La Quotidienne* étudie les conséquences des autres régimes politiques envisagés par la Belgique sur le maintien de l'ordre en Europe, la paix ou la guerre dépendant des possibilités d'intégration d'une Belgique indépendante dans le système européen.

Une menace majeure pour le système européen serait l'annexion de la Belgique à la France. Sans prôner cette politique, *La Quotidienne* n'y voit aucune objection morale, tout en se préoccupant du sort du clergé belge dans ce nouveau royaume. Cependant, elle constate que cette annexion est impossible car «les cabinets étrangers ne nous l'offriront pas. Celui du Palais Royal en rejette bien loin la pensée, dans la crainte de se compromettre. Enfin, les Belges, voyant sa froideur, ne réclament plus cette réunion dont l'idée leur avait d'abord souri.»¹⁰⁵ Même les quelques Belges qui réclament cette annexion ne la souhaitent qu'en dernier recours, pour se protéger de la répression des grandes puissances. Certes, cette annexion pourrait entraîner une guerre malheureuse, mais *La Quotidienne* y voit aussi des avantages, d'autant qu'elle croit la guerre inévitable, que la Belgique soit intégrée à la France ou non. Commentant un projet d'annexion partielle de la Belgique - Bruxelles, Liège, Namur et leurs régions- par la France, *La Quotidienne* remarque que «l'attitude que le cabinet du Palais-Royal a pris devant l'étranger dès le commencement de la révolution, n'est pas faite pour procurer de tels avantages à la France. Dans le monde politique, on ne donne jamais à celui qui se fait petit.»¹⁰⁶

¹⁰⁴Ibid., 8 octobre 1830, p. 2, col. 1.

¹⁰⁵Ibid., 16 octobre 1830, p. 2, col. 3 et p. 3, col. 1.

¹⁰⁶Ibid., 30 octobre 1830, p. 2, col 2-3.

Si l'opinion de *La Quotidienne* est plutôt mitigée concernant l'annexion à la France, elle est par contre résolument hostile à l'idée d'une république belge. Citant le *Courrier des Pays-Bas*, elle indique que «les puissances européennes étant constituées en monarchies, craignent l'irruption désordonnée du principe républicain, dont le foyer est à Paris, qui recevrait un appui, un précédent et un point de départ par l'institution d'une république en Belgique.»¹⁰⁷ L'instauration de cette république belge troublerait l'ordre en Europe au point d'y provoquer une guerre. Par contre, contrairement à l'annexion de la Belgique, l'instauration d'une république belge n'apporterait aucun avantage à la France. En Belgique, les malheurs de l'anarchie républicaine pourraient survenir, créant une reprise de la terreur, des expropriations et des attaques contre le clergé. Le correspondant de *La Quotidienne* affirme d'ailleurs que «s'il doit surgir en Europe une république modèle, Dieu veuille que l'on n'en pratique point l'expérience sur nous.»¹⁰⁸ Même en France, la création d'une république belge pourrait être un événement nocif puisque l'on pourrait être tenté d'imiter la Belgique et de recréer le régime de 1793.

La création d'une république étant formellement rejetée, la Belgique indépendante pourrait dès lors devenir une monarchie. Dans le cas belge, on doit envisager l'option monarchique en deux variantes ayant un impact différent sur l'ordre européen: la première donne le trône belge à un roi de la dynastie de Nassau, la seconde à un autre souverain.

Le premier cas est favorisé par *La Quotidienne* car un royaume belge indépendant, avec à sa tête un souverain Nassau comme le prince d'Orange, constitue la solution qui bouleverserait le moins l'ordre européen alors que les événements de Bruxelles ont réduit à néant les chances d'une séparation politique et administrative

¹⁰⁷Ibid., 13 novembre 1830, p. 1, col. 2.

¹⁰⁸Ibid., 12 novembre 1830, p. 1, col. 2.

des Pays-Bas en deux provinces autonomes. En fait, l'établissement de ce régime respecterait l'esprit des traités de 1815 attribuant la Belgique à la dynastie de Nassau et éviterait une intervention militaire de la Sainte-Alliance en Belgique et une guerre entre cette dernière et la France. *La Quotidienne* se réjouit qu'il

«se trouve à Bruxelles un parti politique disposé à faire entrer la révolution belge dans les voies de la monarchie et à traiter avec le prince d'Orange, qui accepterait probablement la nouvelle couronne sans se montrer trop rigoureux sur les conditions. Ce parti a surtout pour but d'échapper à l'intervention et ce serait là, en effet, le seul moyen d'y parvenir.»¹⁰⁹

Cependant, le prince d'Orange craint de se voir «renié par sa patrie adoptive, sa patrie d'inclination»¹¹⁰ qu'est la Belgique. De nombreux Belges associent le prince d'Orange aux actes de son père, le roi des Pays-Bas, et préféreraient un autre candidat. Comprenant cette réticence, *La Quotidienne* approuve la solution mettant le fils du prince d'Orange, Guillaume-Alexandre, sur le trône. Ce dernier étant très jeune, il ne peut être associé aux actes répréhensibles de sa famille envers les Belges, qui pourraient facilement accepter un roi qui serait éduqué chez eux. D'autre part, autant que celui de son père, son couronnement répondrait au vœu de certaines puissances, dont la Russie, exigeant que le futur roi belge soit un Nassau. Le journal confirme donc que «si les Belges acceptent un roi, ils prendront le jeune Guillaume-Alexandre, parce qu'il y a toujours, dans la présence d'un enfant, une sorte d'intérêt dont il est bien difficile de se défendre.»¹¹¹ À ce propos, on peut difficilement passer sous silence le parallèle que l'on pourrait faire avec un autre jeune prétendant, le duc de Bordeaux, petit-fils et successeur désigné de Charles X, ce dernier ayant abdicé en sa faveur juste avant de perdre son trône. L'affection éprouvée pour un jeune

¹⁰⁹*Ibid.*, 16 octobre 1830, p. 2, col 3 et p. 3, col. 1.

¹¹⁰*Ibid.*, 30 octobre 1830, p. 1, col. 1.

¹¹¹*Ibid.*, 11 octobre 1830, p. 1, col. 1-2.

candidat au titre royal ne s'adresse peut-être pas uniquement au fils du prince d'Orange.

Mais le Congrès belge décide finalement d'exclure tous les Nassau du trône de Belgique, après l'incendie d'Anvers provoqué par les soldats hollandais assiégés dans la forteresse de cette ville. Selon *La Quotidienne*, la déchéance de cette dynastie anéantit la dernière chance de conserver la paix en Belgique.

«Cette décision tranche la question que les événements de la Belgique avaient soulevée. En proclamant l'exclusion de la maison de Nassau, la révolution belge s'est suicidée. Cela est dans la nature des choses. Une révolution ne voit jamais ce qui doit la tuer; autrement elle l'éviterait, et alors elle ne serait plus une révolution.»¹¹²

À partir de la fin novembre, *La Quotidienne* considère que la guerre devient de plus en plus imminente dans l'affaire belge. Le dernier espoir d'un règlement pacifique s'est envolé avec la déchéance des Nassau.

Croyant qu'une monarchie confiée à un Nassau était la dernière possibilité d'éviter une guerre européenne, *La Quotidienne* doute que l'instauration d'une monarchie gouvernée par un autre roi évite le conflit. Nous avons émis l'hypothèse que le journal légitimiste pourrait prôner l'installation d'un Bourbon sur le trône belge. Mais, nous devons invalider cette hypothèse car *La Quotidienne* n'envisage à aucun moment, implicitement ou explicitement, cette éventualité. Cette attitude s'explique en partie par l'infertilité de la famille des Bourbons et surtout par le caractère provocateur de l'extension de l'influence française. Outre le roi Charles X déjà âgé, le seul héritier direct de la dynastie est le jeune duc de Bordeaux, prétendant au trône de France. La famille royale ne compte aucun autre membre pouvant aspirer au trône belge. Au moment du décès du duc de Bordeaux en 1830, la dynastie s'éteindra. Ses successeurs, dans l'ordre de l'héritage dynastique, seront les fils de

¹¹²Ibid., 27 novembre 1830, p. 2, col. 2-3.

Louis-Philippe d'Orléans ! Bien sûr, *La Quotidienne* ne souhaite pas que la famille de ce dernier, qui a renversé Charles X, règne en Belgique. Par ailleurs, les grandes puissances exigent que «nul membre de la famille du monarque français ne sera roi de ce pays.»¹¹³ Il aurait été surprenant que l'on accepte une annexion indirecte de la Belgique par la France, via son souverain.

D'autres solutions sont aussi proposées, dont celle de nommer un noble belge à la tête du royaume, peut-être avec un titre de duc. Cette idée n'est pas prise au sérieux quoique *La Quotidienne* ne se gêne pas pour citer, dans un but sarcastique, l'opinion du *Courrier des Pays-Bas* se demandant «quand le duc de la Belgique serait d'une origine un peu plus populaire que le roi des Français, où serait le mal ?»¹¹⁴ Bref, le roi des Français n'est pas nécessairement plus digne de la royauté que de simples nobles belges.

Finalement, la solution la plus probable demeure le choix d'un prince anglais qui épouserait une des filles de Louis-Philippe et on pense notamment au «prince de Saxe-Cobourg qui, après avoir manqué de gouverner les descendants déguenillés de Léonidas, s'arrangerait probablement assez d'une couronne et d'un budget flamand.»¹¹⁵ *La Quotidienne* trouve que cette «nouvelle, d'ailleurs si contraire aux intérêts de la France, n'a aucune espèce de probabilité.»¹¹⁶ Elle estime que cette solution est de mauvais augure pour la France car, si Saxe-Cobourg devient le souverain de la Belgique, la France perdrait beaucoup d'influence sur cet État. Attribuer à un membre de la famille royale britannique le trône belge serait néfaste

¹¹³Ibid., 26 et 27 décembre 1830, p. 1, col. 3.

¹¹⁴Ibid., 21 octobre 1830, p. 1, col. 1-2.

¹¹⁵Ibid., 12 décembre 1830, p. 1, col. 1.

¹¹⁶Ibid., 26 et 27 décembre 1830, p. 3, col. 1.

car la France soumettrait à nouveau ses intérêts à ceux du Royaume-Uni. Cette réaction fait ressortir l'anglophobie des légitimistes, déjà convaincus que le cabinet de Paris sacrifie les intérêts de la France pour soutenir ceux de la Grande-Bretagne.

D'une façon générale, on s'aperçoit que *La Quotidienne* respecte les doctrines politiques du légitimisme. C'est ainsi qu'elle défend les valeurs du maintien de l'ordre tant sur le territoire belge qu'en Europe. C'est pour préserver l'ordre public et éviter le chaos que le journal appuie le clergé belge et, dans une moindre mesure, la bourgeoisie belge dans leur combat contre l'anarchie et les excès populaires dans leur pays.

Au niveau européen, l'établissement d'un régime politique belge transgressant les traités de 1815 pourrait provoquer des désordres menant à une dangereuse guerre européenne. En ce sens, *La Quotidienne* demeure fidèle à son corpus idéologique en favorisant l'établissement en Belgique d'un système politique contrevenant le moins possible aux traités. C'est pourquoi le journal accorde sa préférence à la séparation administrative de la Belgique et de la Hollande, ou encore à l'établissement d'une monarchie belge dirigée par la dynastie de Nassau.

Ces solutions infirment notre hypothèse voulant que *La Quotidienne* souhaiterait établir en Belgique un royaume similaire à celui qu'elle propose pour la France, c'est-à-dire une monarchie dirigée par un roi Bourbon. Le journal ne mentionne à aucun moment cette éventualité. De même, l'hypothèse relative à l'annexion de la Belgique est, elle aussi, partiellement infirmée. L'organe légitimiste ne prône pas cette solution avec ardeur quoiqu'il n'y fasse aucune objection notable. Persuadé qu'une guerre entre la Sainte-Alliance et la France est pratiquement inévitable, le journal ne croit pas que l'annexion de la Belgique serait la seule cause d'une guerre ou que le refus français d'annexer la Belgique suffirait pour sauvegarder la paix.

B- LE JOURNAL DES DÉBATS POLITIQUES ET LITTÉRAIRES ET LA RÉVOLUTION MODÉRÉE

I) Les acteurs de la révolution belge

S'il se conforme au corpus idéologique orléaniste auquel il se réfère, *Le Journal des débats* devrait partager les valeurs bourgeoises d'ordre et de respect de la propriété. Dans ses divers articles, *Le Journal des débats* confirme son appui à ces idées défendues par la bourgeoisie belge devant les excès qu'elle redoute de la part des classes populaires. Selon le journal, c'est par un lent processus que les individus issus des classes populaires peuvent améliorer leur statut, à force de travail et de persévérance. L'anarchie découlant des soulèvements populaires est, pour les milieux populaires comme pour les classes supérieures de la société, un élément nuisible qui perturbe l'économie et le commerce. En fait, fidèle à son corpus idéologique, le journal orléaniste exhorte les couches populaires à ne pas se laisser séduire par le mirage d'un bouleversement social qui les sortirait de leur misère. Au contraire, le respect de l'ordre établi et le travail sont les moyens les plus efficaces d'améliorer leurs conditions de vie.

«L'amélioration du sort des classes inférieures a besoin qu'il y ait de l'ordre, que l'industrie soit libre, que la propriété soit respectée, c'est-à-dire qu'elle a besoin du maintien et de la prépondérance de la bourgeoisie. Car, améliorer le sort des classes inférieures, ce n'est autre chose, en dernière analyse, qu'en faire des bourgeois, chose qui se fait avec de l'ordre et de la sécurité, et point avec des révolutions chaque matin.»¹¹⁷

Le peuple doit donc rester sage et réservé en contribuant au calme qui lui permet de sortir de son état de pauvreté et d'ignorance pour accéder au statut de bourgeois. S'il

¹¹⁷ *Le Journal des débats*, 13 septembre 1830, p. 2, col. 2.

devient nécessaire de faire une révolution pour chasser un tyran, cette dernière doit être de courte durée et ne pas compromettre le rôle de la bourgeoisie dans la direction de l'État. Bref, si elle détruit l'ordre politique, la révolution doit respecter l'ordre social. Cet intérêt qu'ont les classes populaires à maintenir l'ordre en vue d'améliorer leur condition n'a pas été compris par le peuple belge. Celui-ci a un comportement violent et excessif, contrastant avec la sagesse du peuple de Paris. La différence entre les Trois Glorieuses et la révolution belge tient au fait

«que le peuple de Paris a été l'allié de la bourgeoisie, qu'il a été modéré, sobre, désintéressé, admirable enfin, le digne représentant de la civilisation moderne, et qu'à Bruxelles au contraire, il a été pillard, ignorant, emporté, ennemi de la bourgeoisie au lieu d'être son allié.»¹¹⁸

Contrecarrer le pillage, le vol et autres excès populaires suppose que le peuple soit informé et éduqué pour qu'il puisse comprendre qu'au-delà des apparences, son véritable intérêt est lié au maintien de l'ordre. Toutefois, cet enseignement prodigué par la bourgeoisie est ardu en Belgique parce que le peuple ne peut être bien encadré. «Ce qui empêche que le peuple brabançon ne s'éclaire, c'est la différence du langage. Le petit peuple parle un mauvais flamand, et la bourgeoisie parle français. De cette façon, les enseignements de la presse n'arrivent jamais jusqu'aux dernières classes.»¹¹⁹ Outre cette différence linguistique, la Belgique ne profite pas de l'avantage qu'offrent à la France le dévouement et les efforts des dirigeants de la révolution de Juillet et, notamment, du nouveau roi Louis-Philippe. Démontrant son soutien au nouveau gouvernement français et aux pères de la monarchie de Juillet, *Le Journal des débats* note que, «sans le roi, sans la Chambre, sans le concours de ces grands citoyens qui, dès les premiers jours, ont porté à l'un et à l'autre l'appui de

¹¹⁸Ibid., 2 septembre 1830, p. 2, col. 3.

¹¹⁹Ibid., 9 septembre 1830, p. 1, col. 2.

leur patriotisme et de leur popularité, la France serait depuis longtemps le théâtre des scènes qui désolent aujourd'hui la Belgique.»¹²⁰

Si les bourgeois belges ne parviennent pas à contrôler parfaitement les excès commis par la populace, l'organe orléaniste reconnaît leurs efforts louables pour ramener la stabilité dans leur pays. Il souligne notamment le travail de la garde bourgeoise «dont le dévouement et l'activité ne sauraient obtenir ni assez d'éloges ni assez de reconnaissances.»¹²¹

Au-delà du maintien de l'ordre, *Le Journal des débats* allègue que la bourgeoisie assume son rôle de porte-parole des revendications belges.

«Ayant rétabli l'ordre, la bourgeoisie, qui se trouvait armée et qui sentait sa force, songea à la liberté publique. Elle n'avait point pris les armes de son propre mouvement; elle ne s'était point révoltée : elle s'était assemblée et armée pour la défense de ses foyers et de ses biens. Elle était donc dans son droit. De plus, elle avait empêché que les troubles ne devinssent une rébellion; elle avait ramené dans le cercle de la loi, autant qu'elle l'avait pu, tout ce qui s'en écartait, changé hardiment et habilement le but du soulèvement, et fait qu'au lieu d'une chute de trône, une chute de ministère peut tout finir : elle avait donc droit à une récompense, et , armée comme elle l'était, elle avait lieu de l'espérer.»¹²²

Cette récompense est une réponse favorable du roi des Pays-Bas aux griefs soumis par la plupart des Belges. Si la bourgeoisie a contribué à empêcher le peuple belge révolté de renverser le trône du roi des Pays-Bas, cela tient au fait qu'elle n'approuve point la violence utilisée par les classes populaires. Toutefois, il n'en demeure pas

¹²⁰*Ibid.*, 27 octobre 1830, p. 2, col. 1.

¹²¹*Ibid.*, 31 août 1830, p. 1 col. 1.

¹²²*Ibid.*, 2 septembre 1830, p. 2, col. 2,

moins que la bourgeoisie partage la volonté d'autonomie politique de la Belgique exprimée par le peuple.

«La révolution de la Belgique a eu deux époques et deux caractères, mais elle n'a eu qu'un seul but. Commencée par le peuple, continuée par la bourgeoisie, elle a changé de formes; elle a été d'abord violente et illégale, ensuite sage et réservée; mais, à travers toutes ces alternatives d'emportement et de réserve, elle a poursuivi le même but; ce but, c'est la séparation de la Belgique et de la Hollande.»¹²³

Par ailleurs, l'aspect révolutionnaire de la question belge, tout comme celui des Trois Glorieuses, demeure limité. Dans les deux cas, le soulèvement n'a pas pour but de provoquer un raz-de-marée détruisant toutes les institutions politiques sur son passage, mais plutôt de rappeler fermement aux dirigeants leurs devoirs envers la nation. À Paris, le système monarchique a été conservé avec quelques ajustements. Seul un roi accusé d'avoir abusé de ses prérogatives a été évincé de son trône. De même, à Bruxelles, la révolution belge souhaite obtenir une satisfaction en réponse aux griefs formulés en vain depuis quinze ans. Les soulèvements sont un moyen radical d'exprimer ses revendications lorsque les méthodes plus courtoises n'ont pas réussi à s'opposer aux décisions arbitraires des souverains ou à corriger des iniquités inacceptables. C'est ainsi que, si la bourgeoisie belge demeure armée et menaçante, elle ne souhaite nullement renverser la dynastie du roi des Pays-Bas. Le *Courrier des Pays-Bas* déclare:

«Nous ne sommes pas en révolte. La dynastie est toujours là, entourée de respect et de soumission, mais, d'une soumission raisonnée et conditionnelle, comme il convient à un peuple qui ne se croit pas le troupeau d'un berger. Notre mouvement si populaire et si généreux n'est pas une guerre à mort faite par des rebelles à un roi repoussé; nous sommes armés pour dicter nos conditions et pour ne pas souffrir qu'on nous le fasse.»¹²⁴

¹²³Ibid., 9 septembre 1830, p. 1, col. 2.

¹²⁴Cité dans ibid., 8 septembre 1830, p. 1, col. 1.

II) Le régime politique belge

Que les événements de la Belgique soient une révolution ou qu'ils découlent d'un mouvement de soumission raisonnée et conditionnelle, il n'en demeure pas moins que l'objectif principal des Belges est d'obtenir du roi des Pays-Bas la séparation administrative de la Belgique et de la Hollande. Dans ce cas, le seul lien unissant les deux royaumes serait, du moins au niveau de la politique intérieure, un monarque commun.

Pour les orléanistes, ce régime, «sous le sceptre des Nassau, avec une administration séparée, des lois séparées, une dette séparée, en un mot avec une administration indépendante de nom et de fait»¹²⁵, apparaît comme étant le meilleur dénouement possible à la crise belge, du moins jusqu'à la fin de septembre 1830. À cet égard, ils partagent l'opinion des légitimistes.

D'ailleurs, cette séparation administrative ne serait que la reconnaissance légale d'une séparation qui a toujours existé *de facto* entre la Belgique et la Hollande depuis l'indépendance de cette dernière face à la couronne espagnole en 1579. Ces deux contrées ayant été complètement séparées aux XVIIe et XVIIIe siècles, leurs intérêts demeurent très divergents. En ce sens, réussir à créer un même sentiment d'appartenance dans ces deux contrées fusionnées de force en 1815 est une tâche laborieuse, presque impossible. En se remémorant les relations entre ces deux nations depuis 1815, *Le Journal des débats* constate qu'

«au fond, les deux peuples vivent à l'écart l'un de l'autre, avec leurs moeurs, leurs intérêts et leurs idées opposés. La séparation de droit que réclament aujourd'hui les Belges n'est donc que la reconnaissance du fait. Ce n'est point une révolution extraordinaire,

¹²⁵Ibid., 9 octobre 1830, p. 1, col. 3.

ce n'est point un événement qui puisse troubler l'Europe, c'est l'aveu public d'une chose sue et connue depuis longtemps.»¹²⁶

Sans doute prévisible, la séparation doit tout de même être acceptée par le roi Guillaume I de Nassau. *Le Journal des débats* espère que ce dernier comprendra le message que lui adresse un peuple belge fidèle mais exaspéré par la domination politique hollandaise qu'il subit depuis 1815. L'organe orléaniste souhaite surtout que le souverain repousse la tentation de régler militairement la question belge en envoyant ses troupes réprimer ce soulèvement. Cette stratégie d'utilisation de la force n'aurait pour seul résultat que d'exciter encore plus la haine des Belges envers les Hollandais et de rendre plus ardu le contrôle des bourgeois sur le peuple belge. *Le Journal des débats* s'interroge :

«Le roi des Pays-Bas comprendra-t-il toute la gravité de sa situation? Verra-t-il que par un appel à la force, il jette obstinément les idées et les vœux d'un peuple tout entier dans une direction funeste à son trône comme au repos de l'Europe ? Nous l'espérons. (...) Le jour de la force est passé pour la Belgique comme pour nous. Le jour de la raison et du bon sens a déjà lui sur la France; puisse-t-il éclairer bientôt l'horizon patriotique de nos voisins !»¹²⁷

Mais le roi ne semble pas avoir compris que son intérêt réside dans la reconnaissance de la séparation politique hollando-belge. Tout au long du mois de septembre 1830, le gouvernement de La Haye tente de gagner du temps en temporisant et en cédant le dossier de cette séparation aux États-Généraux. Dans cette instance, les députés hollandais et belges sont en nombre égal et risquent d'entretenir d'interminables discussions.

¹²⁶Ibid., 9 septembre 1830, p. 2, col. 1.

¹²⁷Ibid., 1er septembre 1830, p. 2, col. 1.

La crise belge ne se résout pas et, lorsque des troupes hollandaises tentent sans succès de prendre la ville de Bruxelles à la fin du mois de septembre 1830, *Le Journal des débats* rejette la séparation administrative de la Belgique et de la Hollande.

«Tant que nous avons cru possible une séparation des deux royaumes sous le sceptre de la maison d'Orange, nous l'avons appelée de tous nos vœux. Quand la force a décidé la question, quand nous avons vu l'indépendance de la Belgique écrite en caractères de sang dans les rues de Bruxelles, nous avons désiré que ces provinces choisissent, et pour elles-mêmes et pour l'Europe, la forme de gouvernement la plus rassurante pour leurs voisins.»¹²⁸

Dès lors que le sang belge a coulé, il n'est plus envisageable de demander aux Belges de s'associer aux Hollandais qui ont tiré sur eux, même en admettant une séparation administrative. Désormais, les Belges doivent décider seuls de l'avenir de leur futur pays indépendant. Aucun autre État ne peut imposer à la Belgique un régime politique quelconque, car cela contreviendrait au principe fondamental de la non-intervention. Seul le Congrès belge pourra «décider quelle forme de gouvernement doit désormais régir les provinces si violemment séparées de la domination hollandaise. A lui, et à lui seul appartient de choisir, sous quelque titre que ce soit, le chef appelé à les gouverner !»¹²⁹

Le Congrès belge ayant la liberté absolue de choisir le futur régime du pays, les réflexions du *Journal des débats* sur les différents régimes politiques envisageables pour la Belgique ne visent point à s'ingérer dans ce choix. Les analyses du journal orléaniste tentent d'éclairer ses lecteurs sur les conséquences de l'adoption de chaque régime par le Congrès belge. Mais aucune pression étrangère

¹²⁸Ibid., 9 octobre 1830, p. 1, col. 3.

¹²⁹Ibid., 11 octobre 1830, p. 2, col. 3.

ne doit dicter la décision finale. «La question appartient au congrès national. C'est à lui de la résoudre pour le bonheur et le repos des provinces qu'il représente.»¹³⁰

La séparation administrative étant devenue fortement improbable après l'attaque de Bruxelles, les puissances étrangères pourraient vouloir minimiser la violation des traités de 1815 en imposant à la Belgique indépendante un roi Nassau, comme le prince d'Orange. En effet, faire du fils aîné du roi des Pays-Bas le souverain de la Belgique respecterait l'esprit, sinon la lettre, des traités de Vienne attribuant la Belgique à la dynastie de Nassau. Pour des souverains comme le tsar de Russie, cette solution permettrait de reconnaître l'indépendance belge puisqu'elle ne bouleverserait pas en profondeur le système européen.

Si *Le Journal des débats* est conscient de cet aspect pacificateur de la nomination du prince d'Orange, il refuse d'inciter les Belges à accepter un souverain quelconque sous la pression étrangère. Naturellement favorables aux mouvements de libération nationale, sans toutefois vouloir les provoquer, les orléanistes trouvent que l'imposition du prince d'Orange sous la menace, est un accroc à la sacro-sainte doctrine de la non-intervention. Selon *Le Journal des débats*,

«la question de la maison de Nassau n'est plus, et ne saurait devenir une question d'intervention étrangère; c'est que résolue d'avance par les cabinets étrangers dans le sens de l'affirmative, et conséquemment appuyée de mesures comminatoires, elle tendrait à compromettre une paix que le premier vœu comme le premier besoin de l'Europe est de maintenir.»¹³¹

Voulant défendre leur liberté de choix contre la volonté des grandes puissances, les Belges pourraient résister à la nomination du prince d'Orange mis sur le trône par les armées étrangères. La France ne pouvant accepter ce dénouement, le risque d'une

¹³⁰Ibid., 16 octobre 1830, p. 2, col. 3.

¹³¹Ibid., 11 octobre 1830, p. 2, col. 3.

guerre européenne serait amplifié. Selon *Le Journal des débats*, les puissances devraient faire confiance à la sagesse des Belges. Ceux-ci savent très bien que certains régimes, comme la république, seraient moins acceptables pour les puissances qu'une monarchie et entraîneraient une guerre se déroulant sur le territoire belge.

Le périodique n'est pas fondamentalement opposé à la nomination du prince d'Orange mais il doute que celle-ci soit bien accueillie par les Belges qui ont encore un fort ressentiment contre le roi des Pays-Bas et après son attaque militaire sur Bruxelles. Cette rancune pourrait se perpétuer envers son fils, le prince d'Orange.

«Est-ce bien sérieusement aujourd'hui, qu'il pourrait passer par la tête d'un homme d'État de venir proposer une réconciliation entre la maison de Nassau et les provinces belges? Les rues mitraillées de Bruxelles n'auraient pas guéri les cabinets de leur dédain pour les incompatibilités des peuples, et ce sanglant divorce n'aboutirait qu'à la proposition d'un demi-mariage.»¹³²

Malgré tout, le prince d'Orange conserve des sympathisants en Belgique, ce qui n'offusque aucunement *Le Journal des débats*. Toutefois, sa candidature ne mérite aucune faveur particulière de la part des Belges et il doit être traité comme les autres prétendants. Lorsque le prince d'Orange proclame qu'il se met à la tête de la nation belge dans sa lutte d'émancipation, *Le Journal des débats* proteste fortement contre cette assertion en affirmant que «c'est le peuple qui a fait la révolution; c'est le peuple qui a chassé les Hollandais du sol de la Belgique; lui seul, et non le prince d'Orange est à la tête du mouvement qui lui a assuré son indépendance et qui établira sa nationalité politique.»¹³³ En fait, ni le prince d'Orange ni les puissances étrangères ni personne d'autre que le peuple belge, via ses représentants au Congrès, ne peut

¹³²Ibid., 9 octobre 1830, p. 1, col. 3.

¹³³Ibid., 22 octobre 1830, p. 1, col. 1.

choisir le futur régime politique de la Belgique. Quant au prince d'Orange, ses espoirs de devenir le roi de la Belgique, déjà fort compromis, se réduisent considérablement lors du bombardement d'Anvers par les troupes hollandaises à la fin d'octobre 1830. À ce moment, *Le Journal des débats* note que «les derniers liens sont rompus entre la Hollande et la Belgique; nous craignons même que les flammes d'Anvers ne compromettent gravement les espérances qui restaient encore en faveur du prince d'Orange.»¹³⁴ Si la Belgique devient une monarchie constitutionnelle, comme peut le souhaiter *Le Journal des débats*, il paraît presque certain que le souverain de ce nouveau royaume ne sera pas un Nassau.

La séparation administrative et la monarchie avec un Nassau ne semblant pas satisfaire les Belges, les deux grandes options s'offrant au Congrès sont soit la création d'une république, soit celle d'une monarchie constitutionnelle dont le roi ne serait pas un Nassau. Tout en respectant l'autorité du Congrès belge dans le choix du régime politique, *Le Journal des débats* montre implicitement sa préférence pour la création d'une monarchie constitutionnelle.

Fidèle à son idéologie, le journal orléaniste affirme que la monarchie représentative est un excellent moyen de maintenir l'ordre tout en permettant de défendre la liberté dans un pays.

«Lorsque le peuple gouverne lui-même et seul, comme il sent sa force, il est porté à opprimer. La royauté, au contraire, maintenue par de sages institutions ne peut faire le mal; comme elle a besoin de l'affection et de l'obéissance de tous les citoyens, elle les protège tous également, la minorité comme la majorité. Elle fait ce que les individus ne pourraient faire sans renoncer à leur liberté domestique, elle gouverne, mais sous la surveillance du pays.»¹³⁵

¹³⁴*Ibid.*, 31 octobre 1830, p. 3, col. 1.

¹³⁵*Ibid.*, 6 octobre 1830, p. 2, col. 3.

Craignant les excès populistes d'une république, *Le Journal des débats* s'oppose aussi au despotisme des monarchies absolues. Contrairement à quelques idées reçues, le journal orléaniste croit que le libéralisme politique doit être dissocié du régime républicain. Il s'écrie d'ailleurs : «La république ! La magie de ce mot est détruite. Il n'y a pas un homme de bon sens qui ne sache que la liberté peut tout aussi bien, et souvent mieux, se trouver sous une forme monarchique que sous une forme républicaine.»¹³⁶ Loin d'être le seul garant de la liberté, le régime républicain peut nuire à celle-ci en favorisant le désordre et l'anarchie. Ni la Belgique ni la France ni aucun autre pays n'ont intérêt à adopter un régime politique républicain qui fait du tort au commerce et à l'économie, et qui est encore associé aux excès de la Terreur. Ainsi, «la république, c'est pour les commerçants le maximum, pour les propriétaires la spoliation et les échafauds; pour tout le monde, c'est le désordre, la guerre civile et la guerre étrangère.»¹³⁷ Refusant de s'immiscer dans la politique intérieure belge, le *Journal des débats* ne peut cependant dissimuler son soulagement lorsque le Congrès choisit la monarchie constitutionnelle.

«Nous ne doutions pas que plein et entier hommage ne fût rendu par la nation belge à la forme de gouvernement la plus en harmonie avec les progrès de la civilisation moderne. La république a été reléguée parmi ces généreuses utopies auxquelles il serait au moins bien imprudent de sacrifier l'expérience déjà si heureusement faite ailleurs du gouvernement représentatif constitutionnel. Justice a été faite également de l'opinion de ceux qui contestaient au Congrès belge son omnipotence; le Congrès a jugé, et jugé souverainement.»¹³⁸

La Belgique devenue une monarchie constitutionnelle sans Nassau, il ne restait plus qu'à lui trouver un roi. *Le Journal des débats* traite rarement du choix d'un futur roi belge mais on peut présumer qu'il ne favorise pas la candidature du fils

¹³⁶Ibid., 21 septembre 1830, p. 1, col. 1.

¹³⁷Ibid., 21 septembre 1830, p. 1, col. 2.

¹³⁸Ibid., 26 novembre 1830, p. 2, col. 1.

de Louis-Philippe, le duc de Nemours. Cela aurait importuné les souverains d'Europe, peu portés à accepter que la France annexe directement ou indirectement la Belgique.

Dès le premier septembre 1830, *Le Journal des débats* montre que la Belgique ne souhaite pas revenir sous l'autorité de la France, comme elle l'a été quelques années avant 1815. Le journal orléaniste précise que «le mouvement de Bruxelles, mouvement dont la réaction s'est déjà fait sentir à Louvain, à Liège et à Mons, n'est point un mouvement français : il est national et indépendant de toute idée de réunion à la France. C'est une violente et trop violente protestation contre un joug dur et humiliant.»¹³⁹ S'il est probable que l'exemple des Trois Glorieuses a été l'élément déclencheur de la révolution belge, les fondements de cette dernière se trouvent dans la volonté des Belges de secouer la domination hollandaise et d'obtenir la large autonomie que lui refusent les traités de 1815.

Si en Belgique le soulèvement vise davantage l'émancipation face à la Hollande que l'annexion à la France, celle-ci n'a aucune ambition sur ce territoire. Selon le journal orléaniste, l'annexion de la Belgique ne pourrait être acceptée par les autres puissances qui déclencheaient une pénible guerre contre la France. Celle-ci ne souhaite pas un affrontement militaire avec les troupes de la Sainte-Alliance, sauf si ses intérêts et sa fierté nationale sont menacés.

«Quand à la France, elle attend avec calme et avec dignité le résultat de leur délibération; et, quelque doive être l'issue des événements qui ont bouleversé la Belgique, forte de sa loyauté, elle ne demandera jamais à l'Europe que ce que l'Europe a le droit d'attendre d'elle, un respect inviolable pour l'indépendance des autres nations.»¹⁴⁰

¹³⁹*Ibid.*, 1er septembre 1830, p. 2, col. 1.

¹⁴⁰*Ibid.*, 11 octobre 1830, p. 3, col. 1.

Rejetée par la majorité des Belges et des Français, l'option de l'annexion à la France n'est cependant pas moribonde. Elle demeure l'ultime recours des Belges en cas d'une invasion militaire par la Sainte-Alliance. Analysant le poids des divers partis au Congrès belge, *Le Journal des débats* affirme que «si le grand-duché de Luxembourg n'est pas occupé par les Prussiens, si le principe de non-intervention continue d'être respecté, le parti français sera (...) nul et sans influence.»¹⁴¹ Par contre, si les puissances ne respectent pas la non-intervention, les Belges chercheront la protection française. Accepter le principe de la non-intervention et tolérer l'indépendance de la Belgique sans s'ingérer dans ses affaires internes constituent la politique que devraient suivre les cabinets d'Europe. S'ils ne la respectent pas, les souverains autocrates risquent d'entraîner l'annexion de la Belgique par la France et la guerre européenne qui en découlerait.

Le Journal des débats demeure fidèle à l'idéologie politique des orléanistes. Dans un premier temps, il appuie vigoureusement la bourgeoisie belge dans son opposition à l'anarchie populaire et dans sa défense des revendications libérales et nationales de la nation belge. Comme la bourgeoisie française qui forme la base du parti orléaniste, la bourgeoisie belge souhaite une révolution modérée où le soulèvement ne vise pas à contester l'ordre social, mais à rétablir des droits politiques bafoués.

Lorsque l'attaque de Bruxelles par les troupes hollandaises détruit la possibilité de résoudre la question belge par une séparation politique de la Belgique et de la Hollande, *Le Journal des débats* reconnaît le droit des Belges à devenir indépendants et à choisir eux-mêmes leur régime politique. Bien que l'organe orléaniste préfère l'établissement d'une monarchie constitutionnelle qui garantit les mêmes libertés qu'une république, sans toutefois susciter l'anarchie qui résulte de ce

¹⁴¹Ibid., 2 novembre 1830, p. 1, col. 2.

régime, *Le Journal des débats* refuse d'indiquer au Congrès belge la décision qu'il doit prendre. De même, il s'oppose à tout projet des puissances étrangères d'imposer leurs solutions au Congrès sous des menaces à peines voilées. Cette attitude violerait le principe sacré de la non-intervention.

Confirmant la confiance que lui accorde le journal orléaniste, le Congrès belge décide d'instaurer une monarchie constitutionnelle, sans les Nassau. Cette assemblée choisit un régime apte à garantir l'ordre en Belgique et à éviter une guerre en Europe.

C- LA TRIBUNE DES DÉPARTEMENTS ET LA LIBÉRATION DE LA BELGIQUE

I) Les acteurs de la question belge

Contrairement aux journaux légitimistes et orléanistes, *La Tribune des départements* ne craint nullement les classes populaires belges, à la fois courageuses et disciplinées. D'ailleurs, le journal indique que «nous savons positivement que, depuis qu'elle a le fusil sur l'épaule et qu'elle marche à l'ennemi, la brave, la généreuse canaille passe quarante-huit heures sans manger et sans voler un pain.»¹⁴²

À quelques exceptions près, les accusations de violences et de vols proférées contre la plèbe belge seraient erronées. Au contraire, ce peuple est vaillant et fait preuve d'une abnégation remarquable, notamment en résistant héroïquement à l'invasion de l'armée hollandaise. *La Tribune des départements* ne peut cacher une certaine

¹⁴²*La Tribune des départements*, 28 septembre 1830, p. 2, col. 1.

admiration lorsqu'elle souligne que:

«Ce généreux peuple, cette classe admirable et toujours calomniée, continuait à se battre sans chef, sans direction, contre une armée régulière et bien disciplinée, animée de la rage que montrent les sicaires soldés par le pouvoir, quand il s'agit de combattre les droits d'une nation à laquelle ils sont étrangers; les Hollandais à Bruxelles étaient les dignes émules des Suisses à Paris.»¹⁴³

Pour appuyer ses revendications autonomistes et libérales, le peuple belge n'est dépourvue ni de courage ni de patriotisme. Cependant, pour repousser l'invasion des troupes hollandaises décidées à réprimer l'insurrection belge, l'intrépide peuple belge doit être dirigé adéquatement. Ce rôle revient aux bourgeois qui hésitent à guider les Belges dans leurs luttes pour la liberté. «Si de prime abord la garde bourgeoise avait su maîtriser les ouvriers, la révolution était faite et parfaite; mais il n'y avait qu'un moyen de les maîtriser, c'était de se mettre à leur tête et de leur donner une direction qu'ils n'avaient pas.»¹⁴⁴ N'osant assumer le leadership de la révolution, la bourgeoisie exaspère *La Tribune des départements*.

«Les basses classes avaient commencé une révolte, pour faire baisser le prix du pain; la classe moyenne eut peur et elle s'arma pour comprimer le peuple. Après la victoire, la bourgeoisie pouvait faire une révolution : mais il fallait changer de rôle, et elle ne sût ou n'osa pas le faire. Après avoir rétabli l'ordre, elle crut ne devoir plus faire autre chose; et elle maintint l'ordre, non au profit de la nation qu'une révolution seule pouvait remettre en possession de ses droits, mais au profit du pouvoir qui n'entend par ordre que la conservation des abus existants.»¹⁴⁵

Toutefois, la situation se complique par le fait que, si la bourgeoisie ne s'est pas mise à la tête du mouvement révolutionnaire belge, elle ne souhaite pas pour

¹⁴³Ibid., 27 septembre 1830, p. 2, col. 1.

¹⁴⁴Ibid., 1er septembre 1830, p. 2, col. 3.

¹⁴⁵Ibid., 31 août 1830, p. 1, col. 2.

autant conserver le statu quo. C'est que le roi des Pays-Bas, considérant que les bourgeois armés pour rétablir l'ordre dans les provinces belges qu'il contrôle difficilement sont un péril pour son trône, refuse d'accorder les concessions demandées par les Belges.

«L'autorité (le gouvernement des Pays-Bas) regarda la bourgeoisie comme se trouvant en état de révolution; alors, on prit l'autorité au mot; et, tandis qu'elle n'osait rien entreprendre de décisif, on organisa un État-major de la garde bourgeoise et on finit par songer à faire valoir nos griefs. Ce fût seulement ainsi qu'on entra dans la voie révolutionnaire: mais on voulut conserver les apparences de la légalité.»¹⁴⁶

Assumant pleinement la tradition républicaine des changements radicaux, *La Tribune des départements* fulmine contre cette mascarade de la légalité dans laquelle les bourgeois veulent placer la Belgique, en faisant perdre un temps précieux à la révolution. En les exhortant à assumer leur rôle de dirigeants du mouvement, *La Tribune des départements* affirme:

«Pour Dieu, messieurs, soyez franchement ou révoltés, ou sujets ! Car d'avoir répudié la qualification de rebelles ne vous sauvera pas de l'échafaud après la défaite. Et avoir voulu conserver la livrée de sujets soumis sous l'uniforme de citoyens armés, ce sera précisément cela qui aura rendu votre marche pesante, lourde et incertaine. (...) Ce que vous voulez tous, soit des concessions octroyées, soit l'acceptation des conditions que vous dicterez vous même, ne peut s'obtenir que par le moyen du peuple, que nous appelons insurgé, et que vous nommez là-bas soulevé légalement. Or ce peuple a encore autre chose à faire qu'exécuter des réformes dans l'ordre social, il doit travailler pour vivre.»¹⁴⁷

De plus, le journal est convaincu que le seul objectif du gouvernement hollandais est de gagner du temps et qu'il espère vaincre par la suite les Belges en n'ayant accordé aucune réponse favorable à leurs revendications légitimes. Parlant

¹⁴⁶*Ibid.*, 8 septembre 1830, p. 2, col. 2.

¹⁴⁷*Ibid.*, 15 septembre 1830, p. 2, col. 2.

du ministère de La Haye, on affirme qu'«il louvoiera, il biaisera, il tâchera de traîner les choses, il suscitera des obstacles secondaires, il cherchera à nous désunir et, profitant ensuite d'un instant de faiblesse ou de relâchement, il maintiendra par la ruse son système actuel.»¹⁴⁸ L'organe républicain espère que les Belges s'apercevront de ces manigances hollandaises et que les bourgeois seront convaincus de la nécessité de forcer le gouvernement hollandais à agréer leurs revendications nationales. Sinon, ils devront prendre d'autres moyens pour arriver à leurs fins, même s'ils ne respectent pas nécessairement l'ordre légal.

Dès la fin septembre, après les événements de Bruxelles où l'armée hollandaise du prince Frédéric a tenté, sans succès, de prendre cette ville, le peuple et une partie de la bourgeoisie ont créé un gouvernement provisoire qu'apprécie *La Tribune des départements*. Ce gouvernement belge peut même être un modèle pour la France.

«Les membres de ce gouvernement (belge) sont d'un autre calibre que nos Guizot, nos duc de Broglie et nos baron Louis. Ils ont parfaitement compris que le peuple ayant reconquis ses droits, il fallait se hâter de l'en faire jouir, tandis qu'en France, on cherche depuis trois mois à le priver de ceux auxquels il attachait le plus grand prix, par exemple le droit d'association et l'abaissement du cens électoral.»¹⁴⁹

Toutefois, un peu comme sa collègue légitimiste à propos du clergé, mais pour une raison différente, *La Tribune des départements* déchanté assez rapidement du gouvernement belge. Soulignant que «l'épidémie doctrinaire s'est répandue en Belgique»¹⁵⁰ le journal dénonce les politiques modérées (comme le choix de la

¹⁴⁸Ibid., 2 septembre 1830, p. 1, col. 1.

¹⁴⁹Ibid., 22 octobre 1830, p. 4, col. 2.

¹⁵⁰Ibid., 1er décembre 1830, p. 3, col. 1.

monarchie pour le régime politique belge) d'un gouvernement belge partageant les idées du cabinet de Paris.

La révolution émanant du peuple, le journal espère que le gouvernement belge cessera d'imiter les réformes modérées des orléanistes français et mettra fin à la répression bourgeoise envers les classes populaires. Au contraire, le gouvernement belge et la bourgeoisie doivent coopérer avec le peuple et lui accorder les réformes démocratiques prônées par les républicains. Quant au clergé belge, l'organe républicain n'est pas très attentif à son sort ou à ses revendications. Toutefois, il ne démontre pas l'hostilité que l'on pourrait attendre de la part d'un héritier du jacobinisme. En effet, on souligne que la plupart des membres du clergé, particulièrement ceux qui siègent au Congrès belge, sont patriotes et que «tous ces vicaires et curés sont républicains, même ceux qui ont voté pour la royauté : ils veulent que le roi ne soit qu'un président héréditaire.»¹⁵¹ Toutefois, le journal regrette que, contrairement aux classes populaires, la bourgeoisie et le clergé belge ne semblent pas enclins à appuyer leurs revendications par une politique intransigeante envers le roi des Pays-Bas.

II) Le régime politique selon *La Tribune des départements*

Dès la fin août 1830, *La Tribune des départements* demande une séparation administrative de la Belgique et des Pays-Bas, sous un même souverain. Face à la possible répression armée des premières révoltes de Bruxelles, de Potter, qui sera ultérieurement membre du gouvernement provisoire belge, écrit:

«Mais que plutôt le roi des Pays-Bas cède à la voix d'un peuple modéré, mais fort, calme, mais intrépide, patient, mais poussé à bout, qui ne se plaint que parce qu'il souffre, qui ne réclame que parce qu'il a droit, qui n'a pris les armes que parce que ses doléances, ses

¹⁵¹Ibid., 21 décembre 1830, p. 1, col. 1.

demandes étaient toujours vaines; qu'il consente à délivrer les Hollandais de la crainte des Belges; et les Belges de la présence des Hollandais. (...) Hollandais et Belges, feront chacun chez eux leur bonheur comme ils l'entendront, et le roi des deux peuples rendu à eux-mêmes aura augmenté sa puissance de toute la puissance que ces deux peuples auront acquise.»¹⁵²

Le gouvernement des Pays-Bas n'est pas prêt à concéder aussi rapidement son autonomie à la Belgique. Revenant à l'attitude molle des Belges face aux Hollandais, *La Tribune des départements* soutient que

«reléguer les Hollandais au-delà des grandes eaux qui forment entre eux et les Belges une barrière naturelle; former un État indépendant, avoir un parlement belge; ne reconnaître l'autorité que de magistrats belges, choisis par le peuple; diriger ses propres affaires sans l'intervention d'un seul employé hollandais; voilà ce qu'il fallait, non pas solliciter, mais exiger, au nom du peuple belge victorieux qui alors eût revisé à loisir sa loi fondamentale.»¹⁵³

Il n'en fut pas ainsi et les dirigeants belges, convaincus qu'ils pouvaient obtenir la séparation de la Belgique et de la Hollande sans menaces, continuent d'espérer un règlement favorable de la question de la séparation administrative. Celle-ci «ne porterait aucune atteinte au principe de l'intégrité et de l'unité, seules conditions du traité de Londres auxquelles soit soumise l'érection des Pays-Bas en un royaume.»¹⁵⁴

Ce n'est pourtant pas que *La Tribune des départements* considère nécessaire de respecter ces traités de 1814-15, qu'elle souhaite plutôt détruire. Mais le fait que la séparation administrative puisse se faire dans ce cadre serait un argument

¹⁵²*Ibid.*, 29 août 1830, p. 2, col. 1.

¹⁵³*Ibid.*, 1^{er} septembre 1830, p. 2, col. 3.

¹⁵⁴Cité dans *ibid.*, 7 septembre 1830, p. 1, col. 2.

convaincant pour rallier les gens plus anxieux au projet d'autonomie de la Belgique dans le royaume des Pays-Bas. La possibilité d'intervention militaire étrangère pour maintenir l'ordre européen en serait grandement réduite. Tout comme ses collègues orléanistes du *Journal des débats*, *La Tribune des départements* constate, lorsque des troupes hollandaises attaquent Bruxelles le 23 septembre 1830, que la séparation administrative n'est plus viable. Désormais, aux yeux des républicains, si la Belgique veut éviter d'être opprimée, elle devra devenir un État complètement souverain vis-à-vis du royaume des Pays-Bas. Aucune solution plus modérée ne peut être acceptable pour les Belges. De plus, non seulement l'échec de cet assaut détermine le journal à demander que la Belgique devienne un pays indépendant et non une province autonome dans le royaume des Pays-Bas, mais *La Tribune des départements* affirme que les Nassau doivent être exclus d'un possible trône belge.

«La dynastie de Nassau a cessé de régner en Belgique. Un roi qui ordonne le massacre des citoyens, son fils qui se rend l'exécuteur de pareils ordres, n'ont plus rien à prétendre dans le pays où leurs sicaires ont succombé : la ligne d'éternelle démarcation entre la Hollande et le nouvel État fédératif belge est tracée par un fleuve de sang.»¹⁵⁵

Ce rejet des Nassau s'étend aussi aux fils du roi des Pays-Bas, dont le prince d'Orange. Même dans un royaume belge complètement indépendant, *La Tribune des départements* croit que le prince d'Orange ne peut s'installer sur le trône. Le journal cite ainsi un article du *Morning Chronicle* affirmant que

«si une nation ne peut-être heureuse que sous un roi, certes, le fondateur d'une nouvelle dynastie, quel qu'il fût, vaudrait mieux que le souverain qui, reprenant le pouvoir, aurait d'abord à vaincre la haine et le ressentiment d'un peuple qui, menacé d'esclavage, n'y avait échappé que par son courage. (...) Lorsque le mécontentement est arrivé à ce point, que le peuple triomphe de son aversion naturelle à opposer une résistance armée, c'est une preuve que le gouvernement s'est fort mal conduit. Lorsqu'un souverain cherche à conserver son

¹⁵⁵Ibid., 30 septembre 1830, p. 1, col. 3.

pouvoir par la force des armes, il déclare que son pouvoir doit cesser.»¹⁵⁶

Étant le fils d'une famille qui s'est déshonorée en faisant couler le sang belge, le prince d'Orange devrait posséder des qualités exceptionnelles pour faire oublier les méfaits de sa dynastie. Or, l'organe républicain croit que le prince d'Orange n'a pas ces aptitudes et note, à propos d'une proclamation affirmant qu'il souhaite se mettre à la tête de la Belgique :

«Quels sont donc les titres du signataire de cette étrange proclamation? Il est fils du roi détrôné : mais, si la déchéance du père est juste, elle frappe toute la postérité du ci-devant monarque : on n'a plus alors aucun motif de préférer le prince d'Orange aux candidats qui se présentent avec des vertus, un noble caractère, des moeurs, des habitudes honorables, une réputation intacte.»¹⁵⁷

La Tribune des départements craint surtout que des complots ramènent la dynastie de Nassau sur le trône belge. Le peuple «regarde l'exclusion entière et absolue des princes de cette maison comme indispensable à l'existence de la liberté (mais) on connaît depuis longtemps l'astuce et la perfidie des agents de la dynastie de Nassau.»¹⁵⁸ Le journal républicain va exiger que le Congrès ordonne l'exclusion perpétuelle de la maison de Nassau d'un trône belge, ce qu'il fera effectivement à la fin novembre 1830. Cette exclusion se justifie davantage après le bombardement d'Anvers par les troupes hollandaises.

«On dirait que le prince d'Orange n'a quitté cette ville que pour l'abandonner aux ressentiments des Hollandais. Devait-on s'attendre à ce que de si touchants adieux, et des paroles si désintéressées

¹⁵⁶Ibid., 17 octobre 1830, p. 1, col. 2.

¹⁵⁷Ibid., 20 octobre 1830, p. 2, col. 2.

¹⁵⁸Ibid., 15 octobre 1830, p. 3, col. 1.

fussent suivis par un attentat sans exemple ? Mitrailler, massacrer, incendier le peuple sur lequel on aspire encore à régner !»¹⁵⁹

Cet événement déplorable ruine non seulement les chances du prince d'Orange d'accéder au trône belge, c'est la possibilité même qu'un Nassau puisse régner sur la Belgique qui vient de s'envoler avec les flammes émanant de la ville d'Anvers.

«Tout rapprochement entre elles est désormais impossible, et l'on peut défier les puissances du Nord d'opérer un pareil miracle. Ce n'est plus seulement le sentiment de la dignité nationale, c'est aussi celui de l'humanité outragée qui commande aux Belges de ne plus se donner à ces princes, et de rester libres pour l'exemple et l'instruction de l'Europe.»¹⁶⁰

Si la libération de la Belgique est essentielle, l'horizon des républicains ne s'arrête pas aux plaines wallonnes et flamandes. La Belgique doit servir de modèle à tous les peuples de l'Europe désirant s'émanciper. Résistant avec succès aux exigences des puissances imposant l'ordre du Congrès de Vienne, la Belgique prouvera aux peuples qu'ils peuvent secouer le joug que leur imposent les tyrans de l'Europe. L'affaire belge est donc un exemple de l'universalité du sentiment de liberté que veut propager la doctrine républicaine. Par ailleurs, si elle accepte de plier l'échine devant les puissances, la Belgique devra sans cesse faire des concessions pour satisfaire ces puissances et elle risque ainsi de perdre son autonomie. Ainsi, le *Courrier des Pays-Bas*, affirme qu' :

«aujourd'hui, l'on nous engagerait à prendre le prince d'Orange; demain on voudrait nous rattacher par quelques liens à la Hollande; puis on nous donnerait un cadre officiel, un moule d'après lequel nous devrions rédiger notre loi fondamentale. Chaque condition

¹⁵⁹ *Ibid.*, 31 octobre 1830, p. 3, col. 1.

¹⁶⁰ *Idem.*

serait un ultimatum, et la servitude serait au bout de ces transactions successives.»¹⁶¹

La séparation administrative et la monarchie dirigée par un Nassau n'étant pas souhaitables pour la Belgique, *La Tribune des départements* émet son option favorite : une république. Ce n'est d'ailleurs pas très surprenant que les républicains français souhaitent que la Belgique adopte un régime politique qu'ils considèrent supérieur aux autres. Dès le 11 septembre 1830, *La Tribune des départements* affirme que «si le chef de la maison régnante s'oppose à leur légitime émancipation, qu'il en porte seul la peine, et qu'il voie s'élever à côté de son royaume batave la république fédérative des provinces belges.»¹⁶² Voulant prouver que la voie républicaine n'est pas qu'une lubie mais une option sérieuse et envisageable, *La Tribune des départements* démontre que la république est le meilleur régime politique qui soit. Tout d'abord, malgré certaines idées répandues à l'époque, le journal affirme que l'ordre et la république ne sont pas opposés. Non seulement il existe des républiques très calmes comme la Suisse ou les États-Unis, mais surtout, ce régime est plus apte que la monarchie à éviter les tensions internes.

«Mais, dira-t-on encore, l'élection du premier magistrat est une source de dissensions, tandis que l'hérédité ôte tout espoir aux ambitieux. Dites plutôt que, sous la république, la haute ambition à moins d'intérêt à troubler l'ordre, puisqu'elle peut être satisfaite par les voies légales, tandis que, sous une monarchie, elle ne peut avoir d'espoir que dans une révolution. Belle garantie d'ordre, vraiment, que de dire à tous les politiques d'une nation : résignez-vous à n'être rien, ou renversez le gouvernement!»¹⁶³

Si la république est un meilleur régime politique, c'est aussi parce qu'elle permet aux ambitieux, s'ils en sont capables, de parvenir à la tête de l'État grâce à

¹⁶¹Cité dans *ibid.*, 28 novembre 1830, p. 2, col. 3.

¹⁶²*Ibid.*, 11 septembre 1830, p. 2, col. 2.

¹⁶³*Ibid.*, 2 novembre 1830, p. 3, col. 1.

leur talent et non grâce à une naissance royale. L'organe républicain croit même que les monarques et autres sympathisants de la monarchie reconnaissent en leur for intérieur, sans oser l'avouer publiquement, que le régime républicain est supérieur aux autres.

«Quand on réfléchit à cette singulière frayeur que le mot seul de république semble inspirer aux rois, on ne peut s'empêcher d'en tirer une conclusion qui leur est peu favorable. Cette frayeur, peut-elle en effet prouver autre chose, sinon qu'ils ont la conscience de la supériorité du gouvernement démocratique sur le gouvernement royal? Qu'ils prévoient que la présence, en Europe, d'un tel gouvernement ferait voir aux peuples qu'il vaut mieux payer 100 000 francs à un président que 20 ou 30 000 000 à un roi, et que les intérêts du pays sont mieux servis par des hommes de son choix, que par une nuée de courtisans intéressés à le trahir? Nous défions qui que ce soit de tirer là une autre conclusion logique. Nous concevons cette conduite de la part des autres gouvernements; mais puisque Louis-Philippe est la meilleure des républiques, il ne devrait avoir rien à craindre de la comparaison.»¹⁶⁴

En examinant ces plaidoyers républicains, on constate que si les bienfaits de la république s'appliquent au cas belge, ils ne sont pas exclusifs à ce pays. Profitant de l'affaire belge, *La Tribune des départements* célèbre les vertus d'un régime politique que l'on peut établir dans n'importe quel autre pays, y compris la France. À l'égard de celle-ci, la phrase concluant la dernière citation apparaît comme étant fort éloquente. Elle rappelle que le roi des Français n'a aucune raison de craindre la république puisqu'il est soi-disant la meilleure des républiques. Si le cabinet de Paris souhaite dénoncer un régime républicain qu'il craint, ne reconnaîtrait-il pas, à l'instar des autres monarchies européennes, la supériorité de la république sur le régime de Juillet? *La Tribune des départements* ne répond pas à cette question mais elle laisse souvent sous-entendre que le gouvernement français préférerait que la Belgique soit une monarchie dirigée par le prince d'Orange, plutôt qu'une république

¹⁶⁴Ibid., 24 novembre 1830, p. 2, col. 1.

trop menaçante. On perçoit donc le schisme entre le cabinet de Paris et ses anciens alliés républicains.

Par ailleurs, le quotidien républicain veut aussi démentir l'idée qu'un régime républicain entraînerait inexorablement une guerre suite à l'intervention étrangère pour le renverser.

«Quel que soit le gouvernement que vous preniez, l'intervention aura lieu sans doute, la république même ne vous sauvera pas, car la Belgique n'est pas un empire assez puissant pour que même en république il frappe tous les cabinets d'une terreur respectueuse. Du moment où une révolution est faite, l'intervention est inévitable. (...) La guerre est inévitable, dis-je, à moins que les autres peuples ne vous imitent comme vous nous avez imités. Dans tous les cas, la république doublera vos forces pour la victoire; et vous ne serez attaqués que lorsqu'on attaquera la France.»¹⁶⁵

Malgré les recommandations de *La Tribune des départements*, le Congrès belge décide d'adopter un régime monarchique. Cependant, la création d'une république belge demeure possible si le pays est menacé. Quelques Belges disant que, si un tel événement se produisait, leur pays se formerait en Convention nationale, *La Tribune des départements* profite de cette occasion pour préciser le type de république qui demeure à ses yeux le plus souhaitable, c'est-à-dire une république modérée.

«La Belgique aurait eu grand tort, selon nous, d'imiter ainsi la Convention nationale. Le pouvoir exécutif ne peut, sans les plus graves dangers, être exercé, même provisoirement, par une assemblée législative ou par une fraction de cette assemblée. La meilleure forme de république, dans les temps modernes, quant à la constitution du pouvoir exécutif, est certainement celle du Consulat.»¹⁶⁶

¹⁶⁵Ibid., 2 novembre 1830, p. 3, col. 1.

¹⁶⁶Ibid., 8 décembre 1830, p. 1, col. 1.

Dans le Consulat, le pouvoir exécutif était séparé du pouvoir législatif. Cette peur de lier le pouvoir exécutif à une assemblée a été la raison de la démission de De Potter du gouvernement provisoire. Ce dernier refusait d'exercer le pouvoir par un mandat du Congrès belge.

Voyant d'un mauvais oeil la création d'une république belge, les puissances étrangères redoutent plus encore l'annexion de celle-ci à la France car elle nuirait à l'équilibre européen. S'il existe en Belgique un parti souhaitant cette annexion, il n'est pas majoritaire. Quant à *La Tribune des départements*, elle préfère l'option d'une république tout en acceptant l'annexion du pays par la France comme ultime recours pour le salut des Belges.

Par ailleurs, dans un conflit presque inévitable entre la Sainte-Alliance et la France, l'occupation de la Belgique par la France avant le déclenchement d'une guerre serait un avantage considérable pour l'armée française. Cette annexion procurerait à la France des ressources supplémentaires non négligeables pour combattre ses ennemis et les adversaires du libéralisme.

«Notre devoir, comme notre intérêt le plus cher serait de marcher aussitôt à la rencontre de l'ennemi plutôt que de l'attendre sous les murs de Lille ou de Valenciennes. Cent mille volontaires qui parlent notre langue et partagent la victoire de nos anciens combats, viendraient grossir nos armées et les aider à porter la guerre, l'indépendance et la liberté jusqu'au coeur de l'Allemagne et de la Pologne. Mais si tel est le projet de notre gouvernement, et il nous répugne de penser qu'il puisse en avoir un autre, pourquoi tarde-t-il tant à l'annoncer ! Un aveu de ce genre en même temps qu'il tempérerait la belliqueuse ardeur de nos ennemis extérieurs et intérieurs, ranimerait la confiance et l'orgueil de la nation.»¹⁶⁷

Par contre, même si elle procurait à la France des atouts importants, le périodique républicain ne croit pas que le gouvernement français favorise cette annexion.

¹⁶⁷*Ibid.*, 1^{er} décembre, p. 2, col. 3.

«Ce serait une grave erreur de la part des patriotes belges de supposer, qu'attaqués par la Prusse et la Russie, ils pourraient pour dernière et sûre ressource se jeter dans les bras des Français. Sans doute, la sympathie qu'excitent parmi nous le courage et l'infortune entraînerait une foule de volontaires dans les plaines de la Flandre et du Brabant si la Belgique restait fidèle à la liberté, mais ni le gouvernement ni surtout les chambres n'encourageraient ce généreux élan si même ils ne l'entravaient.»¹⁶⁸

S'il est vrai que la méconnaissance des avantages d'une annexion de la Belgique est une occasion pour le journal républicain de critiquer un gouvernement français timoré, le périodique reconnaît que les Belges sont en partie responsables des hésitations de la France à défendre leur territoire contre les assauts des rois de la Sainte-Alliance. En effet, *La Tribune des départements* estime que l'accueil réservé aux volontaires français venus en Belgique n'a pas toujours été des plus cordiaux, d'où une certaine amertume des Français envers les Belges. Surtout, la volonté française d'aider la Belgique dépend des décisions politiques que prend cette dernière car «il serait vraiment curieux de nous voir combattre pour la royauté républicaine de M. le prince d'Orange, pour le sceptre libéral de M. Charles d'Autriche ou pour M. de Mérode, roi constitutionnel!»¹⁶⁹ Si la Belgique veut pouvoir compter sur l'appui de la France pour la sauver des puissances de la Sainte-Alliance, elle doit prouver qu'elle souhaite vraiment un régime patriotique défendant les libertés du peuple et donc instaurer une république.

Avant que la guerre, si guerre il y a, ne les pousse dans les bras de la France, les Belges décident de créer une monarchie en excluant la maison de Nassau, régime politique qui ne semble pas trop déplaire aux grandes puissances, du moins la France et la Grande-Bretagne. Étant par principe républicaine, *La Tribune des départements*

¹⁶⁸*Ibid.*, 24 novembre 1830, p. 2, col. 2.

¹⁶⁹*Ibid.*, 23 novembre 1830, p. 2, col. 1.

s'oppose à l'implantation d'une monarchie en Belgique, que celle-ci se fasse au profit du prince d'Orange ou à celui de tout autre prince.

Nous avons vu précédemment que la monarchie n'était absolument pas une garantie de non-intervention, les rois autocrates souhaitant intervenir militairement pour mater les Belges qui menacent l'ordre du Congrès de Vienne, peu importe le régime adopté à Bruxelles. D'autre part, on a aussi vu que le journal républicain croit que, dans cette guerre, la république serait plus profitable à la Belgique car elle mobiliserait davantage les forces de la nation se battant pour défendre son pouvoir et non celui d'un quelconque monarque. De plus, les patriotes français montreraient plus d'enthousiasme à venir défendre des patriotes belges libres de s'auto-gouverner. Mais, faisant fi de ces considérations, le Congrès belge a, dès la fin novembre, adopté le principe monarchique.

«M. Van de Weyer est parti pour une mission extraordinaire : il court, dit-on, à la recherche d'un roi. Où dirigera-t-il ses pas ? Est-ce en France, en Angleterre, en Allemagne ? À l'Est, au Nord ou au Midi ? Que de peines on a quelquefois à se trouver un maître ! N'aurait-on pas plutôt mieux fait de s'en passer ?»¹⁷⁰

Dans la liste des souverains potentiels, deux noms reviennent fréquemment. Ce sont Léopold de Saxe-Cobourg (qui deviendra effectivement l'écu) et le prince de Nemours, fils de Louis-Philippe. Mais, plusieurs puissances demeurent très réticentes à la candidature du second car cette nomination signifierait, indirectement, une intolérable annexion de la Belgique à la France. C'est pourquoi, le *Morning Herald* indique, dans les derniers jours de décembre, que «les cinq puissances ont enfin résolu de reconnaître l'indépendance de la Belgique, à la condition qu'aucun membre de la famille actuelle du roi des Français ne monterait sur le trône de ce

¹⁷⁰Ibid., 13 décembre 1830, p. 3, col. 3.

nouvel État.»¹⁷¹ Que cette interdiction de nommer un membre de la famille d'Orléans ait été si explicite, cela est sans doute discutable. Mais, considérant le contexte européen de décembre 1830 où les diverses puissances craignent un agrandissement de la France, le fait que le ministre des Affaires étrangères de ce pays indique à un envoyé belge que les puissances croient que la sagesse des Belges créera «l'impossibilité d'un choix en opposition avec le repos et les intérêts de l'Europe»¹⁷² semble assez révélateur.

Quant au choix de Saxe-Cobourg, il déçoit *La Tribune des départements* qui y voit le résultat des faiblesses du gouvernement français laissant la Grande-Bretagne maîtresse de la Belgique.

«Le prince Léopold de Saxe-Cobourg, gendre du feu roi d'Angleterre Georges IV, est roi de Belgique. La France et le peuple belge apprendront cette nouvelle avec douleur. Voilà le fruit de quatre mois de négociations de M. de Talleyrand. Si les braves habitants de Belgique ne rompent point par leur énergie les honteuses trames diplomatiques des traîtres de 1814, ce malheureux pays appartiendra plus à l'Angleterre que sous le gouvernement des Nassau. L'Angleterre va donc recueillir le fruit de cette reconnaissance de notre nouveau roi qu'on a voulu nous présenter comme si heureuse ! Napoléon, aux conférences de Châtillon, refusa la paix qu'on lui offrait en compensation du sacrifice de la Belgique. Cependant, la France était alors envahie; les malheurs publics étaient à leur comble. Et aujourd'hui...»¹⁷³

Par cette opposition à Saxe-Cobourg, *La Tribune des départements* révèle l'anglophobie des républicains et, surtout, leur déception face à l'abandon de la Belgique à la perfide Albion.

¹⁷¹Cité dans *ibid.*, 27 décembre 1830, p. 1, col. 2.

¹⁷²*Ibid.*, 30 décembre 1830, p. 1, col. 1.

¹⁷³*Ibid.*, 25 décembre 1830, p. 2, col. 1.

Nous remarquons que les opinions exprimées par *La Tribune des départements* demeurent conformes à l'idéologie républicaine. Sur le plan des groupes sociaux, le journal républicain appuie les classes populaires. Celles-ci représentent la véritable voix de la nation et le journal exhorte la bourgeoisie à ne pas rester sourde aux revendications du peuple. Les bourgeois doivent soutenir le peuple et non le combattre par la force.

Si le peuple est l'élément fondamental sur lequel doit s'appuyer la nation, l'épanouissement de cette dernière passe par la souveraineté populaire et par la création d'un régime issu de cette souveraineté. En ce sens, la république est un régime idéal si ses dirigeants sont issus du suffrage universel, donc choisis par le peuple. Loin d'être un régime perturbant l'ordre public, la république permet de canaliser les ambitions de tous les acteurs politiques dans un cadre légal, ce qui permet d'éviter une trop grande contestation du régime établi, alors que, dans le cas d'une monarchie, il faut renverser le souverain pour espérer s'installer sur le trône si l'on n'est pas le successeur désigné du roi.

D'ailleurs, le principal problème des monarchies, même constitutionnelles, se situe dans la personne du roi. Dans le cas belge, les deux principales candidatures au trône ont des aspects négatifs selon la *Tribune*. D'une part, le prince d'Orange et la famille de Nassau ont un passé trop violent envers les Belges pour espérer se réconcilier avec ce peuple. Quant au prince de Saxe-Cobourg, le journal trouverait dommage que la France appuie une révolution belge, pour voir le régime politique issu de cette révolution tomber entre les mains de la famille royale de la Grande-Bretagne.

Finalement, on peut percevoir que le journal n'est pas formellement opposé à l'annexion de la Belgique par la France, quoiqu'il s'agisse de la solution ultime pour sauvegarder la liberté en Belgique plutôt que de l'option principale du journal.

Quoi qu'il en soit, si la Belgique espère l'aide de la France pour se protéger des armées de la Sainte-Alliance, elle ne doit pas se limiter à revendiquer son annexion à ce dernier pays. Selon *La Tribune des départements*, le gouvernement belge doit mettre en place des réformes libérales pour mériter l'aide de la France. Les Français n'iront pas mourir pour la défense de la Belgique si cette dernière ne souhaite pas devenir un des bastions de la liberté.

CHAPITRE III LA PRESSE FRANÇAISE ET LES ASPECTS EXTÉRIEURS DE LA QUESTION BELGE

A- LA QUOTIDIENNE ET LA CRAINTE D'UNE GUERRE EUROPÉENNE

I) «La question belge est une question de guerre»

L'impact de la question belge sur l'avenir de l'Europe est l'élément central de l'analyse de *La Quotidienne*. Ce n'est pas le mouvement d'émancipation belge en soi qui attire l'attention du journal légitimiste, mais plutôt le bouleversement européen auquel il contribue. Ce bouleversement provient de la filiation entre la révolution belge et la révolution française. L'avènement, en France, d'un nouveau régime théoriquement favorable aux mouvements libéraux et nationaux remet en question l'ordre du Congrès de Vienne car, étant lui-même issu d'une révolution, le nouveau gouvernement français peut difficilement tolérer la répression des soulèvements libéraux d'Europe, que pratique la Sainte-Alliance depuis quinze ans. Il est donc vraisemblable que le cabinet de Paris intervienne pour protéger la révolution belge contre les attaques de la Sainte-Alliance. Face à cette menace, les monarques absolus voudront probablement rétablir leur domination sur l'Europe et contrer l'expansion du libéralisme, bref rétablir l'ordre de 1815. À ce propos, *La Quotidienne* est persuadée que le dénouement de la crise belge sera le déclenchement d'une guerre européenne faisant suite aux manoeuvres révolutionnaires inutiles et dangereuses d'un gouvernement français devenu trop libéral.

En effet, la Sainte-Alliance n'aurait d'autre choix que d'accepter les résultats de la révolution belge, ou de risquer un affrontement militaire avec la France. C'est donc la quasi-simultanéité entre l'instauration de la monarchie de Juillet en France et le soulèvement belge qui procure à ce dernier événement une grande influence sur l'ordre européen. C'est pourquoi, dès le 17 septembre, *La Quotidienne* affirme qu' : «À nos yeux la question belge est toute extérieure, toute diplomatique.»¹⁷⁴ Les éléments internes de cette révolution n'ont qu'une importance marginale. D'ailleurs, l'hypothèse d'une nouvelle attitude de la France est à ce point déterminante que si la révolution belge avait eu lieu en janvier 1830, elle n'aurait eu aucune portée car la répression militaire des grandes puissances aurait été appliquée sans opposition majeure. Or, suite aux Trois Glorieuses, les circonstances sont différentes.

«Il conviendrait encore à l'Europe de maintenir l'homogénéité du royaume des Pays-Bas; mais comme la révolution belge tient de près à notre révolution de juillet, qui au moins lui a servi de prétexte; intervenir dans la première serait en quelque sorte menacer la seconde, et il est probable que cette dernière circonstance exercera une grande influence sur la détermination ultérieure des cabinets.»¹⁷⁵

Suite au changement de gouvernement en France, l'ordre européen est modifié. Toutefois, loin d'être enthousiaste face à ce changement, *La Quotidienne*, dont le parti a été évincé du pouvoir, craint que le nouvel ordre européen ne dégénère en un conflit armé majeur. Si la France adoptait une nouvelle politique étrangère, elle froisserait les autres grandes puissances européennes. En révisant les règles diplomatiques européennes, le gouvernement français provoquerait la colère de la Sainte-Alliance. Il mettrait ainsi en péril la sécurité de la France en incitant les autres royaumes à déclencher une guerre qui lui serait néfaste et désavantageuse. D'ailleurs, on l'a vu, *La Quotidienne* croit que ce conflit militaire est, pratiquement, inévitable dans les nouvelles circonstances européennes.

¹⁷⁴*La Quotidienne*, 17 septembre 1830, p. 3, col. 1.

¹⁷⁵*Idem*.

Il est possible que le gouvernement français veuille maintenir la paix pour consolider son pouvoir à l'intérieur du pays,¹⁷⁶ d'autant plus qu'une menace extérieure grave pourrait conduire à l'établissement d'une république, comme en 1792. Louis-Philippe est donc conscient que l'émergence des mouvements nationaux, comme celui de la Belgique, trouble la tranquillité de l'Europe et, par la même occasion, nuit au commerce et à la consolidation de son régime. C'est pourquoi, le gouvernement «est fort embarrassé du triomphe des Belges; il ne l'aurait pas voulu si complet.»¹⁷⁷ Par contre, il s'est trop compromis pour abandonner les Belges à leur sort. Le peuple français ne comprendrait pas qu'un régime se proclamant défenseur de la liberté refuse de secourir les voisins se battant pour une cause similaire. Si *La Quotidienne* peut accuser le nouveau gouvernement de provoquer une guerre européenne, ce dernier n'en est pas le seul responsable. Il a été entraîné dans cette fâcheuse situation par les aspirations du parti qui l'appui.

Pour sortir de cette impasse, il faut défendre les nations menacées tout en évitant la guerre avec les autres puissances. C'est pourquoi les orléanistes ont proclamé le principe de non-intervention affirmant que la France n'interviendra pas en Belgique tant et aussi longtemps qu'aucune autre puissance étrangère n'aidera le roi des Pays-Bas à rétablir son pouvoir. *La Quotidienne* doute de l'application de ce principe car la France ne dispose pas des moyens de faire respecter cette politique par les autres puissances, d'autant plus que, sur le plan juridique, l'intervention militaire est conforme aux traités de 1815. Le journal constate qu'au-delà de ses fanfaronnades,

«la faiblesse de ce gouvernement, qui a tant d'intérêts à concilier, et que menacent tant d'éléments de fermentation, rendrait sa situation fort précaire si les puissances venaient enfin à déclarer qu'une

¹⁷⁶Voir l'article du *Sun*, reproduit dans *La Quotidienne*, 3 septembre 1830, p. 2, col. 1.

¹⁷⁷*Ibid.*, 8 octobre 1830, p. 2, col. 1.

intervention armée de leur part, dans les affaires des Pays-Bas, est nécessaire.»¹⁷⁸

La France ne pouvant se permettre une intervention militaire en Belgique si les autres puissances décident d'envoyer leurs armées rétablir le roi Guillaume 1er, la politique de non-intervention, détachée de son aspect coercitif, n'est que de la poudre aux yeux. Ainsi, on dénote une trace du mépris que les légitimistes portent à Louis-Philippe d'Orléans et à un cabinet qui, malgré ses prétentions, ne peut imposer sa loi aux autres États. Qui plus est, *La Quotidienne* affirme même «que dans le cas d'une occupation des places frontières (de la Belgique), elle aurait lieu sans le concours de la France, étrangère aux traités qui ont prévu cette occupation.»¹⁷⁹

Malgré ces faiblesses de la France, il demeure probable, selon *La Quotidienne*, que Louis-Philippe déclenche la guerre si la Belgique est attaquée. Ce conflit, guère profitable à la France, pourrait calmer ses alliés révolutionnaires qui menacent de renverser son trône si la France laisse les puissances étrangères transgresser sa politique de non-intervention sans réagir. Dans ce cas, la France mériterait un blâme car elle contreviendrait aux traités de 1815 en empêchant l'exécution de leurs articles. Or, même le gouvernement de Louis-Philippe s'est engagé à respecter les dispositions de 1815 pour éviter d'offenser trop effrontément les autres puissances.

«L'occupation des forteresses frontières par nos troupes serait une violation des traités que le Palais-Royal a reconnus. Ce cabinet assumerait ainsi sur lui une immense responsabilité, en intervenant comme agresseur, dans une lutte qui ne nous est pas personnelle, et lorsque tout le monde est convaincu que le gouvernement est hors d'état de soutenir actuellement une guerre à laquelle les grandes

¹⁷⁸*Ibid.*, 29 novembre 1830, p. 4, col. 1.

¹⁷⁹*Ibid.*, 2 octobre 1830, p. 2, col. 1-2.

puissances ont eu la précaution de se préparer aussitôt qu'elles ont eu connaissance de notre révolution.»¹⁸⁰

Le journal légitimiste croit aussi que, si les principes de la non-intervention s'opposent aux traités de 1815, et il peut difficilement en être autrement, ce sont les traités qui devraient avoir préséance. D'ailleurs, *La Quotidienne* exhorte les souverains de la Sainte-Alliance à imposer le respect de ces traités, du moins de leurs idées générales. S'ils ne le font pas, leurs trônes seront menacés par le phénomène révolutionnaire qui a déjà chassé les Bourbons du trône de France, qui prétend modifier l'équilibre européen de 1815 et «qui est la ruine de tous les intérêts, la dislocation du pays.»¹⁸¹ Les rois absolus ne doivent pas accepter que la Belgique serve d'exemple à tous les peuples voulant s'émanciper, car ils mettraient ainsi leur propre pouvoir en péril. Réussir à limiter l'appétit de la France et éviter la guerre dans le cas belge est insuffisant. L'Europe «n'est pas menacée par le génie des conquêtes, mais bien par celui des révolutions. Ce génie-là n'a pas besoin de la guerre pour faire ses conquêtes.»¹⁸² Seul le refus des rois absolus d'obéir aux exigences de leurs sujets permettra de contrer l'expansion révolutionnaire. Dans le cas belge, cela signifie notamment que la Sainte-Alliance ne peut accepter que la Belgique dicte sa volonté à l'Europe, au mépris de l'ordre du Congrès de Vienne. S'il en était ainsi,

«les souverains s'abaisseraient devant leurs peuples, ils proclameraient la crainte dont ils sont saisis à l'aspect de la révolution triomphante à Paris et à Bruxelles; ils marcheraient ainsi par la peur à leur propre ruine. Si les sentiments de dignité, ou seulement l'instinct de leur conservation, les portent à repousser une concession pleine à la fois de honte et de périls, ils entreront dans une autre voie. La force des choses les amènera à reconnaître la nécessité d'intervenir

¹⁸⁰Ibid., 29 novembre 1830, p. 2, col. 2.

¹⁸¹Ibid., 28 novembre 1830, p. 2, col. 2.

¹⁸²Ibid., 8 octobre 1830, p. 3, col. 1.

à main armée pour ramener la Belgique à une observation quelconque des traités toujours subsistants et toujours invoqués par le roi des Pays-Bas.»¹⁸³

Le maintien de l'ordre et des traités semble donc plus important que les revendications nationales des Belges. Ainsi, *La Quotidienne* conteste la souveraineté populaire. D'une part, elle refuse de reconnaître aux Belges cette souveraineté en constatant que le succès de leur insurrection n'est dû qu'au dangereux bouleversement de l'ordre européen imposé par le nouveau gouvernement français. D'autre part, elle demande aux souverains de ne pas s'abaisser devant leurs peuples. L'opinion de *La Quotidienne* est ici conforme aux idées générales attribuées aux légitimistes qui rejettent les changements rapides et affirment que le roi est le dépositaire principal de la souveraineté.

De la politique française de non-intervention et de l'intérêt des souverains autocrates à faire respecter le principe, sinon la lettre, des traités de 1815 pour maintenir leur régime, émerge une situation conflictuelle entre la France et la Sainte-Alliance. Les relations risquant de s'envenimer entre ces deux rivaux, *La Quotidienne* écrit dans un article du 8 novembre 1830, «notre opinion peut se résumer en ce peu de mots : La question belge est une question de guerre.»¹⁸⁴

Cette guerre devient encore plus imminente quand le Congrès belge décide d'exclure les Nassau du trône de Belgique. Par cet acte, la Belgique refuse de se conformer à l'esprit des conventions de 1815 attribuant la Belgique à la dynastie des Nassau. Ce dernier affront pourrait devenir inacceptable pour les puissances de la Sainte-Alliance. Le journal légitimiste avoue en effet que la «guerre qui, aux yeux les moins clairvoyants, apparaît maintenant comme prochaine et inévitable par suite

¹⁸³Ibid., 8 novembre 1830, p. 2, col. 2.

¹⁸⁴Ibid., 8 novembre 1830, p. 2, col. 3.

de la décision du Congrès de Belgique.»¹⁸⁵ Impressionné par la force des puissances autocratiques, l'organe légitimiste révèle qu'«on estime de 8 à 900 000 hommes les contingents que les diverses puissances mettent en campagne d'après les traités de 1814-15.»¹⁸⁶ Ce sont donc des armées imposantes que la France devra affronter en cas de guerre. À la fin de l'année 1830, toujours persuadée de l'approche de la guerre malgré les discussions de la conférence de Londres, *La Quotidienne* dénonce l'imprudence des journaux révolutionnaires qui «parlent de l'insurrection de Varsovie, déjà probablement étouffée, comme si elle devait mettre le feu à l'Europe.»¹⁸⁷ Pour le journal, l'insurrection polonaise ne serait que l'oeuvre d'éléments marginaux et ne pourrait détourner les troupes russes de l'intervention en Belgique.

II) L'attitude du gouvernement français

Liée à un groupe d'opposition, *La Quotidienne* est évidemment hostile à la politique du gouvernement français. Dans un premier temps, elle accuse les orléanistes de mettre en péril les intérêts de la France par une politique dangereuse et risquée, qui ne procurera aucun prestige, pouvoir ou richesse supplémentaire au pays. Si le journal s'oppose au déclenchement d'une guerre européenne entre la France et la Sainte-Alliance, ce n'est pas qu'il doute du courage des soldats français, mais parce qu'il refuse un conflit totalement inutile. S'adressant au gouvernement, il affirme que «les Français sont généreux et braves, on le sait : mais cet éloge banal vous met-il en droit de demander au peuple des sacrifices sans compensation ?»¹⁸⁸

¹⁸⁵*Ibid.*, 30 novembre 1830, p. 2, col. 1.

¹⁸⁶*Ibid.*, 29 novembre 1830, p. 3, col. 1.

¹⁸⁷*Ibid.*, 12 décembre 1830, p. 2, col. 1.

¹⁸⁸*Ibid.*, 6 décembre 1820, p. 2, col. 3.

En fait, la guerre n'est que le résultat d'une politique malhabile, méprisable et peu glorieuse. Elle est le contraire de la politique extérieure de la révolution de 1793 qui savait se faire respecter.

«Dans ce temps-là, l'horreur que nous inspirions à l'Europe, était accompagnée d'un sentiment de crainte. On nous détestait, mais nous ne donnions à personne au dehors le droit de nous mépriser. Il était réservé au libéralisme, cet enfant bâtard de la révolution de 93, d'amener le plus beau royaume du monde à ne plus être qu'un objet de dédain et de risée.»¹⁸⁹

Loin d'admirer la première révolution française, le journal légitimiste reconnaît néanmoins que si la Terreur était une période terrible où les expropriations et les exécutions à la guillotine se succédaient à un rythme épouvantable, les révolutionnaires de cette époque refusaient que l'on bafoue l'honneur national comme le fait le gouvernement orléaniste. La conscience nationale dont fait preuve *La Quotidienne* la pousse à abhorrer toute atteinte à la dignité de la France et l'empêche d'être indifférente face aux déboires vers lesquels le gouvernement orléaniste mène la France. C'est pourquoi le journal critique sévèrement la politique extérieure peu reluisante du nouveau gouvernement français et refuse d'y être lié. Il note que «sa politique extérieure, qui foule aux pieds notre dignité nationale, tout cela lui appartient. La nation peut être blessée dans tous ses intérêts, dans tous ses sentiments, mais c'est la révolution qu'elle a droit d'en accuser.»¹⁹⁰ Le journal légitimiste refuse d'être associé à un gouvernement qui ne défend pas adéquatement la gloire nationale de la France. Pénétrée de ce sentiment national, *La Quotidienne* trouve outrageant de voir «la France, réduite à écouter à la porte du cabinet russe, pour savoir si elle aura la paix. Si elle ne doit pas redouter la guerre !»¹⁹¹ Au lieu de

¹⁸⁹Ibid., 8 décembre 1830, p. 2, col. 1.

¹⁹⁰Ibid., 9 décembre 1830, p. 2, col. 1.

¹⁹¹Ibid., 9 décembre 1830, p. 2, col. 1.

défendre dignement l'honneur de la France et de se faire respecter des autres puissances, le cabinet se résigne à subir l'action des autres.

Un exemple de l'attitude craintive du gouvernement français est la faveur qu'il semble accorder à la création d'un royaume belge dirigé par le prince d'Orange. Selon *La Quotidienne*, «il est probable qu'il n'agit pas ainsi par amour ni par respect pour la légitimité. Un motif beaucoup moins noble, la crainte, explique suffisamment la marche que suit notre diplomatie dans cette affaire, où les vrais intérêts de la France sont méconnus ou sacrifiés.»¹⁹² Par contre, il ne peut s'opposer vigoureusement aux politiques agressives de ses alliés révolutionnaires car sa couardise affecte aussi ses relations avec ses amis. «Le cabinet, il faut en convenir, n'est pas dans une position commode. Il craint l'Europe, il craint les Belges, il craint les journaux, il craint ses amis, il craint ses ennemis. Que ne craint-il pas ?»¹⁹³

L'incompétence du cabinet orléaniste place la France dans une situation délicate, où elle ne peut accepter une invasion de la Belgique par les troupes de la Sainte-Alliance, sans pouvoir s'y opposer autrement que par une guerre onéreuse et inutile. Par sa crainte du mouvement nationaliste et libéral de l'intérieur, le gouvernement a dû promettre aux Belges une assistance militaire. Toutefois, il n'a pas su s'imposer en politique extérieure et s'assurer que les puissances conservatrices respectent la volonté française. Cette situation risque de devenir embarrassante dans le cas d'une intervention militaire en Belgique. D'ailleurs, *La Quotidienne* dénonce la «triste position où nous a placé une politique imprévoyante, ou de compromettre la paix de l'Europe, ou de combattre nos voisins les plus chers.»¹⁹⁴ Cette possibilité

¹⁹²*Ibid.*, 17 octobre 1830, p. 2, col. 3.

¹⁹³*Ibid.*, 1er décembre 1830, p. 2, col. 3.

¹⁹⁴*Ibid.*, 15 novembre 1830, p. 2, col. 2.

d'une guerre européenne prouve les difficultés des orléanistes à gérer adéquatement et pacifiquement la France. En ce sens, ils ne respectent pas les promesses qu'ils avaient faites à la nation.

«Où sont les hommes d'État que la révolution devait nous donner ? Ils prétendent vouloir la paix, et ils nous attirent la guerre; ils l'attirent sans avoir préparé de résistance contre une attaque puissante, et après tant d'incapacité, tant d'impuissance, ils nous demandent de l'enthousiasme. Et pour l'exciter ils nous proposent une contrefaçon de 93; une croisade républicaine en faveur d'une révolution où il n'y a ni république ni monarchie. Ils ne savent pas conserver la paix, ils ne paraissent pas savoir faire la guerre. Que savent-ils donc faire ? Apparemment leurs propres affaires.»¹⁹⁵

Si, voulant éviter des troubles internes, le cabinet décide de soutenir militairement les Belges contre une offensive de la Sainte-Alliance, la France sera entraînée dans un conflit avec les armées de la Sainte-Alliance.

En faisant référence au prix d'une guerre qui ne profitera qu'aux ambitions du gouvernement français, *La Quotidienne* se demande : ces «six millions de Français sur lesquels vous allez prélever une dîme de sang, seront-ils bien flattés de mourir pour la maison Laffitte ?»¹⁹⁶ Ainsi, l'indigne et imprudente politique du gouvernement provoquera un conflit onéreux et désavantageux pour la France. À ce niveau, le prix payé pour retrouver la paix risque d'être très élevé.

C'est ainsi qu'en matière de politique extérieure, les idées de *La Quotidienne* sont conformes au corpus idéologique des légitimistes. Hostile aux bouleversements politiques, le journal craint les conséquences du nouvel ordre européen. Par sa politique favorable aux mouvements nationaux et libéraux, le gouvernement issu de la révolution de Juillet contrarie la politique extérieure de la Sainte-Alliance établie

¹⁹⁵Ibid., 3 décembre 1830, p. 2, col. 1.

¹⁹⁶Ibid., 6 décembre 1830, p. 2, col. 3.

depuis 1815. Loin d'exiger que les rois autocrates modifient leurs politiques, *La Quotidienne* exhorte ces derniers à résister aux exigences de leurs peuples. Le journal reflète ainsi l'opinion légitimiste qui rejette le principe de la souveraineté populaire et qui regrette l'époque où les partenaires idéologiques de la Sainte-Alliance gouvernaient la France.

Toutefois, malgré ses sympathies pour les monarchies absolues, *La Quotidienne* ne peut accepter que la politique irréfléchie de Louis-Philippe entraîne la France dans un désastreux conflit militaire. Le nationalisme du journal qui souhaite favoriser la gloire de la France le conduit à affirmer que le gouvernement français est incompetent et inapte à défendre les intérêts et la dignité du pays. Les légitimistes jugent sévèrement un gouvernement qui les a brusquement renvoyés dans l'opposition lors des Trois Glorieuses.

B- *LE JOURNAL DES DÉBATS* ET L'ESPOIR D'UNE SOLUTION DIPLOMATIQUE

I) Le dilemme orléaniste

En 1830, «l'Europe fermente et bouillonne; il semble que le volcan qui s'était fermé en 1814, commence à se rallumer.»¹⁹⁷ Par ce constat, *Le Journal des débats* reconnaît que l'ordre du Congrès de Vienne est ébranlé. Les souverains ne peuvent faire fi des revendications nationales et libérales. La révolution de Juillet en France et la révolution belge symbolisent cette transition vers un nouvel ordre européen plus libéral. D'ailleurs, les deux grandes victimes de ces révolutions, soit les Bourbons en France et les Nassau aux Pays-Bas, ont provoqué leur propre perte en ne

¹⁹⁷*Le Journal des débats*, 20 septembre 1830, p. 2 col. 2

respectant pas les conditions nécessaires à leur maintien sur le trône. En France, cette condition était de réconcilier les libéraux et les réactionnaires tandis qu'aux Pays-Bas, l'exigence fondamentale nécessaire au maintien du royaume des Nassau était de réunir harmonieusement les Hollandais et les Belges. Or, le journal orléaniste précise que:

«La conciliation s'était faite sous la condition que la maison d'Orange traiterait avec une égale faveur les Belges et les Hollandais, et qu'un pays ne serait pas sacrifié à l'autre. La maison d'Orange ayant fait le contraire de ce qu'il était de son intérêt et de son devoir de faire, l'incompatibilité a éclaté et a amené la séparation de corps et de biens, c'est-à-dire un vrai divorce, sauf le titre.»¹⁹⁸

Dans ces circonstances, tant la révolution de Juillet en France que la révolution belge se justifient car elles sont des répliques à la violation, par les souverains, de conditions implicites et nécessaires au maintien des régimes établis en 1814-15. La remise en question de l'ordre européen n'est pas perçue comme une infamie révolutionnaire mais comme une réponse à la rupture d'un contrat par les rois.

Toutefois, fidèle à l'idéologie orléaniste du juste milieu, *Le Journal des débats* ne désire pas provoquer une guerre de libération des peuples européens comme le souhaitent les républicains. Si le journal orléaniste peut donner un certain appui aux mouvements nationaux et libéraux d'Europe, ceux-ci ne doivent pas s'attendre à ce que la France déclenche une guerre pour combattre leurs rois. La position de la France sera surtout défensive et elle évitera de provoquer artificiellement un conflit avec la Sainte-Alliance. D'ailleurs, contrairement à ses homologues légitimistes et républicains, *Le Journal des débats* ne croit pas que la question belge dégénérera en affrontement militaire à brève échéance. Cet optimisme est basé sur la constatation qu'avec ses épouvantables séquelles, un

¹⁹⁸Idem.

combat armé n'apportera aucun dividende notable aux belligérants. D'une part, les peuples profitent de la paix puisqu'une guerre nuirait à la prospérité et au commerce, créant ainsi des problèmes sociaux et économiques. D'autre part, les peuples souffriraient des ravages causés par les actions militaires et du carnage des batailles.

«S'il y a une guerre européenne, il faut que les peuples disent adieu pendant quelque temps au commerce, à l'industrie et à ce développement de prospérité intérieure qui fait le caractère et la gloire des quinze années qui viennent de s'écouler. Dans toute l'Europe, en effet, les quinze dernières années ont été une époque de richesse et de prospérité intérieure, suite naturelle de la paix.»¹⁹⁹

L'intérêt porté au maintien de la prospérité économique et du commerce reflète bien la préoccupation de la bourgeoisie associée aux orléanistes. Une guerre européenne ne serait nullement bénéfique aux peuples car elle détériorerait leur sort. De plus, ces peuples peuvent exposer pacifiquement leurs revendications à leurs souverains dans un contexte européen où les mouvements libéraux et nationaux triomphent en France et en Belgique pendant que leurs idées de liberté se répandent partout en Europe.

Mais, si un conflit doit survenir, il sera probablement déclenché par les rois absolus voulant perpétuer l'ordre du Congrès de Vienne et s'opposer au nouvel ordre européen favorisant le libéralisme politique. Les souverains pourraient être intéressés à provoquer une guerre contre la France pour abattre ce symbole des réformes libérales. Or, *Le Journal des débats* considère que le commerce peut se rétablir, «l'industrie peut renaître, la prospérité peut revenir; mais les trônes, une fois renversés, ne se relèvent point, ou se relèvent pour peu de temps.»²⁰⁰ Il serait préférable pour les souverains autocrates de tolérer l'émergence du libéralisme et du nationalisme parmi les peuples d'Europe, et même d'octroyer des libertés et des

¹⁹⁹Ibid., 25 novembre 1830, p. 1, col. 3.

²⁰⁰Idem.

pouvoirs à leurs sujets, plutôt que de risquer de perdre leur trône dans une guerre incertaine.

«Est-ce bien là le moment, pour les royautés de l'Europe, de venir sur les champs de bataille, faire la guerre à des idées qui grondent autour de leurs trônes, et avec lesquelles il est plus prudent de transiger par les concessions, que de lutter par les armes ? Est-ce bien le moment de dégarnir l'intérieur, quand tout y remue, quand on y a si envie de révolutions qu'on en fait des parades, ne pouvant faire mieux, quand une foule d'esprits généreux y admirent, y pleurent ceux qui sont morts ailleurs, pour des libertés qu'ils n'ont pas ?»²⁰¹

Dans ce sens, la guerre demeure, pour les rois absolus, un pari très risqué. Un conflit militaire n'étant profitable ni aux peuples ni aux rois absolus, *Le Journal des débats* croit que les négociations et la diplomatie pourront régler pacifiquement les problèmes de l'Europe et notamment le cas belge. D'ailleurs aucune alternative ne peut être envisagée car «dans un temps comme celui où nous sommes, lorsque le moindre ébranlement pourrait faire trembler jusqu'à ses entrailles le sol entier de la vieille Europe, les voies diplomatiques ne peuvent aboutir qu'à des transactions.»²⁰²

En ce qui concerne plus particulièrement la Belgique, le journal orléaniste demeure fidèle à son corpus idéologique en établissant le caractère primordial de la non-intervention. Cette politique qui veut que les puissances de la Sainte-Alliance n'interviennent pas militairement en Belgique, sous peine de voir la France leur déclarer la guerre, est une planche de salut pour l'Europe. Elle symbolise aussi la politique extérieure des orléanistes. Ceux-ci appuient les mouvements nationaux et libéraux, mais refusent que la France provoque elle-même une guerre européenne en prenant l'initiative de les aider. Elle ne devrait s'engager militairement en Belgique que si cette dernière est attaquée par la Sainte-Alliance. Toutefois, la non-

²⁰¹*Ibid.*, 15 octobre 1830, p. 2, col. 2.

²⁰²*Ibid.*, 6 octobre 1830, p. 1, col. 4.

intervention n'est pas négociable et les ingérences des puissances étrangères pour forcer les Belges à choisir un régime politique quelconque sont jugées inacceptables par *Le Journal des débats*. Ce dernier veut «conserver intact et sacré le principe de la non- intervention, principe dont la religieuse observance contient à elle seule tout le secret des destinées de l'Europe.»²⁰³

Ayant une position plus catégorique que le gouvernement orléaniste qui dirige la France, *Le Journal des débats* indique explicitement que la non-intervention ne s'applique pas uniquement au cas belge, mais aussi à d'autres nations, comme le Luxembourg. Afin de résumer cette question complexe d'une manière succincte, nous indiquerons que le Luxembourg fait partie des Pays-Bas mais qu'il est aussi rattaché à la Confédération germanique et doté d'une garnison prussienne. Au moment de la révolution belge, des Luxembourgeois veulent unir ce grand-duché au nouvel État belge. Mais la Confédération germanique s'y oppose car elle estime qu'elle possède des droits souverains sur le Luxembourg. En outre, ce dernier ne peut, contrairement aux autres provinces des Pays-Bas, être séparé du trône Nassau.

Pour *Le Journal des débats*, cette divergence d'opinion concernant le Luxembourg est marginale. Le principe de la non-intervention doit être prépondérant, au Luxembourg comme ailleurs, de sorte que les habitants de ce duché puissent décider seuls de leur avenir. En ce sens, la non-intervention s'agence parfaitement avec l'idée d'autodétermination des peuples puisqu'elle reconnaît qu'aucune puissance extérieure ne peut forcer un peuple à demeurer dans un royaume quelconque contre son gré.

«Si les Luxembourgeois achèvent eux-mêmes et sans secours l'établissement de leur indépendance, contester cette indépendance en droit ou en fait, c'est plier le principe de la non-intervention aux exigences des lieux et des temps, c'est le déclarer inviolable dans

²⁰³*Ibid.*, 11 octobre 1830, p. 2, col. 3.

certains cas, illusoire dans d'autres; c'est en un mot ébranler violemment la base sur laquelle tous les esprits sages s'efforcent en ce moment de fonder le repos de l'Europe.»²⁰⁴

Malgré les tensions provoquées par la question du Luxembourg, *Le Journal des débats* conserve une attitude optimiste sur les possibilités de maintenir la paix. À ce niveau, l'attitude générale des puissances étrangères semble confirmer ses espoirs.

Tout d'abord, la Grande-Bretagne est aussi attachée que la France à la politique de non-intervention. «Cette sage disposition de l'Angleterre à ne pas intervenir dans les affaires intérieures des autres peuples»²⁰⁵ correspond à la politique européenne de la France. D'ailleurs, l'anglophilie des orléanistes se reflète dans la citation d'un article du journal britannique *The Courier*. Ce dernier affirme qu'il ne croit pas que «les puissances étrangères marchent sérieusement contre la France; car ce serait marcher contre l'Angleterre»²⁰⁶ (en italique dans le texte). L'organe orléaniste affirme même que le rapprochement franco-britannique va s'accroître avec la chute du ministère conservateur de Wellington et son remplacement par un cabinet plus libéral, dont les idées politiques sont conformes à celles de Paris. En fait, le journal constate que «la Sainte-Alliance est morte, et (que) le dernier anneau de sa chaîne vient d'être brisé avec le cabinet du duc de Wellington.»²⁰⁷ Au mois de décembre 1830, alors qu'il annonce que la France reconnaîtra l'indépendance de la Belgique, l'organe orléaniste affirme que la Grande-Bretagne fera de même.

«La France, qui dès l'origine n'a pu refuser ses vœux et ses sympathies à la cause de la Belgique, lui ouvrira la première, les rangs de la famille européenne. Certaine d'être secondée dans cette

²⁰⁴Ibid., 18 novembre 1830, p. 2, col. 2.

²⁰⁵Ibid., 5 septembre 1830, p. 2, col. 3.

²⁰⁶Cité dans *ibid.*, 4 décembre 1830, p. 1, col. 1.

²⁰⁷Ibid., 22 novembre 1830, p. 3, col. 1.

marche par la politique libérale, et éclairée du nouveau ministère anglais, elle agira encore cette fois avec l'Angleterre, et cet acte important ne servira qu'à consolider l'union de deux peuples qui ne doivent plus connaître d'autre rivalité que celle de contribuer au progrès de la liberté et de la civilisation.»²⁰⁸

En exhortant les cabinets de Paris et de Londres à intensifier leurs relations et à collaborer pour répandre pacifiquement les idées libérales en Europe, le journal démontre son anglophilie. Les divergences affectant la relation entre les deux royaumes doivent être remplacées par une plus grande coopération franco-britannique. De plus, «cet accord, qu'appuient la force et un besoin de tranquillité vivement senti est un gage de paix pour l'Europe entière.»²⁰⁹ Unies et pacifiques, les deux grandes puissances libérales que sont la France et la Grande-Bretagne peuvent contrer le bellicisme des autres puissances européennes.

Par ailleurs, même l'Autriche²¹⁰ et la Prusse²¹¹ veulent préserver leurs relations harmonieuses avec la France. La Russie est la seule puissance menaçante et résolument hostile à la reconnaissance de l'indépendance de la Belgique, surtout depuis l'exclusion des Nassau du trône belge. Pour le tsar, il importe de «conjurer l'orage révolutionnaire, qui d'après la manière de voir du cabinet de Russie, menace le reste de l'Europe. On espère pourtant encore que la Belgique sera pacifiée sans recourir aux armes.»²¹² Si l'empereur de Russie souhaite rétablir l'ordre du Congrès de Vienne et s'oppose férocement aux mouvements révolutionnaires menaçant les rois absolus, il n'est pas disposé à intervenir promptement, et encore moins seul, pour

²⁰⁸Ibid., 13 décembre 1830, p. 2, col. 2.

²⁰⁹Ibid., 5 octobre 1830, p. 4, col. 1.

²¹⁰Voir *ibid.*, 21 octobre 1830, p. 3, col. 1.

²¹¹Voir *ibid.*, 19 octobre 1830, p. 1, col. 1.

²¹²Ibid., 9 novembre 1830, p. 1, col. 1.

contrer ces mouvements. Sans accepter le dénouement de la révolution belge, le tsar attend les résultats de la conférence de Londres pour agir. Cette attitude réservée d'un souverain intransigeant est déjà un signe favorable au maintien de la paix.

L'intérêt des peuples et des rois dans l'application du principe de la non-intervention ainsi que l'attitude des principales puissances étrangères permettent au *Journal des débats* de demeurer optimiste sur le maintien de la paix en Europe. Tant la crise belge que les problèmes liés au développement des mouvements nationaux et libéraux dans une Europe réactionnaire pourraient se résoudre pacifiquement puisqu'aucun acteur ne profiterait du déclenchement d'une guerre européenne.

Or, à la fin du mois de novembre et en décembre 1830, l'opinion du *Journal des débats* sur les possibilités d'une guerre européenne se modifie. Certes, le journal espère toujours que la paix sera maintenue mais, en étudiant attentivement l'attitude des puissances étrangères, il s'aperçoit que la guerre est peut-être moins improbable qu'il ne l'avait espéré. C'est qu'au-delà de leurs déclarations rassurantes, les cabinets de la Sainte-Alliance font des préparatifs militaires importants qui pourraient viser la France.

«Il n'est pas permis de fermer les yeux sur les symptômes plus ou moins prochains, sur les démonstrations plus ou moins claires qui sembleraient indiquer que le Nord de l'Europe ne partage pas au même degré que nous cette confiance dans le maintien de la paix; il est même utile qu'on nous sache partout éclairés sur des dispositions qui peuvent encore et qui ne devraient même n'avoir rien d'hostile.»²¹³

Contrairement aux républicains, le journal orléaniste ne doute pas encore de la sincérité des gouvernements de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie lorsqu'ils affirment souhaiter préserver la paix en Europe. Toutefois, il ne peut dissimuler son étonnement face à l'intensité des préparatifs militaires des puissances de la Sainte-

²¹³Ibid., 24 novembre 1830, p. 2, col. 1.

Alliance. Espérant que ceux-ci ne serviraient que de protection préventive, *Le Journal des débats* n'écarte plus la possibilité que les souverains autocrates veuillent attaquer militairement la France au moment jugé opportun. De là, émerge un sentiment de méfiance envers les royaumes de la Sainte-Alliance. Après tout, c'est par la force militaire que les rois autocrates ont maintenu l'ordre du Congrès de Vienne. Certes, ils risquent de perdre beaucoup en ouvrant les hostilités; certains pourraient même être détrônés, mais il n'est pas invraisemblable de croire qu'ils voudront utiliser la méthode forte pour rétablir leur autorité et soumettre les idées libérales et ses défenseurs.

«La guerre est injuste, absurde, elle serait fatale aux agresseurs; mais elle n'est pas impossible; et si l'on songe à la politique suivie par les cabinets étrangers pendant tant d'années, au système de leurs gouvernements, la guerre semble une déduction logique de tous les événements dont le monde a été témoin depuis notre première révolution.»²¹⁴

D'ailleurs, ces sentiments de haine envers les mouvements libéraux et nationaux, cette volonté de contraindre la France à ne pas appuyer ces mouvements et à se conformer aux politiques de la Sainte-Alliance sont compréhensibles. Depuis 1814-1815, les souverains de la Sainte-Alliance imposent leurs doctrines à tous les peuples d'Europe sans accepter le moindre compromis. Or, avec la révolution de Juillet et l'établissement d'un régime libéral en France, ces rois font face à un dilemme. D'une part, ils savent que la répression de mouvements libéraux et nationaux comme celui de la Belgique entraînerait une guerre avec la France. Celle-ci est parfaitement capable de se défendre. On n'oublie pas non plus que l'envoi d'une armée pour envahir la Belgique et combattre la France dégarnirait les troupes à l'intérieur du territoire et nuirait à la répression des soulèvements internes. D'autre part, ils n'apprécient pas de voir les Belges mépriser impunément les principes fondamentaux de la politique de la Sainte-Alliance qu'ils ont élaborés au Congrès de

²¹⁴*Ibid.*, 3 décembre 1830, p. 1, col. 2.

Vienne et appliqués depuis 1815. La tentation d'imposer les règles de la Sainte-Alliance à l'Europe, au prix d'une guerre avec la France, est forte dans les gouvernements des royaumes autocrates.

«L'ancienne Sainte-Alliance peut-elle sincèrement sympathiser avec un ordre de choses qu'elle a si longtemps combattu, et dont le retour menace le pouvoir absolu qui est son essence ? Lorsque les cabinets étrangers ont reconnu notre changement politique, ils ont fait violence à leurs préjugés, à leurs sentiments naturels, ils ont sacrifié leurs affections, leurs principes à la nécessité. Mais la légitimité telle que l'entendait la dynastie déchue, mais la royauté telle que la voulait Charles X, est et restera toujours, en dépit d'eux-mêmes, le fond de leur pensée, le mobile de leur politique. Ils peuvent se contraindre, et nous espérons, avec le ministère, qu'ils se contraindront. Mais le naturel peut l'emporter sur la prudence. Mille occasions peuvent faire éclater cet instinct du pouvoir absolu aujourd'hui si résigné.»²¹⁵

Si la guerre n'est pas inévitable, elle n'est pas inconcevable. C'est pourquoi la France doit faire preuve de lucidité en se préparant adéquatement à un éventuel conflit.

Lorsque la révolution polonaise éclate en décembre 1830, nombre de républicains croient qu'elle sauve la fragile indépendance de la Belgique en détournant la Russie des plaines flamandes et wallonnes. Cet événement qui retient en Pologne la puissance la plus intransigeante dans l'affaire belge semble être une garantie supplémentaire de la paix. Cependant, *Le Journal des débats* craint que la révolution polonaise intensifie les tensions en Europe et pousse les puissances à s'opposer énergiquement au principe libéral incarné par la France.

«C'est une erreur de croire que plus il y aura d'affranchissements populaires ou nationaux en Europe, plus la paix de la révolution française est assurée. (...) Il nous semble au contraire plus raisonnable de penser que plus il y aura d'intérêts compromis, de puissances mêlées dans les affranchissements des peuples, moins la paix est probable.»²¹⁶

²¹⁵Idem.

²¹⁶Ibid., 26 décembre 1830, p. 1, col. 2.

On remarque bien le paradoxe des orléanistes à la fois favorables à la liberté des peuples et à l'ordre européen. Ils ne s'opposent pas au fait que les autres peuples d'Europe imitent leur révolution de Juillet, veuillent acquérir plus de liberté et, dans certains cas, créent leur propre pays. Mais cette situation complique les relations de la France avec les autres puissances. Celles-ci peuvent l'accuser d'appuyer, même symboliquement, les révolutionnaires de leur pays. Elles peuvent aussi chercher à éliminer le modèle français qui inspire les revendications libérales de leurs propres sujets. En ce sens, plus il y a de soulèvements, plus il y a de souverains menacés par ceux-ci, plus augmente le nombre de royaumes intéressés au renversement du régime libéral français par une victoire militaire. Selon *Le Journal des débats*, si la France ne souhaite pas avoir la guerre, son intérêt est de voir le moins possible de peuples imiter sa révolution et adopter ses principes. C'est pourquoi le gouvernement de Louis-Philippe, qui voulait établir des relations harmonieuses avec les autres puissances et se faire reconnaître officiellement par ses homologues, a été embarrassé de la révolution belge.

Or, si la révolution belge met en péril la paix en Europe, la révolution polonaise est encore plus dangereuse à cet égard.

«La reconnaissance de la Belgique affranchie, qui était un devoir pour la France, ne peut-elle pas réveiller les prétextes de guerre ? Et cependant dans la question de l'indépendance belge, il n'y a que le roi de Hollande; qu'une faible puissance qui soit personnellement engagée ! Les autres cabinets n'ont dans cette affaire qu'un intérêt de politique ou de famille. Leur autorité, leur territoire n'y perdent rien, et, nous le répétons, l'indépendance belge peut être encore une cause de guerre. Que dirons-nous, donc, de la révolution de Pologne qui intéresse personnellement trois grandes puissances de l'Europe ? Le cri de la liberté polonaise qui épouvante Saint-Pétersbourg, alarme Vienne et Berlin.»²¹⁷

²¹⁷*Ibid.*, 26 décembre 1830, p. 1, col. 2.

La Pologne ayant été divisée entre l'Autriche, la Prusse et la Russie, sa renaissance amputerait les trois grandes puissances de la Sainte-Alliance d'une partie importante de leur territoire. Cette situation attiserait leur haine des bouleversements politiques européens et pourrait les pousser à intervenir militairement contre les libéraux, même si, logiquement, ni les peuples ni les autocrates ne profiteraient d'une guerre européenne. Si on semble avoir trouvé un règlement adéquat pour la question belge, quoique certains points comme le choix du souverain et les limites territoriales de ce nouvel État belge demeurent en suspens, la France doit poursuivre sa préparation militaire. Malgré le fait que la paix ne soit pas encore en péril, le gouvernement français ne peut être assuré de son maintien.

II) L'attitude du gouvernement français

Dans l'ensemble, et comme on pouvait s'y attendre, *Le Journal des débats* appuie la politique extérieure du nouveau gouvernement français. Si les républicains trouvent que la politique du nouveau régime semble abandonner les peuples pour plaire aux rois absolus et si les légitimistes accusent la diplomatie française de provoquer vainement une guerre européenne, l'organe orléaniste affirme que le cabinet issu de la révolution de Juillet défend très dignement les intérêts pacifiques du pays. *Le Journal des débats* constate qu'«au-dehors, rien ne semble détruire notre sécurité; la France a repris l'attitude noble et calme que doivent lui donner le sentiment de sa force et la loyauté de ses intentions.»²¹⁸ Ce que l'opposition légitimiste ou républicaine croit être de la crainte face aux possibilités d'un conflit européen n'est que le reflet d'une politique sage et prudente d'un gouvernement qui défend admirablement l'honneur et les intérêts de la France.

²¹⁸*Ibid.*, 5 octobre 1830, p. 4, col. 1.

Pour ce faire, le cabinet doit protéger la France des fléaux de la guerre en évitant de déclencher lui-même les hostilités par une politique belliqueuse. La soif des conquêtes militaires doit être contenue.

«On a vu que le gouvernement et les chambres, le public et la presse même, en s'enorgueillissant des souvenirs de notre gloire, répudiaient sans retour l'héritage des ambitieux desseins de l'Empire. La France a montré qu'elle n'aspirait à d'autres conquêtes qu'à celles des arts et des lois. Nul appât n'a été assez grand pour la séduire. (...) Elle prouve à ses amis et à ses ennemis que la paix lui est chère alors même qu'elle vient de courir tout entière aux armes.»²¹⁹

Au-delà des bons sentiments à l'égard de la paix, il est fort coûteux et peu avantageux pour un pays comme la France de se lancer dans les conquêtes territoriales. Celles-ci exigent un formidable effort guerrier et qui nuisent aux libertés françaises sans rapporter le moindre avantage.

«La France n'a pas le désir d'étendre ses frontières : telle qu'elle est, avec ses libertés et un gouvernement de son choix, elle n'a certes rien à envier à qui que ce soit en puissance et en gloire. Elle n'ignore pas d'ailleurs ce que les conquêtes coûtent à la liberté, et que quelques départements de plus ne vaudraient pas un droit de moins. La gloire militaire, chez un peuple comme le nôtre, sera toujours un des grands écueils de la liberté.»²²⁰

Si cette idée de pacifisme et d'opposition aux conquêtes n'était que le sentiment des membres du gouvernement français, cela pourrait être dangereux car un peuple belliqueux peut forcer ses dirigeants à adopter une politique plus agressive. Or, *Le Journal des débats* démontre qu'une partie importante de la population française souhaite conserver la paix en Europe. Rassuré par l'action d'un gouvernement qui défend ses intérêts, le peuple français n'a pas voulu nuire au travail de la diplomatie en s'ingérant dans la question belge. Contrairement aux

²¹⁹*Ibid.*, 7 octobre 1830, p. 1, col. 2.

²²⁰*Ibid.*, 9 décembre 1830, p. 1, col. 2.

croyances de certains observateurs étrangers, peu de Français se sont engagés pour appuyer les Belges dans leur lutte. Ce fait est déterminant car une intervention populaire aurait pu être considérée comme une invasion française déguisée, ce qui rendrait plus difficile la possibilité de résoudre pacifiquement l'affaire belge.

«Grâce à Dieu, le peuple sait que, s'il a tenu à avoir un bon gouvernement, c'est pour lui donner le loisir de vaquer à ses travaux et lui épargner le soin de résoudre les questions de paix et de guerre. Sauf quelques élans d'une sympathie trop vive pour être contenue, et trop chevaleresque ou trop imprudente pour être générale, cette fois encore le peuple n'a point bougé.»²²¹

Consciente que les événements survenus en Europe depuis juillet 1830 ont bouleversé l'ordre européen, la France ne veut pas provoquer un conflit militaire. Bien qu'elle ne puisse accepter que les puissances étrangères répriment par la force la révolution belge et qu'elle souhaite défendre les mouvements libéraux et nationaux d'une attaque extérieure, la France refuse de transformer unilatéralement la diplomatie européenne en contestant l'équilibre d'un système qui maintient la paix en Europe depuis quinze ans. Dans ce contexte, l'idée d'agrandissement de son territoire est formellement rejetée.

«Le système politique et social du Congrès de Vienne est ruiné; cela est vrai, mais le système diplomatique et l'arrangement des États est debout. Ce n'est pas la France qui le dérangera la première. Elle se contente de l'ascendant qu'elle va prendre; elle ne veut point de conquête; elle augmentera son influence et point son territoire.»²²²

Si, pour garantir le maintien de la paix en Europe, le gouvernement français confirme ses intentions de ne conquérir militairement aucun territoire, il manifeste aussi une volonté de se faire respecter des autres puissances européennes. «La France, à moins qu'on ne l'y force pour sa propre défense, ne veut pas davantage

²²¹Ibid., 13 octobre 1830, p. 2, col. 1.

²²²Ibid., 9 septembre 1830, p. 2, col. 1.

porter la liberté à coup de canons chez ses voisins; elle respectera l'indépendance des autres comme elle demande qu'on respecte la sienne.»²²³

De plus, si elle refuse de coordonner l'action des groupes libéraux et nationalistes visant à ébranler les trônes des rois absolus d'Europe, la France rappelle à ces autocrates qu'elle dispose de cet atout et qu'elle pourrait l'utiliser s'ils voulaient menacer ses intérêts ou heurter sa politique de non-intervention. Contrairement à *La Quotidienne*, *Le Journal des débats* affirme que la France dispose de moyens coercitifs pour faire accepter ses politiques et se faire respecter par les États de la Sainte-Alliance.

«Ce qui enhardit peut-être les guerroyeurs étrangers; c'est que notre révolution est calme et modérée, qu'elle a été ni sanglante ni furieuse. Ils prennent cela pour de la timidité, j'imagine, pour de la peur. Qu'ils se détrompent : nous avons peur du crime; c'est la seule chose que nous redoutions et que nous évitions. Mais combattre pour défendre notre liberté, marcher contre les rois étrangers avec le drapeau tricolore à notre tête, faire chanter *la Marseillaise* aux peuples qui la savent déjà et qui l'aiment, cela n'est point un crime et nous n'en avons pas peur.»²²⁴

C'est grâce à son attitude pacifique, et non par faiblesse, que le gouvernement français ne déclenche point l'orage révolutionnaire en Europe. Mais, il peut encore utiliser ce moyen draconien en dernier recours.

Soutenue par les mouvements révolutionnaires étrangers en cas de besoin, la France dispose aussi d'une puissance militaire impressionnante disposée à affronter n'importe quel ennemi si une guerre se déclarait.

«La France si riche en courage, si forte de sa liberté et de son Roi, n'a rien à craindre d'une nouvelle coalition. L'argent même, dont le

²²³Ibid., 9 décembre 1830, p. 1, col. 2.

²²⁴Ibid., 25 novembre 1830, p.2, col. 1.

patriotisme seul sait se passer, ne manquerait pas. Les ressources morales sont immenses; les ressources matérielles y répondent; et l'or, le nerf de la guerre, soutient et fortifie encore ces innombrables moyens de victoire.»²²⁵

Au niveau de la politique étrangère du *Journal des débats*, nous avons remarqué que ce dernier est assez fidèle à l'idéologie orléaniste. Groupe politique du juste milieu, le journal orléaniste a une opinion naturellement favorable des groupes nationaux et libéraux qui souhaitent acquérir dans leurs propres pays les libertés qu'ont obtenues les Français depuis les Trois Glorieuses. Toutefois, le journal ne veut pas provoquer l'émergence de ces mouvements qui contribueraient à déclencher une guerre européenne. En fait, *Le Journal des débats* fait face au dilemme orléaniste. Cette tendance veut qu'idéologiquement les Français appuient les libéraux et nationalistes européens, mais elle sait que, politiquement, cet appui risque de provoquer une guerre regrettable et inutile à la France. Pour sortir du dilemme, le journal appuie la politique de non-intervention adoptée par le gouvernement français.

Si, de façon générale, le journal orléaniste seconde les politiques du cabinet de Paris, il dépasse parfois celui-ci en affirmant explicitement que la non-intervention doit être appliquée intégralement et sans la moindre exception. Pour des raisons diplomatiques, la position du gouvernement français n'est pas aussi tranchée. Il confirme que la non-intervention doit s'appliquer au cas belge, mais il ne s'engage pas à défendre ce principe d'une manière universelle. Mise à part cette légère différence entre le gouvernement et le journal orléaniste, ce dernier appuie vigoureusement la politique française qui préserve à la fois la paix et la dignité de la France. Celle-ci n'a aucune revendication territoriale de nature à bouleverser l'équilibre européen. Toutefois, elle veut aussi se faire respecter des autres

²²⁵Ibid., 2 décembre 1830, p. 1, col. 2.

puissances et elle est déterminée à combattre la Sainte-Alliance si cette dernière méprise ses intérêts fondamentaux.

Par ailleurs, on peut aussi constater une évolution de l'opinion du *Journal des débats* au sujet de l'éventualité d'une guerre européenne due à la question belge. Au début de l'automne 1830, le journal se fait rassurant en constatant que ni les peuples ni les rois n'ont intérêt à provoquer un conflit. De plus, la sage politique du gouvernement français peut tranquilliser les puissances étrangères tout en protégeant la Belgique d'une féroce répression. Or, dès les mois de novembre et décembre 1830, s'il n'y a toujours aucune raison logique de déclencher une guerre, *Le Journal des débats* se méfie des préparatifs militaires de la Sainte-Alliance et avertit cette dernière de ne pas sous-estimer l'importance des forces françaises, appuyées par les peuples d'Europe, dans la défense de la liberté. La confiance envers les rois autocrates s'effrite peu à peu et, s'il ne croit pas que l'affaire belge dégénérera indubitablement en conflit international, le journal n'écarte plus totalement cette possibilité.

C- LA TRIBUNE ET LA RECHERCHE D'UNE RÉVOLUTION EUROPÉENNE

I) La Sainte-Alliance des peuples doit vaincre celle des rois

En s'affranchissant de l'ordre du Congrès de Vienne, la Belgique crée un précédent qu'accueille favorablement *La Tribune des départements*. L'accession de la Belgique à l'autonomie politique, puis à l'indépendance, n'est pas considérée comme un événement anormal et inédit. Elle est plutôt un acte naturel que devrait imiter les autres peuples. La réussite de la révolution belge leur ouvrira la voie menant à l'émancipation et l'indépendance politique. Pour l'organe républicain,

«l'indépendance est aux nations ce que la vie est aux individus. Les nations sans indépendance n'existent plus comme nations.»²²⁶ Loin d'être un facteur de désordre en Europe, l'indépendance contribue à la stabilité car elle permet l'épanouissement des peuples. Sans la souveraineté politique, ces derniers sont constamment menacés par un pouvoir externe, ce qui entretient les tensions.

La conviction que la prospérité des nations passe par leur indépendance s'oppose au maintien de l'ordre du Congrès de Vienne préservé par la force depuis 1815. Le journal républicain affirme que les souverains autocrates ont tout intérêt à empêcher l'affranchissement des peuples sous leur autorité, que ce soit en Autriche, en Prusse ou en Russie. Dans ce contexte, un conflit entre la France favorable aux mouvements libéraux et nationaux et les despotes de la Sainte-Alliance semble être la condition préalable à la libération des nations d'Europe.

Au-delà des luttes nationales se déroulant dans les divers royaumes d'Europe, cette tension résulte de la rivalité entre le libéralisme des peuples et le légitimisme absolutiste des monarques de la Sainte-Alliance à l'échelle du Vieux Continent. L'hostilité des rois absolus à l'égard du libéralisme est telle que ces souverains ne tolèrent aucun accroc à leur système politique. Voulant maintenir à tout prix leurs royaumes soumis à un despotisme absolu, les monarques de la Sainte-Alliance espèrent détruire les germes de libéralisme dans tous les pays d'Europe. Non seulement ces rois menacent d'envahir les États ayant récemment acquis leur indépendance nationale en contradiction avec les traités de 1815, mais leur rejet d'un modèle libéral les entraîne à vouloir punir le roi d'une nation déjà souveraine qui accepte de concéder quelques droits ou pouvoirs à son peuple.

«Il est probable, par analogie, que lors même qu'après les journées de Juillet Charles X aurait accepté la nouvelle charte et aurait été proclamé par la nation roi des Français, la guerre n'en serait pas

²²⁶*La Tribune des départements*, 13 décembre 1830, p. 2, col. 1.

moins imminente. Les puissances étrangères ne veulent pas que les institutions émanent des peuples. Elles revendiquent pour les rois le droit exclusif d'en octroyer. Il y a plus, la Sainte-Alliance ne reconnaît pas même à chaque souverain le droit de donner de son propre mouvement une charte au peuple qu'il gouverne. Il y a une condition *sine qua non*. La nouvelle constitution doit maintenir le pouvoir absolu dans toute son intégrité.»²²⁷

Pendant la Restauration on aurait averti le roi du Portugal, lequel songeait à concéder une constitution libérale, que «la Sainte-Alliance, bien loin de permettre que la Charte française [de 1815] fit des filles, ne voulait pas tolérer la mère.»²²⁸ Ainsi, selon *La Tribune des départements*, la politique de la Sainte-Alliance n'accepte aucune contestation du principe de l'absolutisme des souverains et d'une réforme de l'ordre européen. Dans ces conditions, la guerre contre la Sainte-Alliance devient une des rares options permettant au peuple de s'émanciper, car il est difficile de négocier avec des autocrates si intransigeants.

Malgré leur sentiment hostile à l'indépendance belge, les puissances de la Sainte-Alliance ne semblent pas très enclines à entreprendre une intervention militaire. Il serait imprudent pour ces royaumes de s'immiscer dans l'affaire belge sous le coup de la colère, sans prendre en considération l'amitié franco-belge. La Sainte-Alliance doit vérifier l'opportunité de risquer un conflit avec la France pour réprimer le soulèvement de la Belgique. C'est ainsi que, malgré l'appel du roi des Pays-Bas, la Prusse n'a «point l'intention d'opérer une intervention armée en faveur de la Hollande, et encore moins de faire la guerre à la France.»²²⁹ L'Autriche semble manifester une opinion similaire et même la Russie, qui a «pris un ton plus hostile

²²⁷*Ibid.*, 27 novembre 1830, p. 1, col. 2.

²²⁸*Idem.*

²²⁹*Ibid.*, 15 décembre 1830, p. 1, col. 2.

que celui de ces deux puissances»²³⁰, ne souhaite pas intervenir immédiatement dans la question belge. En fait, le cabinet de Saint-Pétersbourg «avait espéré que le roi des Pays-Bas réussirait à rétablir la tranquillité dans ses États. Au reste, on assure que, pour le moment, le gouvernement russe juge nécessaire, pour le maintien de la paix en Europe, de s'abstenir de toute intervention dans les affaires intérieures des États.»²³¹

Loin de s'illusionner sur cette tolérance soudaine des puissances de la Sainte-Alliance envers la révolution belge, *La Tribune des départements* affirme que les monarques absolus n'attendent que l'occasion propice pour rétablir le pouvoir du roi des Pays-Bas, conformément aux traités de 1814-15. Leur pacifisme n'est que temporaire, et le rejet d'un roi Nassau par dans une Belgique indépendante éveillera leur sentiment belliqueux.

«Il n'en faudrait pas davantage pour pousser à la guerre tous les rois absolus, et nous ne doutons pas que dès qu'ils se croiront assurés de la tranquillité de leurs sujets, ils ne songent à soumettre ceux de Guillaume 1er, et puis à nous punir nous autres Français d'avoir donné un si fâcheux exemple à l'Europe.»²³²

Face à ses ennemis idéologiques, *La Tribune des départements* demeure très méfiante. Pour elle, les souverains de la Sainte-Alliance ne contrôlent leur dégoût face à l'affranchissement de la Belgique que pour des raisons purement tactiques. Ils attendent que leurs préparatifs militaires soient terminés et qu'ils soient assurés de l'obéissance de leurs propres sujets. Une preuve tangible de ce constat est le fait

²³⁰Ibid., 23 novembre 1830, p. 1, col. 3.

²³¹Ibid., 25 octobre 1830, p. 1, col. 1.

²³²Ibid., 5 octobre 1830, p. 2, col. 1.

qu'ensemble, la Prusse, l'Autriche, la Russie et la Confédération germanique ont mobilisé pas moins d'un million d'hommes.²³³

«Il est probable, il est évident, que les puissances du Nord n'annoncent des intentions pacifiques que pour tromper la France. La guerre est le but inévitable des préparatifs immenses que font les Russes, les Prussiens et les Autrichiens. Cependant, les suites de la guerre ne paraissent pas redoutables pour notre chère patrie, car elle n'a pas à craindre les peuples.»²³⁴

Si les souverains de la Sainte-Alliance peuvent déclencher la guerre en Europe à tout moment, le principe de la non-intervention risque d'être insuffisant pour apaiser leur colère envers la Belgique.

Au début de l'automne 1830, *La Tribune des départements* se réjouit du fait que «la non-intervention paraît être, d'après les dires de la plupart des journaux, le principe adopté par tous les cabinets.»²³⁵ Cependant, au mois de décembre 1830, le journal républicain en vient à critiquer amèrement l'application de cette politique par le gouvernement français en accusant ce dernier de la restreindre au cas belge. Dans ce sens, cette doctrine s'oppose à l'idéologie d'universalisme révolutionnaire visant la libération des peuples de toute l'Europe, fondement de la politique extérieure des républicains.

Reflétant ces idées d'universalité, le journal républicain s'insurge contre la tolérance française à l'égard de la répression militaire effectuée par la Sainte-Alliance contre les mouvements libéraux hollandais. Il est inadmissible que le gouvernement français puisse affirmer aux rois autocrates qu'il n'acceptera aucune intervention

²³³Ibid., 14 décembre 1830, p. 2, col. 3.

²³⁴Idem.

²³⁵Ibid., 8 octobre 1830, p. 2, col. 2.

militaire étrangère dans certaines contrées d'Europe, mais qu'il fermera les yeux sur leurs activités dans d'autres parties du continent européen. Que ce soit en Belgique, en Hollande ou ailleurs, *La Tribune des départements* croit que la non-intervention ne doit pas servir de politique «à la carte» dont l'utilisation diffère selon les territoires et les époques. En fait, le journal espère que «les gouvernements qui ont adopté le principe de la non-intervention ne renonceront point à un système si équitable, quand bien même l'esprit d'indépendance dont plusieurs peuples sont animés dépasserait certaines limites géographiques.»²³⁶

D'autre part, l'organe républicain constate de nombreuses infractions à ce principe de non-intervention. La Russie veut imposer un roi Nassau à la Belgique²³⁷ et la France elle-même, apparemment en vue de faciliter le maintien de la paix en Europe, est intervenue en Belgique pour conseiller vivement aux Belges de prendre le prince d'Orange comme souverain. *La Tribune* s'étonne que la non-intervention, c'est-à-dire la neutralité des puissances, ne soit compromise que par l'entrée effective de troupes armées sur le territoire. Elle dénonce le fait que les tentatives d'influencer les Belges, et même de les effrayer, soient tolérées.

«La neutralité des puissances consisterait donc à se réunir, à se coaliser, à faire des propositions ou des démonstrations menaçantes, en employer ruses, intrigues, argent, cordons sanitaires, à lier, à enchaîner une nation, à la surprendre sans qu'elle s'y attendît, à obtenir tout d'elle quand on la verrait dans l'impuissance de résister, pourvu que par le fait, il n'y eût pas deux ou trois corps d'armées mis en mouvement vers l'intérieur du pays qu'on veut amener à concession ?»²³⁸

²³⁶Ibid., 16 octobre 1830, p. 2, col. 2.

²³⁷Voir *ibid.*, 8 décembre 1830, p. 1, col. 2.

²³⁸Ibid., 2 décembre 1830, p. 2, col. 1.

Selon *La Tribune des départements* le principe de non-intervention n'est qu'une belle idée, à la fois généreuse et ridicule. Dans cette politique, le gouvernement français affirme qu'il n'acceptera pas que les autres puissances interviennent militairement en Belgique. Sinon, il interviendra militairement à son tour contre elles.²³⁹ *La Tribune* en conclut que «l'intervention, c'est donc la guerre, la non-intervention, par conséquent, c'est la paix. Ainsi, donner la non-intervention comme garantie contre la guerre, c'est donner la paix pour garantie de la paix.»²⁴⁰ Cette argumentation qui semble parfaitement logique est un sophisme. En effet, la prémisse affirmant que l'intervention mènera à la guerre n'est pas tout à fait exacte puisqu'il n'y a rien qui permette d'affirmer qu'en toutes circonstances l'intervention militaire de la Sainte-Alliance provoquera une guerre. Elle se justifie toutefois dans la question belge puisque la Sainte-Alliance affronte un dilemme : réprimer l'insurrection belge au risque de créer un conflit avec la France, ou accepter la révolution belge et préserver la paix. Toutefois, la seconde option menace leur régime car le modèle belge pourrait servir d'exemple aux revendications de leurs propres sujets.

Il est vrai que le principe de non-intervention demeure difficilement applicable. *La Tribune des départements* note que la conférence de Londres instituée pour régler diplomatiquement la question belge est une forme d'intervention²⁴¹. «La France elle-même n'intervient-elle pas par ce seul fait qu'elle ne souffrira pas qu'on intervienne ?»²⁴² La critique du principe de non-intervention dissimule un grief au sujet de la pusillanimité qui semble être à sa base. Fidèle à son idéologie

²³⁹Ibid., 25 octobre 1830, p. 1, col. 1.

²⁴⁰Ibid., 9 décembre 1830, p. 1, col. 1-2.

²⁴¹Idem.

²⁴²Idem.

républicaine, le journal souhaiterait que la politique étrangère de la France soit plus active et appuie fermement le peuple belge et les autres nations d'Europe face à la Sainte-Alliance. Au contraire, le cabinet français se résigne à une conduite sans envergure.

«Notre diplomatie, qui paraît avoir renoncé à la gloire et aux profits qui pouvaient résulter pour la France d'une intervention franche et hardie dans les affaires de la Belgique et de quelques autres nations, est réduite à suivre les événements qu'elle pouvait diriger.»²⁴³

Par ailleurs, le risque d'une guerre contre les souverains absolus qu'aurait entraînée une politique vigoureuse de la France ne doit pas justifier les concessions diplomatiques car, cette guerre est sans doute inévitable dans la libération des peuples.

Partageant l'idée de *La Quotidienne* sur l'éventualité d'un conflit armé, le journal républicain est plus optimiste que sa collègue légitimiste sur les chances de succès de la France dans cette guerre. En effet, la France n'est pas isolée car elle bénéficie de l'appui des peuples d'Europe. Ce n'est pas seulement la France qu'affrontaient les rois autocrates de la Sainte-Alliance, mais aussi les peuples voulant obtenir leur liberté. Guidé par la France, ces peuples ont la possibilité, et même le devoir, de gagner leur combat contre la tyrannie. Dans un plaidoyer enthousiaste sur les éventualités d'une victoire française contre les rois absolus, *La Tribune des départements* écrit:

«La nation française peut encore braver l'Europe; car si les rois sont contre elle, tous les autres peuples l'entendront, on peut donc défier hardiment l'autocrate et ses cosaques. S'il vient à nous, nous irons à sa rencontre. La Belgique nous attend, et nous donnera avec empressement ses soldats et ses places fortes; le Wurtemberg recevra avec enthousiasme le drapeau de la liberté, et les provinces rhénanes désirent avec impatience que nous leur donnions la main. Que l'empereur s'avance donc vers l'Elbe; et la Pologne qui sera derrière

²⁴³Ibid., 9 octobre 1830, p. 2, col. 1.

lui saura que notre cause est sienne, et la Prusse entendra à son tour ces cris de liberté qui retentissent si bien au coeur des peuples, et ces cris trouveraient de l'écho et dans l'Espagne et dans l'Italie.»²⁴⁴

Pour vaincre la Sainte-Alliance et servir d'exemple aux peuples, la France doit aussi adopter des réformes adéquates lui permettant de renforcer le patriotisme des Français et se préparer militairement au conflit. Nous reviendrons ultérieurement sur cet aspect.

Bénéficiant de l'alliance des peuples, la France peut-elle s'attendre au soutien de l'autre grande puissance libérale européenne, la Grande-Bretagne, dans sa lutte contre les royaumes autocrates ? Contrairement aux orléanistes, *La Tribune des départements* ne croit pas que l'apport de cette puissance soit déterminante. Plutôt anglophobes, les républicains se souviennent du fait que la Grande-Bretagne a été la perpétuelle ennemie de la France, de la guerre de Cent ans à la bataille de Waterloo. Le Royaume-uni est aussi responsable de la domination de la famille d'Orange (Nassau) sur la Belgique. Lorsque des Anglais sont maltraités par les Hollandais, le journal souligne d'un ton sarcastique que «nous sommes curieux de voir quelles félicitations sa Grâce (Wellington) adressera aux jeunes princes qui traitent si bien les familles anglaises dans un pays où la famille d'Orange ne serait jamais entrée sans le secours de l'Angleterre.»²⁴⁵ Au-delà de ces considérations, l'organe républicain constate que la Grande-Bretagne serait probablement neutre dans la guerre européenne qui s'annonce²⁴⁶. Plus que de la rancune, le journal républicain exprime surtout son mépris du Royaume-Uni. Il considère que ce pays est une puissance négligeable dont il importe peu de connaître les intentions dans l'affaire belge.

²⁴⁴Ibid., 26 novembre 1830, p. 2, col. 3.

²⁴⁵Ibid., 1er octobre 1830, p. 1, col. 1.

²⁴⁶Voir *ibid.*, 5 décembre 1830, p. 1, col. 1.

«Nous ne pouvons nous empêcher de rappeler à notre souvenir tout le mal que nous a fait ce pays et tout le mal qu'il a voulu nous faire ; et cependant nous devons regarder la nation plutôt avec un sentiment de généreuse pitié qu'avec colère, plutôt même avec des sentiments affectueux qu'avec pitié.»²⁴⁷

II) L'attitude du gouvernement français

Comme nous l'avons indiqué précédemment, *La Tribune des départements* souhaite que la France devienne le guide des mouvements nationaux et libéraux dans la marche vers l'émancipation des peuples d'Europe. Nous avons déjà constaté que le journal, loyal à la doctrine républicaine, croit sincèrement que les autres nations d'Europe donneront un appui appréciable à l'effort de guerre de la France contre les rois autocrates, si elle accepte leur soutien.

C'est justement là que le bât blesse. *La Tribune des départements* ne doute point de la coopération des peuples européens avec la France dans une guerre contre la Sainte-Alliance, mais le journal demeure perplexe face à la politique d'un gouvernement français orléaniste rejetant l'assistance que peuvent lui apporter les autres nations. Le cabinet préfère épargner la susceptibilité des souverains autocrates en évitant de côtoyer les mouvements libéraux et nationaux. D'une façon incompréhensible pour les républicains, les orléanistes semblent choisir le camp de la réaction plutôt que celui de la liberté. L'organe républicain résume l'attitude du gouvernement français en ces termes:

«Au lieu de se déclarer l'ami des peuples libres ou qui aspirent à le devenir, il s'est interdit toute communication avec eux, ne se permettant d'avances et de galanteries qu'envers les despotes qu'irritent notre indépendance et qui jurent notre ruine. Espère-t-il donc par là calmer les inquiétudes et désarmer les haines légitimes du pouvoir absolu ? Ignore-t-il que nos ennemis ne nous accordent la paix que parce qu'ils ne sont pas encore prêts à la guerre, et qu'ils

²⁴⁷Ibid., 13 septembre 1830, p. 1, col. 3.

hésitent d'ailleurs à entamer une lutte dans laquelle ils ont beaucoup plus à perdre que nous n'avons à gagner ?»²⁴⁸

Selon *La Tribune des départements*, la France ne trouvera aucun bénéfice à s'acoquiner avec les souverains de la Sainte-Alliance. Cette politique n'évitera pas la guerre car elle est insuffisante pour calmer l'esprit belliqueux des rois absolus. La France doit s'associer aux peuples et conserver une position de force face aux despotes. Ce n'est cependant pas ce qu'elle fait, et d'un ton sarcastique, le journal républicain prétend qu' :

«On conçoit qu'après la mémorable révolution de Juillet et la chute de Charles X, il importe de prouver à l'Europe que nous avons toujours le plus grand respect pour la légitimité et que nous ne contestons à aucun roi, constitutionnel ou non, le droit de mitrailler ses fidèles sujets. Cette fois encore, la nation française est en opposition avec ses ministres.»²⁴⁹

Il est inadmissible que, contrairement au reste de la nation française, les ministres orléanistes aient une logique particulière qui fait en sorte qu'aussitôt après avoir pris le pouvoir grâce à des principes de liberté, ils rejettent ces principes et appuient leurs ennemis d'hier. Par contre, le journal souhaite qu'il reste «assez de prévoyance et de dignité nationale à quelques-uns des membres de notre cabinet pour penser qu'ils ne souffriront aucune intervention étrangère dans les affaires de nos voisins.»²⁵⁰

Par ailleurs, que le gouvernement préfère croire que le maintien de la paix soit nécessaire, même si la France doit être humiliée par diverses concessions, ne

²⁴⁸Ibid., 1er novembre 1830, p. 3, col. 1.

²⁴⁹Ibid., 29 septembre 1830, p. 2, col. 1-2.

²⁵⁰Ibid., 29 septembre 1830, p.2, col. 1-2.

saurait justifier que le pays n'imité pas les autres puissances s'armant devant l'éventualité d'un conflit militaire.

«On ne peut s'empêcher d'accuser avec amertume l'incurie de ces ministres qui depuis deux mois n'ont point su encore grossir l'armée, organiser les bataillons de la garde nationale mobile, et qui dans leur étroit système se sont efforcés d'éteindre le patriotisme qui peut seul nous sauver. Par bonheur pour la France, elle n'a point assez subie l'influence de MM. Guizot de De Broglie pour redouter encore l'étranger.»²⁵¹

Si cette préparation militaire est nécessaire, elle est toutefois insuffisante. *La Tribune des départements* reflète assez bien les conceptions républicaines quand elle affirme qu'outre l'armement et le nombre de soldats conscrits, la victoire exige l'enthousiasme des Français à combattre pour la patrie. Ce sentiment s'amplifie considérablement lorsque le citoyen ne combat pas uniquement pour un roi, mais aussi pour défendre ses droits. Il ne suffit pas au gouvernement de prendre des mesures militaires pour renforcer l'armée française, il doit aussi prendre des décisions politiques qui répondent aux grandes revendications républicaines. En effet, «c'est du peuple que dépend la victoire. Mais, pour que le peuple se batte bien, il faut que le peuple se batte pour lui-même, pour des principes qui, réalisés dans le sein de la société, lui créent des intérêts nouveaux, améliorent sa condition, et garantissent ses droits.»²⁵²

Parmi ces réformes populaires, *La Tribune des départements* inclut le suffrage élargi, quoique non universel, et l'abolition des derniers privilèges.

«Au lieu de prononcer de vains et timides discours de tribune, qu'on se hâte du moins d'armer nos places fortes, d'organiser l'armée, de former des colonnes de gardes nationales mobiles, et qu'on réveille l'élan national par des lois populaires, telles que l'abolition de la

²⁵¹Ibid., 5 octobre 1830, p. 2, col. 2.

²⁵²Ibid., 9 décembre 1830, p. 1, col. 2-3.

pairie, la réduction des gros traitements et l'admission de tous les contribuables éclairés à l'exercice des droits électoraux, avec un tel régime, la France commandera de plus en plus de respects ou les craintes des monarques du nord, et saura les combattre et les vaincre au besoin.»²⁵³

L'application de ces réformes donnera une telle puissance à la France que les souverains de la Sainte-Alliance hésiteront à l'affronter. Loin d'être une provocation menant à un conflit militaire, ces mesures pourraient sauver la paix. En déclenchant une nouvelle guerre révolutionnaire, les autocrates craindraient de favoriser l'émergence des idées libérales et d'attiser la contestation à l'intérieur de leurs propres royaumes.

«Que les principes de la révolution soient respectés, que le patriotisme soit en honneur, que les droits politiques soient étendus avec prudence à la masse des citoyens, que la population soit vivement intéressée au maintien du nouvel ordre des choses, et les rois absolus ne nous attaqueront pas; car ils se souviennent de nos légions républicaines. Au contraire, que, persistant dans le système du dernier cabinet, on fasse mentir toutes les espérances de juillet, on froisse les bons citoyens, on favorise les hommes de la Restauration, on persuade ainsi au peuple que ces hommes seuls ont intérêt à défendre le trône du 7 août; et les rois nous attaqueront, car ils se souviennent de 1814 et de Waterloo.»²⁵⁴

Conformément à la politique extérieure des républicains, *La Tribune des départements* considère que la France doit s'affranchir de l'ordre du Congrès de Vienne et devenir le phare guidant les peuples de toute l'Europe vers leur libération. Loin de craindre une guerre européenne, le journal affirme que ce conflit est, à toutes fins pratiques, inévitable puisque les autocrates de la Sainte-Alliance n'acceptent de ne concéder aucun droit politique à leurs sujets. L'absence de conflit ne résultera pas

²⁵³Ibid., 9 octobre 1830, p. 2, col. 3.

²⁵⁴Ibid., 16 novembre 1830, p. 1, col. 3.

de l'attitude française mais plutôt de la crainte des rois absolus des conséquences d'une guerre pour leurs trônes.

D'une manière incompréhensible pour *La Tribune des départements*, le cabinet français ne veut pas profiter de la faiblesse des autocrates pour imposer un nouvel ordre européen. Au contraire, il s'abaisse devant la Sainte-Alliance en se montrant embarrassé par la révolution belge et en abandonnant la direction des mouvements nationaux et libéraux d'Europe. Si elle avait un objectif louable, la politique de non-intervention est rapidement devenue une parodie de politique étrangère parce qu'elle tolère que les puissances étrangères menacent impunément le peuple belge.

Finalement, lorsque le gouvernement décide d'effectuer les préparatifs militaires que les autres puissances avaient élaborés depuis le début de la crise belge, *La Tribune* insiste sur le fait que cet armement serait insuffisant. Elle exhorte alors le gouvernement à adopter des mesures, revendiquées par les républicains, pour encourager le patriotisme des Français. En fait, les républicains de *La Tribune* demandent au gouvernement de prouver que la révolution de Juillet a été avantageuse au peuple français. Participant aux Trois Glorieuses, les républicains s'interrogent sur la valeur des réformes instituées par la monarchie de Juillet. Valait-il la peine de renverser le régime de Charles X pour établir une monarchie assez peu différente de la première aux yeux des républicains ?

CONCLUSION

Nous avons énoncé, au début de ce mémoire, une hypothèse principale à l'effet que les journaux étudiés, soit *La Quotidienne*, *Le Journal des débats* et *La Tribune des départements*, allaient défendre et refléter les opinions du courant politique auquel ils sont traditionnellement associés, dans leur analyse de la question belge. *La Quotidienne* devait promouvoir les idées légitimistes, *Le Journal des débats* représenter des idées orléanistes et *La Tribune des départements* être le porte-parole des républicains. Pour confirmer ou infirmer cette hypothèse principale, nous avons analysé quatre hypothèses secondaires ayant pour objet la concordance entre l'attitude des trois journaux mentionnés précédemment sur les événements de la révolution belge et le corpus idéologique des groupes politiques auxquels ces journaux sont traditionnellement liés. Les quatre hypothèses secondaires ont porté sur l'opinion des journaux concernant les différents acteurs politiques de la révolution belge, le régime politique que devait adopter la Belgique, la situation européenne et la politique du gouvernement français dans l'affaire belge.

Avant de procéder à cette étude, nous avons dû nous assurer que les journaux démontraient une certaine cohérence les empêchant de modifier perpétuellement leurs idées sur la question belge, sans motifs valables. En fait, si certaines idées ont pu évoluer, particulièrement en ce qui concerne le régime politique et la perception de la situation européenne, les périodiques ont fait preuve d'une certaine cohérence. Leur évolution idéologique s'explique par l'apparition, au fil des événements, d'un nouveau contexte politique. Dans ce sens, ce n'est pas la logique interne des convictions idéologiques des divers journaux qui a été modifiée, mais plutôt leur applicabilité dans une conjoncture politique en constante progression.

Si l'analyse de la question belge effectuée par *La Quotidienne*, *Le Journal des débats* et *La Tribune des départements* semble assez cohérente, il serait hasardeux de réaliser une étude examinant la concordance entre un corpus idéologique et son application dans le traitement d'un sujet précis si ce dernier n'occupe qu'une place marginale dans les divers journaux retenus. Tel n'est pas le cas de la question belge car elle est bien en vue dans l'espace rédactionnel des trois journaux analysés.²⁵⁵

Pour vérifier la cohérence existant entre le corpus idéologique du courant politique auquel chaque journal est associé et ses articles sur l'affaire belge, nous avons examiné les opinions de ces périodiques sur les divers acteurs de la révolution belge. À ce propos, nous pouvons confirmer que les journaux ont défendu et appuyé les acteurs politiques belges issus d'un groupe social similaire à celui des principaux partisans ou sympathisants de leur courant politique en France.

En effet, les légitimistes associés à *La Quotidienne* sont dirigés principalement par des personnalités issues de la noblesse et du clergé. Si le rôle de l'aristocratie belge dans la révolution de ce pays semble tellement marginal que le journal ne le mentionne presque jamais, le périodique légitimiste demeure très préoccupé du sort du clergé catholique en Belgique. Tout au long de la révolution belge, les articles de *La Quotidienne* visent à défendre les intérêts du clergé belge contre le transfert de l'anticléricisme français en Belgique. Au-delà des événements politiques de la Belgique, la relation privilégiée entre les légitimistes et l'Église catholique se fonde sur des valeurs communes fortement favorables au maintien de l'ordre. C'est pourquoi ils dénoncent les divers excès commis par le peuple belge. Lorsque la bourgeoisie souhaite rétablir la tranquillité en Belgique, elle

²⁵⁵Entre le 25 août et le 31 décembre 1830, 79,5 % des numéros de *La Quotidienne*, 56,5 % de ceux du *Journal des débats* et 67 % des numéros publiés par *La Tribune des départements* ont consacré au moins une colonne entière à la question belge.

bénéficie du soutien de l'organe légitimiste. Toutefois, ce dernier est convaincu que la bourgeoisie ne peut réussir à maintenir l'ordre sans l'apport du clergé.

Le Journal des débats, associé à l'orléanisme contrôlé par la bourgeoisie française, fait preuve d'un appui sans réserve envers la bourgeoisie belge et il apprécie ses efforts visant à mettre fin aux désordres en Belgique. Mais il demeure fidèle au libéralisme de son groupe politique et appuie les revendications libérales du peuple belge, tout en souhaitant que les réformes libérales s'accomplissent sans effusion de sang.

Finalement, *La Tribune des départements* montre, elle aussi, une grande fidélité à son groupe politique, soit les républicains. Tout comme il le fait en France, l'organe républicain appuie vigoureusement le peuple, fondement essentiel de la nation. Victime des politiques relativement conservatrices de la bourgeoisie orléaniste française, l'organe républicain exhorte la bourgeoisie belge à se mettre à la tête du peuple belge pour exiger la libération de la Belgique, plutôt que d'accuser les classes populaires de créer le désordre.

Un autre aspect essentiel à notre analyse est l'étude de la concordance entre les points de vues des journaux et leur idéologie politique au sujet du futur régime politique belge. Notre hypothèse à l'effet que les journaux appuieraient l'établissement d'un régime politique similaire à celui qu'ils prônent pour la France doit être infirmée. En fait, l'hypothèse alternative voulant que les journaux souhaitent voir établir un régime politique se conformant à leurs principales valeurs semble être davantage justifiée.²⁵⁶

²⁵⁶Ces valeurs font en sorte que les légitimistes souhaiteraient établir le régime le plus apte à maintenir l'ordre, tant en Belgique qu'en Europe. Les orléanistes voudraient un système politique défendant, à la fois, le maintien de l'ordre et la liberté des Belges tandis que les républicains demanderaient un régime politique pouvant défendre la liberté de la Belgique.

Nous avons déjà pressenti que, contrairement au régime qu'ils prônent en France, les légitimistes de *La Quotidienne* ne souhaitent pas l'établissement d'une monarchie dirigée par un Bourbon en Belgique. Certaines études sur les légitimistes avaient noté la volonté annexionniste des légitimistes à l'égard de la Belgique. Encore là, *La Quotidienne* repousse cette option quoiqu'elle note qu'une annexion ne serait pas nécessairement néfaste pour la France. En fait, *La Quotidienne* ne prône aucun régime politique particulier pour la Belgique mais elle appelle une solution qui maintiendrait l'esprit des dispositions des traités de 1815 en vue d'éviter une guerre européenne, qu'elle estime très probable.

De façon spécifique, *Le Journal des débats* ne souhaite pas, lui non plus, que la Belgique adopte exactement le même régime politique que la France, c'est-à-dire une monarchie constitutionnelle dirigée par un Orléans, puisqu'elle équivaudrait à une annexion indirecte de la Belgique par la France, mettant ainsi en péril l'ordre européen. Cependant, *Le Journal des débats* affirme qu'une monarchie constitutionnelle, similaire à la monarchie de Juillet, est le meilleur choix pour la Belgique puisqu'elle permet les libertés d'une république sans subir les excès de celle-ci. Mais, le journal veut surtout l'application de la non-intervention affirmant que seul le Congrès belge est habilité à choisir le futur régime politique belge et que nul ne peut lui imposer une quelconque décision.

En fait, le seul journal qui souhaite l'application intégrale du régime qu'il prône pour la France est *La Tribune des départements*. D'ailleurs, non seulement ce journal souhaite l'établissement d'un régime républicain pour la Belgique, mais il profite de la question belge pour élucider les mythes à propos de la république qui demeure, selon lui, le pilier principal de la liberté. Par la question belge, le journal fait aussi la promotion d'un régime qui devrait être appliqué dans toute l'Europe, y compris en France. Quant à l'annexion de la Belgique par la France, elle demeure une solution de dernier recours permettant la défense de la liberté belge contre les

assauts de la Sainte-Alliance. Toutefois, cette solution n'est pas automatique car si la Belgique veut bénéficier de la protection française, elle devra accorder à son peuple les droits et libertés revendiqués par les républicains.

Nous avons pu constater que l'appui aux acteurs politiques et aux régimes politiques belges se base sur les diverses valeurs prônées par les légitimistes, les orléanistes et les républicains. Ces valeurs se trouvent au coeur de la politique étrangère de ces trois partis et il est intéressant de vérifier si les trois journaux étudiés défendent, eux aussi, ces principes dans leurs analyses de la situation européenne.

Encore sous le choc des Trois Glorieuses et partisans du maintien de l'ordre européen, les légitimistes craignent le nouveau contexte politique européen qui les a chassés du pouvoir et qui fait planer une menace de guerre sur toute l'Europe. En ce sens, le thème de la politique étrangère est traité de façon très craintive par *La Quotidienne* car elle estime que les tensions issues de la crise belge risquent de mener à un conflit armé entre la France et la Sainte-Alliance. De plus, malgré son nationalisme, l'organe légitimiste manifeste un grand respect envers les souverains autocrates partageant ses valeurs de préservation de la légitimité et d'anti-libéralisme.

Étant dans le parti du juste milieu en France, *Le Journal des débats* souhaite maintenir un équilibre entre l'ordre et la liberté en politique étrangère. D'ailleurs, cette position modérée lui impose un dilemme : doit-il appuyer les mouvements libéraux et nationaux avec lesquels il a des affinités idéologiques, au risque de pousser les rois absolus à déclencher une guerre contre une France devenue trop menaçante pour leurs trônes ? Pour régler ce problème, les orléanistes du *Journal des débats* appliquent la politique de non-intervention qui devient ainsi l'axe principal de leur politique étrangère. Selon le journal et son groupe politique, la politique de non-intervention peut préserver la paix en Europe car ni les rois ni les peuples n'ont d'intérêt à une guerre générale sur le continent européen. Mais, à la

fin de l'année 1830, *Le Journal des débats* remet en question cet optimisme orléaniste puisqu'il constate les grands efforts d'armements des autres puissances européennes, visiblement consentis dans le but de préparer une guerre contre la France. Malgré tout, le journal demeure fidèle à la pensée orléaniste de favoriser la liberté dans le maintien d'un certain ordre européen.

Quant à *La Tribune des départements*, elle défend les idées républicaines d'une croisade française visant à défendre la liberté dans tous les pays d'Europe. En ce sens, le journal fait preuve d'une très profonde hostilité envers les rois de la Sainte-Alliance et contre l'ordre européen anti-libéral qu'ils ont établi. La France doit servir de phare aux peuples d'Europe voulant se débarrasser de leurs souverains despotiques. Ainsi, il est préférable de faire une guerre conduisant à la liberté plutôt que d'accepter une soumission qui préserve la paix.

Le dernier aspect devant établir la concordance entre les opinions émises par les divers journaux sur l'indépendance belge et les corpus idéologiques des groupes politiques auxquels ils se réfèrent est l'attitude de ces journaux concernant la politique du nouveau gouvernement français. En fait, si le groupe politique est au pouvoir, il devrait appuyer le gouvernement tandis que, s'il est dans l'opposition, il devrait critiquer fortement les décisions ministérielles.

Étant associée au parti légitimiste rejeté dans l'opposition après les Trois Glorieuses, *La Quotidienne* critique féroce la couardise du nouveau gouvernement français. Selon le journal, le gouvernement français doit assumer ses responsabilités et se dissocier des actes révolutionnaires de ses propres alliés politiques qui exaltent le principe de la libération nationale. Puisque *La Quotidienne* doute que le gouvernement orléaniste ait le courage de défendre l'ordre européen et la paix, celui-ci doit au moins se préparer à un conflit militaire avec les royaumes de la Sainte-Alliance et assumer les conséquences néfastes de cette guerre jugée inutile

par le journal légitimiste. Nous avons aussi mentionné précédemment que les légitimistes allaient accuser le gouvernement français d'être trop soumis aux intérêts de la Grande-Bretagne. Toutefois, on ne retrouve dans *La Quotidienne* que quelques signes d'anglophobie, sans plus.

Lié au parti orléaniste établi au pouvoir, *Le Journal des débats* appuie généralement la politique du gouvernement. Loin de faire preuve de l'incompétence dénoncée par les légitimistes, le gouvernement réussit à s'imposer sur l'échiquier européen en signifiant aux monarchies absolues que la France ne laissera pas la Sainte-Alliance réprimer les révolutions libérales, tout en refusant d'encourager ces soulèvements. *Le Journal des débats* souligne que la France est dépourvue de toute ambition territoriale et qu'elle souhaite maintenir la paix en Europe. Ce pacifisme n'est cependant pas le signe de faiblesse et le gouvernement réagira vivement si ses intérêts fondamentaux sont menacés. L'attitude française se reflète très bien dans l'application de la politique de non-intervention adoptée par la France.

Quant aux républicains de *La Tribune des départements*, ils affirment que le pacifisme du gouvernement français dissimule son indolence. Le gouvernement ne veut point faire assumer à la France son rôle de phare pour la libération des peuples. Au contraire, il préfère appuyer timidement les mouvements nationaux sans contribuer à leur essor. De la même façon, il se dit libéral mais refuse d'accorder aux Français les réformes qui renforceraient les divers droits politiques nécessaires et feraient que la France servirait de modèle de liberté pour toute l'Europe. En fait, fidèle à son opinion républicaine, *La Tribune des départements* accuse le gouvernement de se borner à défendre ses propres intérêts au détriment de ceux de la France, tout en accaparant les fruits des Trois Glorieuses. En ce sens, malgré quelques prétentions libérales, le cabinet français demeure soumis aux intérêts conservateurs de la Sainte-Alliance et refuse d'assumer son rôle de défenseur des libertés, tant en France qu'en Europe.

C'est ainsi que, malgré quelques éléments discordants, nous avons pu constater une grande concordance entre les idées politiques exprimées par les légitimistes, orléanistes et républicains, et l'attitude des journaux qui sont associés à ces trois courants politiques dans leur analyse de la question belge. Que ce soit au niveau des acteurs, du régime politique, de la situation européenne ou de l'attitude de la France, les trois journaux étudiés ont, à quelques exceptions près, confirmé notre hypothèse principale. Notre étude a donc permis de justifier l'association entre les journaux et les groupes politiques qui avait été élaborée par des recherches antérieures.

Ces affinités entre les idées des journaux et des courants politiques auxquels ils sont liés nous permettent de constater l'engagement politique de la presse du début du XIXe siècle. En effet, les trois journaux étudiés forment une presse d'opinion qui semble plus encline à propager l'idéologie d'un courant politique qu'à analyser objectivement, ou tout au moins impartialement, des événements relevant de la politique étrangère de la France.

Ultérieurement, il serait intéressant de vérifier si l'association entre la presse et les groupes politiques se confirme au sujet de divers autres événements politiques pour ainsi établir si la concordance existant lors de la question belge est la démonstration d'une règle générale ou un cas d'exception. De plus, d'autres recherches devraient faire une analyse plus approfondie sur les convergences et les divergences de l'opinion de quelques journaux associés au même groupe politique. Au-delà d'un tronc commun, les journaux d'un même courant laissent souvent percer des différences d'approche.

BIBLIOGRAPHIE

I- Sources

Le Journal des Débats politiques et littéraires, Paris, 25 août au 31 décembre 1830.

La Quotidienne, Paris, 25 août au 31 décembre 1830.

La Tribune des départements, Paris, 25 août au 31 décembre 1830.

II- Ouvrages généraux

Asselain, J.-C. *et al. Précis d'histoire européenne, XIXe et XXe siècle*. Paris, Armand-Colin, 1993. 345 p.

Hatin, Eugène. *Histoire de la presse en France*. Genève, Éditions Slatkine, tome 8, 1967, 644 p.

Ponteil, Félix. *La monarchie parlementaire 1818-48*. Paris, Librairie Armand Colin, 1949. 224 p.

Renouvin, Pierre. *Le XIXe siècle* (t. I : De 1815 à 1871), t. V de *L'Histoire des relations internationales*, Paris, Hachette, 1954, 421 p.

III- Monographies spécialisées

Bagge, Dominique. *Les idées politiques sous la Restauration*. Paris, Presses universitaires de France, 1952. (Coll. Bibliothèque de la science politique). 462 p.

Brogie, G. De. *L'orléanisme, la ressource libérale de la France*. Paris, Librairie académique Perrin, 1981. 411 p.

Calmes, Christian. *Création et formation d'un pays, de 1815 à nos jours*. Luxembourg, Imprimerie Saint-Paul, 1989. 543 p.

Changy, Hugues de. *Le soulèvement de la duchesse de Berry (1832)*. Paris, Albatros, 1986. 254 p.

Fishmann, J. S. *Diplomacy and revolution : the London conference and the Belgian revolt*, Amsterdam, CHEV, 1988. 240 p.

Gilmore, Jeanne. *La république clandestine 1818-48*. Paris, Aubier, 1997. 452 p.

Jacquier, Bernard. *Le légitimisme dauphinois 1830-70*. Grenoble, Centre de recherche d'histoire économique sociale et institutionnelle (CRHESI), 1976. 275 p.

Lecanuet, E. *Berryer, sa vie et ses oeuvres*. Paris, Bloud et cie, 1893, 492 p. (Coll. des études biographiques).

Pallain, G. *Ambassade de Talleyrand à Londres, 1830-34*. New-York, Éditions Da Capo press, 1973. 437 p.

Pirenne, Jacques-Henri. *L'Europe et l'indépendance belge ou le triomphe du parlementarisme en Occident*. Bruxelles, Éditions Bruylant, 1993. 347 p.

Rémond, René. *La droite en France de la première restauration à la Ve république*. Paris, Aubier, 1963. 414 p.

Ibid., *L'anticléricalisme en France de 1815 à nos jours*. Paris, Fayard, 1976. 374 p.

Rials, Stéphane. *Le légitimisme*. 1ère édition, Paris, Presses universitaires de France, 1983, 125 p. (Coll. «Que sais-je ?»).

Ibid., *Révolution et contre-révolution au XIXe siècle*. Paris, Albatros, 1987, 325 p.

Robert, Hervé. *L'orléanisme*. Paris, Presses universitaires de France, 1992. 125 p. (Coll. «Que sais-je ?»)

Tudesq, André-Jean. *Les grands notables en France (1840-49), étude historique d'une psychologie sociale*. Tome I, Paris, Presses universitaires de France, 1964. 558 p. (Coll. Série Recherche)

Vigier, Philippe. *La monarchie de Juillet*. Paris, Presses universitaires de France, 1965. 125 p. (Coll. «Que sais-je ?»)

Weill, Georges. *Histoire du parti républicain en France (1814-1870)*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1928. 431 p.

III- Articles de périodiques

Demier, Francis. «Les modèles révolutionnaires du parti national en 1830», *Romantisme*, 1980, pp. 47-68.

Demoulin, R. «L'influence française sur la naissance de l'État belge», *Revue historique*, tome 223, janvier 1960, pp. 13-28.

Feyel, Gilles. «Une géographie nationale des grands courants d'opinions au début de la monarchie de Juillet : la presse parisienne et les départements en 1832», *Histoire, économie et société*, 4e année, 1er trimestre, 1985, pp. 107-135.

Harsin, Paul. «La révolution belge de 1830 et l'influence française», *Revue des sciences politiques*, numéro 53, 1930, pp. 266-279.

Lannoy, F. De. «La politique de la France au début de la révolution belge», *Revue générale*, juillet 1929, pp. 21-36.

Rens, Ivo. «Aspects du libéralisme politique dans la première moitié du XIXe siècle», *Synthèses*, 1964, pp. 215-233.

Trénard, Louis. «La révolution belge vue par la presse lilloise». *Les relations franco-belges de 1830 à 1934*, colloque tenu à Metz en 1974, 1975, p. 1-20.

Ibid., «À l'écoute de la presse du Nord : la révolution belge», *Franse nederlanden*, 1980, pp. 117-137.

Zajewski, Wladystaw. «L'Europe face à la révolution en Belgique et en Pologne», *Actae Poloniae Historica*, no 69, 1994, pp. 81-97.